



Tout autour du monument à Washington, samedi, une mer de visages, jeunes pour la plupart, exprimait le sens de l'une des plus importantes manifestations jamais tenues aux États-Unis. L'un des pacifistes brandit même le portrait de Ho Chi Minh, président de la République démocratique du Vietnam, décédé il y a peu de temps. (Téléphoto AP)

Le 'moratoire' n'a pas ébranlé la détermination du président Nixon

WASHINGTON (AFP-PA) — Le deuxième moratoire, qui a dépassé en ampleur toutes les manifestations précédentes contre la guerre au Vietnam, n'a pas ébranlé la résolution du président Nixon de poursuivre comme si de rien n'était, la mise en œuvre de son plan secret de dégelage. On rapportait hier qu'il avait toujours le sentiment d'avoir avec lui la vaste majorité silencieuse des Américains.

Un demi-million de jeunes pacifistes américains ont manifesté samedi dans la capitale, dans plusieurs villes de l'intérieur et jusqu'à l'étranger, pour obliger M. Nixon à faire la paix au Vietnam maintenant et à tout prix.

En dépit du déchirement de la conscience américaine mis au jour par ces manifestations, il ne fait pas de doute que M. Nixon ne cédera pas à ses critiques, acceptant le défi de l'opposition et refusant de s'engager à suivre un calendrier fixe pour le retrait des troupes américaines au Vietnam, estiment les observateurs.

La discipline a régné toute la journée à Washington, grand point de ralliement des manifestants, troublée à la tombée de la nuit par quelques bagarres périphériques et l'âcre odeur des gaz lacrymogènes.

La police a fait savoir que les incidents de la nuit avaient entraîné 97 arrestations. 2 seulement ont été opérées avant la tombée de la nuit. Les blessés, au nombre de plusieurs douzaines, ne souffrent que de contusions sans conséquence.

Ces chiffres, modestes par rapport à ceux qui ont été enregistrés dans certaines capitales d'Europe où, cependant, les effectifs pacifistes qui manifestent

Voir page 2: Le moratoire

A la fin d'un dimanche paisible

Apollo-12 est entré dans le champ d'attraction lunaire

HOUSTON (AFP) — La troisième journée du voyage à la lune d'Apollo 12 a été pour les astronautes Charles Conrad, Richard Gordon et Alan Bean un dimanche calme et paisible.

Les astronautes ont dormi durant 10 heures après quoi ils ont été réveillés par la sonnerie du centre de contrôle de Houston puis ils se sont livrés à quelques activités ménagères dans leur cabine exigüe.

A minuit, 52 minutes, ce matin, soit 68 heures après le lancement, Apollo 12 devait entrer dans le champ d'attraction lunaire franchissant la frontière spatiale de la terre de l'équigravité.

A partir de ce moment la vitesse du vaisseau spatial se mettra à croître et atteindra presque 5.000 milles à l'heure à proximité de l'astre des nuits. Alors commencera le freinage d'Apollo pour réduire sa vitesse de telle manière qu'il puisse être mis en orbite autour de la lune. Tôt mercredi matin Charles Conrad et Alan Bean monteront à bord du module lunaire et se dirigeront vers la surface de la lune où ils se poseront dans un secteur déterminé de la mer des Tempêtes. Ils y resteront 32 heures.

Entre-temps les ordinateurs de la NASA et du centre de contrôle de Houston compilent les données et confirment l'excellent fonctionnement des divers appareils qui doivent assurer le succès de ce deuxième voyage de l'homme sur la lune.

Déjà les astronautes ont pu faire une émission de télévision, expérience qu'ils répéteront à diverses reprises.

Un objet "mystérieux", qui n'a pu en

tout cas être jusqu'à présent identifié ni par l'équipage d'Apollo 12 ni par les techniciens du centre spatial de Houston, suit à quelque distance le vaisseau spatial.

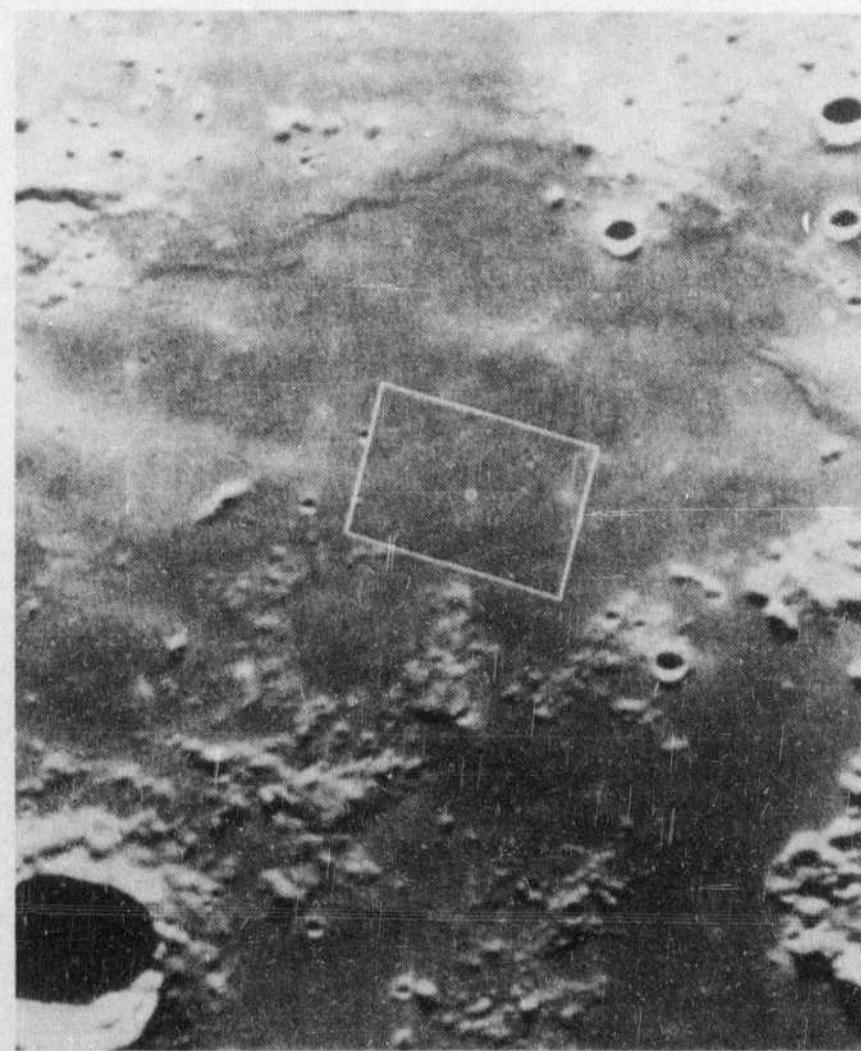
Cette "prise en filature" a commencé dès vendredi.

Plusieurs dialogues ont été échangés entre la salle de contrôle de Houston et l'équipage d'Apollo 12 dans le but de déterminer quelle était la nature de cet "objet volant non identifié".

Trois hypothèses sont avancées par les techniciens du "sol".

1) Il pourrait s'agir de la S-4B, troisième étage de la fusée Saturn 5. Des

Voir page 2: Apollo-12



C'est à l'intérieur de cette surface rectangulaire dessinée sur une photo d'une région de la lune que doit se poser le module lunaire d'Apollo 12. Il s'agit d'un point au centre de la mer des Tempêtes. (Téléphoto AP)

■ au gré du temps

Un gars dangereux

Le père Noël, aux termes de la nouvelle loi municipale d'exception n'aura donc pas le droit de parader dans les rues de Montréal.

On craint sans doute que ce personnage équivoque ne se livre, sous prétexte d'un défilé pacifique, à des manifestations frisant le subversif.

Déjà a priori suspect parce que barbu, cet individu ne risquerait-il pas de s'entourer d'agitateurs portant des pancartes séditieuses du genre: "La fête des Etouffés au pouvoir!", "Vivent les rennes" ou "On vous passera des sapins!!".

Au fait pourquoi voudrait-il se tenir, le Bonhomme, à la tête d'un cortège illégal? On croit le savoir: il désire violemment manifester contre les leaders politiques de plus en plus nombreux qui répandent à foison des promesses et indument, se prennent pour le Père Noël.

Louis-Martin TARD

■ la météo

Ensoleillé avec nébulosité croissante. 25 et 35.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Grégoire

VOL LX - NO 287

Montréal, lundi 17 novembre 1969

10 CENTS

Devant le problème canadien-français

Stanfield dénonce le 'simplisme' de Trudeau

par Pierre-L. O'Neill

Le leader national du parti progressiste-conservateur M. Robert Stanfield, a fustigé hier les principales têtes d'affiche du Parti libéral, autant au Québec qu'à Ottawa, et plus particulièrement M. Pierre Elliott Trudeau, qu'il a accusé d'avoir recherché la solution simpliste "pour enrayer le problème du séparatisme en nommant plusieurs ministres canadiens-français à son Cabinet, et en faisant adopter un projet de loi qui avait comme but de garantir certains droits linguistiques à travers le pays."

"Le principe est louable, a souligné M. Stanfield, mais il est naïf de croire que ceci mettra fin au mécontentement. Des Canadiens français en grand nombre, des gens sérieux et responsables, s'inquiètent de l'avenir du fait français. Qu'ils soient justifiés ou non de croire qu'il existe une possibilité réelle d'assimilation, le fait est qu'un grand nombre me semble en être convaincu. On ne va pas atténuer leur inquiétude en insistant d'une façon têtue, que le problème n'existe pas, ou qu'il ne devrait pas exister."

Environ un millier de partisans avaient accepté de déboursier la somme de 50 dollars pour entendre parler leur chef politique, au dîner-bénéfice de l'Association progressiste-conservatrice fédérale du Québec, à l'hôtel Reine-Elizabeth à Montréal.

Rappelant le dernier discours de M. Trudeau, le chef conservateur a fait remarquer que le premier ministre du Canada au cours de cet exposé "avait réglé les problèmes de la Compagnie des jeunes Canadiens, de Radio-Canada, de la ville de Montréal, de la province de Québec, et d'autres encore; mais d'ajouter M. Stanfield, la mesure dans laquelle M. Trudeau est pris au sérieux est sans aucun doute directement proportionnée à la valeur de ce qu'il avance."

"Si l'on peut en croire le premier ministre du Canada, a dit M. Stanfield, les apôtres de la violence sont en nombre infime, mais ils sont bruyants; les agitateurs sont peu nombreux, mais ils ont de bons porte-parole. S'il y a à comprendre M. Trudeau, le problème du séparatisme est de peu d'importance; et surtout, c'est la faute des autres. D'après lui, la solution est bien facile."

"Le premier ministre traitait d'une question primordiale, d'une question qui est essentielle pour nous tous puisqu'elle touche à notre existence collective même. Mais les problèmes de la société contemporaine sont complexes, et on ne doit pas se laisser tromper en jugeant la valeur de ces prétendues solutions, ces remarques loufoques, par le volume des applaudissements d'une clique de libéraux."

"La désaffection ne sera pas facilement résolue, a fait remarquer le chef de l'opposition. Au Québec comme ailleurs, il y a des fléaux dans le domaine de la pauvreté, le sous-développement régional, le chômage, l'inflation, la migration des gens de régions rurales vers les milieux urbains, la situation qui prévaut dans l'agriculture, dans l'industrie du textile et dans les chantiers maritimes. Et toutes ces difficultés-là ne sont pas que la responsabilité du gouvernement provincial. Le fédéral a sa part à jouer dans les solutions,

Voir page 2: M. Stanfield



Des émeutiers ont tenté, hier matin, à Tokyo, d'incendier la gare centrale. La lutte s'est engagée très durement entre policiers et manifestants; l'un des policiers (notre document) a dû être secouru lorsqu'une bombe de fabrication domestique mit le feu à son uniforme. Près de 1.800 arrestations auraient été effectuées hier au Japon. (Téléphoto AP)

Le leadership libéral

M. Filion annoncera sa décision dans moins de 48 heures

par Michel Roy

Dans moins de 48 heures, M. Gérard Filion fera connaître sa réponse à ceux qui le pressent de se porter candidat à la direction du Parti libéral du Québec. Au cours de la fin de semaine, le président de Marine Industrie a poursuivi ses consultations auprès de personnes familières avec les questions d'organisation et d'autres milieux capables de l'éclairer sur ses chances dans une course au

leadership. Il a maintenant réuni tous les éléments nécessaires. Il ne lui reste qu'à prendre une décision. Hier soir, il réfléchissait dans sa demeure de Saint-Bruno.

Les trois candidats déjà engagés dans la campagne ont également réfléchi depuis deux jours. Rejoint à Hull au début de la soirée, M. Robert Bourassa a

Voir page 2: Leadership

La visite de M. Sato aux États-Unis

De violentes manifestations secouent tout le Japon

TOKYO (PA-APP) — Des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises au Japon pour assurer le départ, aujourd'hui, du premier ministre Eisaku Sato pour Washington, où il doit négocier le retour d'Okinawa à la mère patrie.

En effet, l'opposition est prête à tout pour empêcher ce voyage, qu'elle interprète comme devant amener un renforcement du pacte de défense américano-japonais, et elle entend porter un coup dont M. Sato ne puisse se relever lors des prochaines élections prévues pour janvier. Le gouvernement de M. Sato désire qu'Okinawa soit rendu au Japon pour 1972 et souhaite une révision du traité de sécurité avec les États-Unis, qui expire l'année prochaine. L'opposition de gauche exige le retour immédiat d'Okinawa, administré par les États-Unis depuis la deuxième guerre mondiale, et l'abrogation du traité.

Des manifestations ont eu lieu d'un bout à l'autre du Japon hier. La police en estimait le nombre à 180 et faisait état de 700.000 manifestants, surtout étudiants et ouvriers. Comme les journées précédentes, les manifestants ont lancé des cocktails Molotov.

Dès vendredi dernier, de violentes manifestations ont commencé dans tout le pays, et se poursuivent presque sans discontinuer. Les étudiants d'extrême-gauche ne craignent pas — un de leurs leaders l'affirmait récemment — de laisser des morts dans l'affaire. On compte jusqu'à présent près de 400 blessés et environ 1.800 arrestations.

Autour de l'aéroport international de Tokyo, à Haneda, la tension ne cessait de monter à l'approche de l'heure du départ de M. Sato, prévu pour 10 heures (locales). 3.500 extrémistes venus de province entourent l'aéroport où une fausse alerte à la bombe a eu lieu dimanche. Des heurts localisés se sont produits entre étudiants et policiers à proximité de Haneda, et dans les stations de chemin de fer entre Tokyo et Yokohama, entraînant une interruption du trafic.

Le premier ministre doit se rendre directement par hélicoptère, à l'aéroport Haneda, escorté par huit autres appareils. L'aéroport sera fermé aux visiteurs, et le gouvernement a demandé aux responsables des lignes intérieures de ne pas l'utiliser à partir de 7 heures du matin. En cas de tempête, M. Sato devra se rendre en voiture à l'aéroport. Toutes les voies d'accès par route et par mer sont sévèrement contrôlées par 3.500 policiers anti-émeutes et 34 vedettes de patrouille côtière.

D'autre part, les 44 universités de Tokyo sont fermées depuis le 15 novembre, et des patrouilles de police en tenue de combat parcourent la ville. Des

Voir page 2: Le Japon

La situation financière des diocèses de Québec et de Montréal se dégrade

par André Charbonneau

Pour la première fois dans son histoire, le diocèse de Québec a fait état en public de sa situation financière. Dans une conférence de presse, le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, a déclaré: "Il se peut qu'éventuellement on soit amené, dans le diocèse de Québec à vendre des églises."

Deux facteurs justifient notamment cette prévision. D'une part, certaines paroisses comme Saint-Roch et Notre-Dame-de-la-Paix se voient progressivement de leurs fidèles sous la pression de la commercialisation dans ces secteurs. D'autre part, au dire du cardinal, des paroisses sont souvent en difficultés financières à cause d'emprunts qu'elles ont effectués sur billets "à demande". L'archevêque de Québec a expliqué que ces billets faits avec intérêts de 4% sont actuellement retirés par les prêteurs qui veulent évidemment placer leur argent à des endroits où le taux d'intérêt est beaucoup plus élevé.

Le rapport financier révèle que 150 des 265 fabriques du diocèse de Québec sont endettées. Le total des dettes réelles au 31 décembre 1968 se chiffrait à \$10.376.581. Ce montant n'est pas tellement éloigné des recettes globales annuelles des paroisses qui s'élevaient à \$11.724.677, soit une moyenne par capita de \$19,06, en 1968 comparativement à \$20,86 en 1967. Cette moyenne est inférieure à celle des déboursés qui atteignent \$20,78 par capita en 1968.

Ce dernier chiffre correspond exactement à la somme moyenne versée an-

nuellement par famille (et non plus per capita) aux quêtes dominicales dans le diocèse de Montréal. Quand on sait que les quêtes représentent 61% des revenus paroissiaux, on soupçonne que la situation financière des paroisses dans le diocèse de Montréal est encore moins reluisante que dans le diocèse de Québec.

En fait, avec une population catholique deux fois plus importante, les paroisses du diocèse de Montréal ont à peine récolté \$3.000.000 de plus qu'à Québec, pour un montant total de \$14.630.445. Ce chiffre représente une baisse de 7,5% par rapport à 1967. Au seul chapitre des quêtes la baisse enregist-

Voir page 2: La situation

dans ce numéro

- Sans vouloir s'engager dans l'action partisane, la Fédération des SSJB opte pour la souveraineté du Québec (page 3)
- Les camionneurs reprennent aujourd'hui le travail après une grève de huit jours (page 3)
- La Fédération des travailleurs du Québec envisage de contester devant les tribunaux la légalité du règlement de Montréal (voir page 3)
- En page 4, un éditorial de Claude Ryan: l'art de faire des martyrs.

suites
de la première
page

LEADERSHIP

déclaré qu'il n'avait conclu aucune entente avec M. Filion et qu'il ne songe pas à en conclure. Il entend mener la lutte jusqu'au bout sans égard à la décision que pourrait prendre le président de Marine Industrie.

Consultés depuis vendredi, plusieurs militants et députés libéraux sont portés à croire que le succès de M. Filion serait lié au désistement de M. Bourassa. Mais celui-ci écarte cette hypothèse avec fermeté.

Pour l'instant, ce n'est pas à l'intérieur du Parti libéral provincial que M. Filion recrute ses partisans. C'est plutôt dans des milieux extérieurs au Parti: chez des hommes d'affaires des milieux financiers et industriels, et auprès d'hommes politiques libéraux fédéraux. M. Jean Marchand, qui a lui-même songé à briguer la succession de M. Lesage, serait l'un des principaux animateurs de la campagne en faveur de M. Filion.

Mais il n'y a pas d'unanimité dans le caucus libéral d'Ottawa. Même parmi les ministres du Québec dans le gouvernement de M. Trudeau, il s'en trouve qui n'accorderaient pas nécessairement leur appui à M. Filion. Chez les députés fédéraux du Québec, les trois candidats déjà déclarés ont recruté des appuis.

Dans l'établissement du parti, on s'apprête à combattre sans réserve M. Filion s'il se porte candidat.

Aussi est-ce d'abord dans l'opinion publique que le candidat éventuel pourrait fonder sa meilleure base. Connus et admirés pour les discours récents qu'il a prononcés, perçus par beaucoup comme le "chef paternel" que les Québécois attendent, M. Filion pourrait être plébiscité par le public et, le cas échéant, s'imposer au Parti libéral comme le vainqueur des prochaines élections.

C'est également de cette façon que M. Claude Wagner compte remporter la victoire. Populaire dans la masse, il était beaucoup moins dans le parti. Mais, peu à peu, les militants sont influencés par l'opinion publique, ce qui explique la remontée de M. Wagner parmi les délégués-électeurs depuis deux ou trois semaines. C'est pourquoi, M. Wagner serait peut-être l'une des premières victimes d'une candidature de M. Filion.

LE MORATOIRE

taient leur soutien à ceux de Washington avaient été infiniment moins fournis, ont fait pleuvoir les éloges sur les organisateurs de la "marche contre la mort".

A l'instar de la grande presse, le maire de la capitale, M. Walter Washington, et son chef de la police, M. Jerry Wilson, en ont avisé discrètement les manifestants dès samedi et, dimanche, ce fut le tour d'un autre notable, le sénateur Hugh Scott, leader du parti républicain au sénat, de se déclarer "impressionné" par la discipline de 98 pour cent, selon lui, des pacifistes.

Aux dernières nouvelles, le "nouveau comité de mobilisation" n'envisageait plus de nouvelle concentration de masse à Washington, satisfait qu'il est de celle qui vient d'avoir lieu, mais l'initiative reviendrait à nouveau, maintenant, au "comité pour un moratoire au Vietnam", organisation responsable du premier "moratoire" pacifiste, celui du 15 octobre dernier. Son projet: deux journées de manifestations contre la guerre les 12 et 13 décembre prochain et, le 24, veille de Noël, une troisième et dernière journée... pour ce qui va de l'année, du moins.

Tout avait commencé, jeudi dernier, par une "marche contre la mort" au cours de laquelle les noms de plus de 40.000 soldats américains tombés au Vietnam ont été portés en procession du cimetière national d'Arlington au Capitole, en passant sous la Maison Blanche puis déposés dans 12 cercueils symboliques.

Le samedi, jour M de ce deuxième moratoire, un jour de soleil et de grand

froid, devait faire souffler sur Washington, la paisible capitale aux 650.000 habitants, un brusque vent de fronde et un air de kermesse, mêlant fraternellement les couleurs américaines aux bannières rouges et vietnong.

Descendue de tous les coins des Etats-Unis, l'invasion pacifiste a déferlé sur Washington comme un raz de marée, grossissant sa population de 50 pour cent, obligeant le président des Etats-Unis à se barricader dans une Maison-Blanche entourée de cars stationnés pare-choc contre pare-choc et le Pentagone à prendre en mains la direction du service d'ordre.

Au bilan de cette journée, dès samedi soir, une première constatation s'imposait: jusqu'à la tombée de la nuit, aucun incident grave ne s'était produit. La marche sur Pennsylvania Avenue et le grand rassemblement au pied du monument à George Washington en ont été exempts.

C'est à l'heure du crépuscule, au moment où s'amorçait le vaste mouvement de dispersion, que quelques groupes d'extrême-gauche, la SIS et les Yippies, ont tenté de passer de la non-violence aux voies de fait en s'attaquant au ministère de la Justice, où ils ont voulu hisser le drapeau vietnong à la place de la bannière étoilée.

La police de choc les a repoussés en faisant usage de gaz lacrymogènes, non sans essuyer des coups de pierre dont quelques-uns ont fait voler en éclats plusieurs carreaux du ministère.

Se reformant aussitôt, les plus farouches des manifestants ont prétendu marcher sur la Maison Blanche, mais ils n'ont pu s'en approcher nulle part de plus de 300 pieds, butant partout sur la muraille humaine des compagnies spéciales de sécurité.

Bien protégé contre les hordes de jeunes gens et de jeunes filles dépenallées, cheveux et barbes au vent, qui ont constitué les 90 pour cent des effectifs pacifistes, M. Nixon a passé la journée sagement claquemuré dans sa résidence, où il a tenu, le matin, un conseil de politique étrangère, avec le Vietnam à l'ordre du jour.

Le président, qui a dit et redit qu'il ne se laisserait distraire par rien ni personne de son plan de paix secret, n'aura pas manqué de se sentir réconforté par la publication, dans les journaux du matin, des résultats d'un sondage d'opinion dont il ressort que 79 pour cent des Américains appuient sa politique vietnamienne telle qu'il l'avait exposée dans son discours du 3 novembre et que 76 pour cent étaient hostiles aux manifestations de ce samedi.

Des manifestations de soutien se sont également déroulées samedi dans plusieurs autres villes d'Amérique et, notamment, à San Francisco, où plusieurs dizaines de milliers de pacifistes qui n'avaient pu rallier le rendez-vous de Washington ont manifesté à l'ombre du Golden Gate, le fameux pont suspendu, censé être un trait d'union entre l'Orient et la côte Pacifique des Etats-Unis.

A New York, 10.000 ballons noirs ont été largués dans le ciel, chacun d'eux symbolisant pour les pacifistes rassemblés à Central Park un soldat américain mort au Vietnam depuis la venue au pouvoir de M. Nixon.

A l'inventaire de la journée du samedi dans la capitale fédérale, la police signalait une vingtaine d'arrestations, 18 d'entre elles opérées parmi les extrémistes qui avaient voulu défier, à la tombée de la nuit, les consignes du nouveau comité de mobilisation responsable de cette spectaculaire marche sur Washington, et une quinzaine de contusionnés.

LA SITUATION

trée atteint 17,5% passant d'une moyenne par famille de \$25,19 à celle de \$20,78. Le nombre de familles étant passé de 400.874, en 1967 à 428.385 en 1968, soit une augmentation de 6,8%, on peut présumer que la chute de la pratique religieuse s'est maintenue à Montréal: ce qui expliquerait en partie la diminution des revenus provenant des quêtes.

Notons enfin qu'en 1967, 18% des paroisses étaient déficitaires et que ce pourcentage est grimé à 26% en 1968 et nous pourrions conclure que l'évolution financière dans le diocèse de Montréal s'est conformée aux prévisions faites par Jean-Pierre Proulx dans LE DEVOIR du 12 avril dernier.

Certains signes de cet entrelacement financier progressif commencent à se manifester ici et là dans le diocèse. Certaines paroisses ont annoncé qu'elles ne pouvaient plus financer certains

services tels le Prions en Eglise. D'autres ont dû se dispenser des services soit d'un vicaire dominical, soit même d'un vicaire à plein temps faute de revenus suffisants. En outre, on a déjà commencé à vendre certains temples. L'église de Saint-Henri a cédé la place à un centre communautaire. On connaît les difficultés de la paroisse Saint-Jacques. On sait également que des démarches ont été faites pour la vente de l'église Sainte-Catherine d'Alexandrie et qu'elles n'ont pas abouti simplement parce que la somme récupérable s'avérerait dérisoire. Dans d'autres paroisses, telle Saint-Louis-de-France, seule l'opposition des marguilliers empêche le recours à cette mesure extrême.

Ce problème de la vente des biens-fonds pose celui de la valeur réelle des immeubles appartenant à l'Eglise catholique du diocèse. Selon le rapport de 1968, les valeurs immobilières égalaient \$144.901.105 au chapitre des paroisses. Or cette somme est purement théorique. Il s'agit en général d'une évaluation pour fin d'assurance et non pas de valeur marchande. Cette évaluation ne correspond pas non plus aux différentes évaluations municipales.

Dans son article du 12 avril 1969, Jean-Pierre Proulx, illustrait ce phénomène de la façon suivante: "Selon le bilan officiel, la fabrique Saint-Henri à Montréal possède en valeurs immobilières \$1.021.592. Or l'évaluation faite par la ville de Montréal en 1967 s'élevait à \$468.000 seulement. Cette même fabrique vient de vendre à la Commission des écoles catholiques de Montréal, terrain, église et presbytère pour la somme de \$700.000."

Cette solution financière de la liquidation des biens-fonds a des incidences d'ordre pastoral. En France, on sait que les catholiques réagissent de plus en plus négativement à l'égard des lieux polyvalents. Construire un édifice pouvant servir à la fois au culte et à la danse, pose évidemment de sérieuses difficultés aux artistes chargés de la décoration. L'art religieux s'en ressent. On peut croire cependant que ces inconvénients sont mineurs à côté des avantages obtenus. La désacralisation pourrait éventuellement servir la religion. La création du centre Jean-XXIII qui n'est pas étrangère à certains problèmes financiers pourra apporter un éclairage intéressant sur cette question.

Quoi qu'il en soit des avantages ou des inconvénients de la situation en cours, il convient de constater que l'Eglise diocésaine s'appauvrit d'année en année. Alors que les recettes se maintiennent à peine malgré l'augmentation de la population et sans doute à cause d'une baisse de la pratique, les débours continuent à monter au rythme du coût de la vie. Aussi, les constructions d'églises et les nouvelles fondations de paroisses sont-elles suspendues pour l'instant dans le diocèse.

Certaines études en cours, particulièrement celle que l'on fait dans la région du Centre-sud, devraient apporter un certain nombre de solutions. Il n'en reste pas moins que de plus en plus une étude d'ensemble s'impose sur la question du financement des paroisses dans le diocèse. Celle-ci aurait entre autres pour objet de réexaminer l'ensemble du régime de la taxation ecclésiastique. L'Eglise diocésaine supplée par exemple à l'Etat pour la tenue des registres et l'entretien de monuments historiques sans compensation véritable. Elle offre divers services dont les dépenses ne sont en pratique supportées que par les catholiques pratiquants. Les prêtres devront-ils un jour gagner leur vie en secteur profane? La réponse pourrait s'imposer en fait bien avant la fin des discussions théoriques.

Présentement, les paroisses sont des fiefs. Pour survivre, elles devront peut-être sacrifier un certain nombre de leurs prérogatives. Tout ceci en fin de compte pourrait bien jouer un grand rôle dans la restructuration de la vie du diocèse. Certains s'en réjouissent. D'autres s'en plaignent. Quoi qu'il en soit, l'évolution financière à venir aura des répercussions sur l'évolution de la pastorale. Les solutions auront donc à être trouvées à ce double niveau.

LE JAPON

grillages, voire des barbelés, ont été posés autour des ambassades, des sièges de journaux et des bases militaires américaines, 70.000 policiers au total sont mobilisés, dont 25.000 pour la capitale. La police compte qu'elle aura à affronter 20.000 étudiants à Tokyo et 47.000 dans le reste du pays.

140.000 syndicalistes, socialistes, pacifistes et membres d'organisations féminines se préparent également à manifester. Enfin, 4 millions de syndiqués ont décidé de lancer une grève.

Face à cette situation, la rencontre entre M. Eisaku Sato et le président Nixon marquera, selon les observateurs, l'accès du Japon à la souveraineté complète vis-à-vis des Etats-Unis. La négociation déterminera les rapports entre le nouveau Japon et les Etats-Unis, au moment où l'isolationnisme américain et le nationalisme japonais s'accroissent.

Pour M. Sato, au pouvoir depuis six ans avec le parti libéral, la restitution d'Okinawa est aussi une question de politique intérieure, ayant pour enjeu le résultat des prochaines élections.

Le premier ministre emporte les grandes lignes du communiqué final sur la négociation, auquel, il ne manque, estime-t-on, que l'essentiel: les dispositions sur la dénucléarisation d'Okinawa, réclamée par toute l'opinion japonaise. La base n'est en effet pas incluse dans le pacte de sécurité mutuelle.

Les observateurs japonais estiment que le paragraphe nucléaire du communiqué consistera en une "formule irrisée", où chaque partie verra les nuances qu'elle souhaite y trouver, permettant ainsi à MM. Sato et Nixon de satisfaire chacun leur opinion publique.

La dénucléarisation d'Okinawa est essentiellement, pour M. Sato et son parti, un problème de relations publiques, car ils souhaitent le maintien de la protection américaine. Pour cette raison, affirment les observateurs japonais, les Américains ne formulèrent pas d'exigences qui pourraient compromettre l'avenir politique de M. Sato.

M. STANFIELD

puisqu'il a joué une part active dans leur création.

"Ce sont des problèmes sérieux de cette sorte-là qui vont inévitablement engendrer le mécontentement et l'incertitude — facteurs qui ne vont définitivement pas contribuer à encourager les investissements. Le résultat sera la détérioration du climat économique qui, à son tour, amplifiera le désenchantement. C'est là un cercle vicieux dans lequel on se doit de ne pas tomber."

M. Stanfield a dit que le leader politique qui a recours à ces tactiques, ne rend définitivement pas service à son pays: "l'analyse superficielle a-t-il précisé, engendre l'opinion erronée; ceci mène à une distorsion de la vérité, qui, finalement, conduit au préjugé et à l'animosité. Les divers niveaux de gouvernement devraient chercher à s'entraider, à oeuvrer ensemble dans le but de mettre fin aux fléaux sociaux qui nous accablent. Nous n'allons pas en arriver à une solution d'ici peu si les gouvernements continuent de se confronter, de se jeter la pierre l'un l'autre."

Soulignant les dangers inhérents à la confrontation, M. Stanfield a affirmé que "pendant qu'on est en train de se chicaner, on ne prend pas le temps de reconnaître que chaque niveau de gouvernement dans l'exécution de son rôle a des difficultés particulières à surmonter. Il faut a-t-il ajouté, que nos gouvernements en viennent à réaliser que certains problèmes ont une longue histoire et que seuls les efforts patients, consciencieux, rationnels et responsables pourront les enrayer".

"Il existe de grandes difficultés dans notre pays et nous nous devons de les affronter carrément avec fermeté et compréhension, a dit M. Stanfield. Nous tous, Canadiens, avons le devoir et l'obligation morale de rechercher une compréhension plus approfondie des besoins et des aspirations de ceux avec lesquels

nous partageons cette citoyenneté canadienne. Si une responsabilité de ce genre est la nôtre, en tant que simple citoyen, encore plus lourde est celle de nos leaders politiques. Assurément, plus que tout autre, ils ont le devoir d'éviter l'interprétation facile, l'analyse superficielle, et la solution simpliste."

"Si nous désirons préserver la patrie, a conclu le conférencier, si nous désirons la consolider et la fortifier, si nous désirons faire du Canada un pays où 21 millions de gens vivent heureux en harmonie; eh bien, hâtons-nous de faire front commun et de nous attaquer à l'inflation et au chômage, par exemple, plutôt que l'un à l'autre."

APOLLO-12

estimations montrent qu'elle devrait se trouver à quelque 2.796 milles d'Apollo 12.

2) Selon cette hypothèse, il pourrait s'agir des panneaux protecteurs qui entourent le module lunaire avant son extraction du troisième étage de la fusée et qui sont éjectés lors de cette opération.

Selon les calculs des techniciens, ces panneaux devraient se trouver à quelque 310 milles d'Apollo.

3) Enfin, selon la troisième hypothèse émise par l'astronaute Dave Scott, il pourrait s'agir "d'un équipage de remplacement".

"Si cette hypothèse est bien la bonne, a déclaré un technicien de Houston, nous allons faire en sorte que cet équipage atterrisse sur la face cachée de la lune". Ce à quoi Gordon, l'un des membres d'équipage d'Apollo 12 a répliqué: "Si quelqu'un nous suit ça ne peut être que des amis".

Une fois leur objectif atteint, Bean et Conrad auront, lors de leurs sorties sur le sol lunaire, six appareils de mesure à mettre en place:

- un séismographe destiné à enregistrer les "tremblements de lune" éventuels et l'impact des météorites;
- un magnétomètre de mesure des variations du champ magnétique lunaire;
- un spectromètre d'étude du vent solaire;
- un détecteur d'ions supra-thermiques pour la mesure des ions positifs à la surface de la lune;
- une jauge à ions à cathode froide destinée à renseigner sur la température et la densité des traces, aussi tenues soient-elles, d'atmosphère lunaire;
- un détecteur de poussière lunaire mesurant l'accumulation de celle-ci sur l'ensemble de l'appareillage.

Tous ces appareils recevront leur énergie d'un générateur de radioisotopes chargé de huit livres de plutonium 238, radioactif.

La désintégration du plutonium dégage une température élevée (1400°F) que les éléments thermoelectriques du générateur transforment directement en courant électrique. Cette énergie sera suffisante pour faire fonctionner pendant une année au moins les six instruments dont les fonctions ont été décrites.

La NASA affirme que ces huit livres de plutonium ne présentent aucun danger sur la lune, comme elles ne présentent pas de danger sur la terre.

Le radioisotope est contenu dans un étui de graphite renforcé, si résistant qu'il est à l'abri d'un impact accidentel sur notre planète ou sur la lune.

Le plutonium émet, en se désintégrant, des particules alpha, les plus faibles des trois catégories. Elles sont de très loin moins pénétrantes que les particules beta et gamma: un revêtement protecteur de l'épaisseur de quelques feuilles de papier suffit en effet à les arrêter.

Un citoyen de
Victoriaville
remporte
le gros lot

M. Roland Boucher, âgé de 49 ans, de Victoriaville, a remporté hier le grand prix de \$100.000 au tirage d'octobre de la taxe volontaire de Montréal.

M. Boucher qui a déjà gagné plusieurs concours, a déclaré: "J'avais confiance en moi-même dès le début. J'étais convaincu que je me rendrais jusqu'à la fin et l'emporterais".

"Durant l'Expo 67, j'ai rempli une formule de concours au pavillon des Pays-Bas et j'ai gagné un voyage en Europe".

M. Boucher, un électricien, père de deux enfants, a déjà gagné dans un autre concours une lessiveuse et une sècheuse, il y a 17 ans.

M. Jacques Demers, un conseiller juridique et politique de la délégation canadienne au sein de la Commission internationale de contrôle au Laos, dans le Sud-Est asiatique, a remporté un prix de \$1.000.

M. Demers, un Montréalais, qui est en poste à Vientiane, au Laos, depuis le mois de février dernier, a déclaré que "la meilleure partie" de son prix a été de revenir chez lui pour participer au tirage.

La ville a payé le voyage de M. Demers dans la métropole.

Le deuxième prix de \$20.000 est allé à Mme Marcelle Chalifoux, de Montréal, et M. Roland Depelteau, de Charlemagne, en banlieue de la métropole, a gagné un prix de \$10.000.

NOTES NOTES

Suite de la page 4

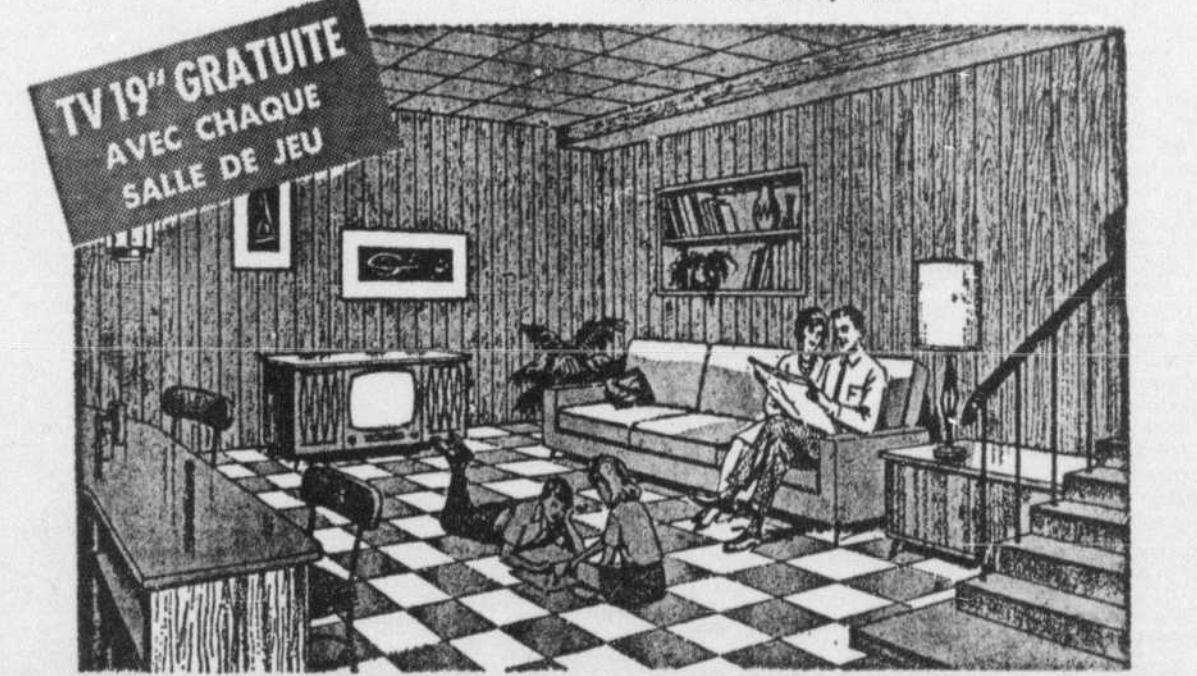
ce qui s'est passé à Sir George Williams. Elle a rencontré tous les acteurs de ce drame. Elle les a vus et revus au besoin. Elle cite leurs déclarations et les explications qu'ils ont apportées à leurs gestes. Elle a même rencontré plusieurs parents de ces adolescents à qui elle laisse la parole à maintes reprises.

Ce livre, en somme, constitue de l'excellent journalisme. L'auteur s'y adonne à une analyse en profondeur mais elle ne cherche en aucun temps à nous imposer ses vues personnelles. En conséquence, tous les sociologues auront intérêt à s'y référer pour mieux approfondir cet épisode de notre histoire montréalaise.

- (1) A Short History of the Canadian Constitution, par George F. G. Stanley. Edité par The Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto, 2 B, 230 pages. Prix: \$7.95.
- (2) Doctors & Doctrines, The Ideology of Medical Care in Canada par Bernard R. Blishen. Edité par University of Toronto Press, 202 pages. Prix: \$8.50.
- (3) The Italians in Canada, par A. V. Spada. Edité par l'auteur, 2057 boul. Saint-Germain, Ville Saint-Laurent, Montréal 381. Un livre de 387 pages.
- (4) The Computer Centre Party, par Dorothy Eber. Les Editions Tundra de Montréal, 465 rue Saint-François-Xavier, 315 pages. Prix: \$6.95.

MAINTENANT UN PLAN BONI D'HIVER
EPARGNEZ DES CENTAINES DE \$\$\$

PREMIER PAIEMENT, 1970



SALLE DE JEU \$4.800
Moins boni 305
Dimensions 12' x 26'

MAINTENANT \$1,495 **\$23⁸⁰** par mois

SEULEMENT \$28.55/MOIS
MAINTENANT SEULEMENT

Metropolitan Home Services construira pour vous la plus jolie salle de loisir, de première qualité. Elle n'utilisera que des matériaux de qualité, flamant neufs. Vous pourrez choisir vous-même tous les matériaux de finition. Votre salle de loisir sera construite pour convenir à la personnalité de votre famille... et, bien entendu, tout le travail sera entièrement garanti.

POURQUOI ACHETER chez MHS ?

- 1) Croquis gratuits 2) Estimation gratuite 3) Plans gratuits 4) Triple garantie exclusive 5) Seuls des matériaux neufs sont utilisés 6) Travail fait par des ouvriers compétents 7) Finances à taux bancaires 8) Travail fini à temps 9) Le grand volume de MHS signifie les prix les plus bas 10) MHS fait tout le travail... pas besoin d'avoir recours à plusieurs entrepreneurs.

VOTRE VOS BESOINS

- ☐ Salle de jeu ☐ Addition
- ☐ Cuisine ☐ Salle de bain
- ☐ Garage ☐ Placard au grenier
- ☐ Travaux de béton
- ☐ Menuiserie ☐ Revêtement en aluminium
- ☐ Fenêtres en aluminium ☐ Porches et toutes autres améliorations domiciliaires

LISEZ CET IMPORTANT MESSAGE

Il existe environ 17 qualités de matériaux de construction. MHS n'utilise que les matériaux de la meilleure qualité dans tout projet d'améliorations domiciliaires. Nous sommes convaincus, que, grâce à notre gros volume d'affaires, aucune autre compagnie ne peut égaler nos qualités et prix. Des prix inférieurs signifient généralement une qualité inférieure.

COMPOSEZ 482-0600 SANS OBLIGATION

MAINTENANT \$15.87/mois **MAINTENANT \$12.69/mois**

THÉÂTRE

Suite de la page 10

Ce qui nous permet d'atteindre une bonne qualité, une certaine tenue. Nous exigeons que ces vedettes arrivent deux semaines à l'avance parce que cela permettrait aussi à nos artistes de prendre de l'expérience à leurs côtés et, surtout, parce que l'homogénéité d'un spectacle lyrique est une condition essentielle de réussite. C'est ce qui se fait en Allemagne et en Angleterre; c'est ce qui, malheureusement, ne se fait pas en France, ni aux Etats-Unis. L'opéra c'est un travail d'équipe et nous ne voulons pas des artistes qui viennent seulement chercher un cachet...)

"Lorsqu'on a monté La Tosca, on me disait que je ne trouverais jamais personne pour tenir le rôle-titre chez nous. J'ai fait des auditions pendant deux mois, jusqu'à ce que je trouve enfin Clarice Carson. Le rôle demandait quelqu'un qui ait beaucoup de talent vocal... et dramatique. C'est toujours très important aujourd'hui de jouer aussi bien qu'on chante et de posséder le physique de l'emploi. Les Juliette de 2000 livres du temps jadis, c'est bel et bien fini, c'est une farce."

M. Lamontagne parle en connaissance de cause. Voul d'abord à une carrière de comptable, il a été "catapulté" sur la scène lyrique internationale, en 1948, à la suite d'un premier prix remporté dans un concours de chant à Toronto et, quelques années plus tard, à Radio-Canada. Bénéficiant par le fait

même de bourses qui lui permirent d'affirmer sa technique vocale, il fut pendant quinze années l'invité de théâtres lyriques aux Etats-Unis, en France et au Canada.

Aujourd'hui, son expérience des chiffres et des partitions lui permet de mener à bien son rôle de directeur général (on serait porté à dire "Dange gardien") au TLQ, laquelle présentera cette saison trois ouvrages: "Les pêcheurs de perles" de Bizet (les 22, 25, 27 et 29 novembre), "Ciboulette" de Reynaldo Hahn en première canadienne (les 1, 3, 5, et 8 février) et "Così fan tutte" de Mozart en version originale (les 7, 10, 12 et 14 mars). Soit des productions à 99 pour cent canadiennes qui seront présentées en la salle de spectacle de l'Académie de Québec.

Nous souhaitons, ajoute M. Lamontagne, pouvoir nous installer dans la nouvelle salle qu'on nous avait promise pour cette saison; ce sera pour l'opéra prochain. Ce Grand Théâtre devrait régler plusieurs de nos problèmes matériels dont l'équipement déficient de notre actuelle salle de collège, son plateau trop étroit qui demande des nuits entières seulement pour mettre au point les changements de décors... et plusieurs autres désavantages.

Des anecdotes? On pourrait en citer plusieurs qui tiennent du folklore et de l'invraisemblance. M. Lamontagne est en tout cas assuré "qu'un public va jouir d'un spectacle à la condition qu'il se tienne du début à la fin, tant du point de vue musical que dramatique. Il faut créer une mentalité différente de l'opéra, se mettre dans la tête que le contre-tout n'est pas le seul intérêt et qu'il a une valeur relative, dépassée, même si c'est beau. On n'est plus à l'époque de l'âge d'or où les gens restaient sur le trottoir et payaient le portier pour ouvrir les portes lorsque la prima donna lançait un grand contre-tout".

Il y a aussi les jeunes qu'il faut amener à l'opéra et, à cet effet,

NORDAIR...
DESTINATION
HAMILTON

Vive la différence!

Tous les services sont assurés par Boeing 737 à réaction, sans escale, jusqu'à l'aéroport de Hamilton. Vous apprécierez la qualité du service personnalisé Nordair. Pour votre prochain voyage à Hamilton, prenez un des jets à empennage bleu de Nordair, et constatez la différence! Réservations: 636-3505 ou votre agence de voyages habituelle.

Sans vouloir s'engager dans l'action partisane

La Fédération des SSJB opte pour la souveraineté

par François Barbeau

La Fédération des Sociétés Saint-Jean Baptiste du Québec s'est prononcée en fin de semaine à Montréal en faveur de la souveraineté politique totale du Québec.

Les délégués représentant les 14 Sociétés diocésaines affiliées ont adopté cette résolution par 117 voix contre 16.

Le deuxième article de la résolution dit, que la FSSJB "affirme que cette souveraineté est une condition indispensable au développement ordonné des res-

sources humaines, physiques et économiques de la collectivité québécoise".

C'est le président de la Fédération, M. Gilles Noisieux, qui a informé les journalistes de cette décision de la FSSJB, le congrès de la fin de semaine s'étant tenu à huis clos et rien n'ayant transpiré des délibérations.

"Les pressions historiques, économiques, linguistiques et sociales ont toujours placé les Canadiens français dans un état de minorité psychologique

pitoyable, a-t-il dit, et la Fédération a décidé d'y mettre fin".

"En changeant l'orientation du mouvement, nous lui donnons une ligne d'action différente, et nous devons arriver à influencer la vie collective sur tous les plans, à mettre en évidence les problèmes nationaux".

Cette nouvelle orientation de la FSSJB était déjà entrevue par de nombreux observateurs, et n'est en somme que le résultat des congrès des

années précédentes où chaque fois s'était affirmée la ligne de conduite de la Fédération sur les réalités québécoises.

C'est ainsi qu'en 1965, par exemple, la FSSJB préconisait les États associés.

Expliquant les conséquences de la résolution adoptée en fin de semaine M. Noisieux a déclaré: "L'exécutif peut prendre position sur l'ensemble des problèmes collectifs québécois, et c'est dans ce sens que la Fédération a l'intention de travailler. À partir de maintenant, le mouvement va mettre en marche des séances d'information et les Sociétés SJB seront un mouvement d'éducation populaire et un mouvement de pression avec un seul intérêt: l'avenir de la nation".

M. Noisieux a toutefois souligné qu'il ne s'agissait pas d'engager la Fédération dans la partisanerie politique (PQ par exemple). Nous garderons notre complète indépendance face à ces partis, pour pouvoir aller au-delà des pressions dont ils sont les objets, a-t-il dit.

Les sociétés SJB de Québec, Valleyfield et Sherbrooke, qui ont quitté la Fédération, n'avaient pas de délégués au congrès de fin de semaine, tandis que la société de St-Jérôme, pour sa part, s'est dissociée de la Fédération momentanément parce que cette dernière refusait de prendre position sur le plan politique.

Des sociétés diocésaines représentées à Montréal en fin de semaine, celles

de Chicoutimi, Thetford Mines, Nicolet et Joliette s'étaient déjà prononcées en faveur de la résolution lors de congrès diocésains.

Trois autres sociétés, celles de St-Hyacinthe, Trois-Rivières et Rimouski, s'étaient prononcées pour la résolution, mais au niveau de leur exécutif seulement.

On lit dans les deux derniers articles de la résolution: il est résolu que la FSSJB "informe les citoyens de l'urgence nécessaire pour l'État du Québec d'accéder à la souveraineté politique, dans l'ordre et la sérénité... la SSJB "fasse les représentations nécessaires auprès des partis politiques et des groupes de pression pour qu'ils orientent en ce sens leur programme et leur action".



Un Quaker américain remet de l'argent à un membre du "Canadian Friends Service Committee", Mme Claire Culhane, présidente de la Voix des femmes du Québec. Le don a été transmis samedi à la frontière canado-américaine, soit à Rock Island, en présence (au centre) de Le Phuong, directeur de l'information du Gouvernement révolutionnaire provisoire (GRP) du Sud-Vietnam et membre du FNL. Le Phuong est également ambassadeur du GRP à Stockholm. (Téléphoto AP)

La FTQ entend contester la légalité du règlement Saulnier

La Fédération des travailleurs du Québec aurait l'intention de combattre par tous les moyens le nouveau règlement de la ville de Montréal concernant les manifestations publiques et notamment de contester la légalité de ce règlement devant les tribunaux. Telle est l'essence en tout cas d'une déclaration de M. Fernand Daoust, secrétaire intérimaire de la FTQ, parue dans la dernière livraison de l'hebdomadaire du dimanche, Québec-Presse.

M. Daoust déclare que des avocats ont été retenus par la FTQ (250.000 mem-

bres) pour porter devant les tribunaux cette affaire qui implique les libertés civiles.

Le secrétaire de la FTQ affirme aussi qu'une manifestation organisée par la CSN, la CEQ et la FTQ pourrait avoir lieu d'ici une dizaine de jours pour protester contre le règlement Drapeau-Saulnier. On sait que des travailleurs de la FTQ qui faisaient un piquetage symbolique devant trois magasins d'alimentation Dominion pour inviter les consommateurs à ne plus acheter le raisin de la Californie mis en vente dans ces magasins ont été dispersés samedi par

la police de Montréal en vertu du nouveau règlement.

M. Louis Laberge, président de la FTQ, avait lui-même participé précédemment à ce piquetage de solidarité avec les travailleurs agricoles de la Californie qui sont en grève depuis près de quatre ans.

D'autre part, il se pourrait que la Confédération des syndicats nationaux entame elle aussi des procédures pour contester la légalité du nouveau règlement municipal interdisant les manifestations pour 30 jours sur le domaine public à Montréal.

Nous avons dû opter pour la paix contre la violence - Me Drapeau

Dans l'esprit du maire Jean Drapeau le nouveau règlement municipal concernant les manifestations sur le domaine public ne nie pas le droit de manifestation mais donne priorité au droit à la paix par rapport au droit à la violence.

Interrogé hier, sur les ondes d'une station radiophonique de Montréal, le maire a dit: "En vertu de quel principe un petit groupe va prétendre que son droit de manifester a priorité sur le droit d'utiliser les rues surtout quand ce droit de manifester, l'expérience l'a malheureusement prouvé, s'accompagne du recours à la violence".

M. Drapeau a dit que la ville avait statué sur une rivalité entre le droit à la paix et le droit à la violence. Selon lui le règlement qui fait l'objet de divers commentaires présentement confirme le droit de manifester mais lui impose une restriction des lors qu'il s'agit du domaine public: rues, places publiques, parcs etc. "L'usage du domaine public, dit M. Drapeau, doit demeurer à la disposition du public auquel il appartient".

Quant au défilé du père Noël organisé annuellement par la maison Eaton et qui

devait avoir lieu dans les prochains jours, le maire Drapeau a bien dit que la ville n'avait pas demandé à la maison Eaton de l'annuler. Pendant presque patience, le maire, à qui l'on venait de dire que Eaton avait accusé ou blâmé la ville eu égard au nouveau règlement, a dit que le service de la police avait consulté les autorités municipales de même que les représentants de la maison Eaton pour évaluer les risques qu'il y aurait à présenter ce défilé qui attire des milliers d'enfants chaque année. C'est d'un commun accord, selon le maire, que cette maison a annulé son défilé du 22 novembre.

Quant à savoir si le règlement n'aura pas pour effet de provoquer des actes de terrorisme isolés le maire Drapeau argue que même avant le règlement, c'est-à-dire alors que les manifestations dans les rues étaient permises il y avait des bombes qui éclataient ça et là y compris à sa propre résidence récemment. "Nous ne pouvons qu'espérer que ces choses ne se produiront plus", a dit M. Drapeau. On sait d'autre part que la coupe Grey (football) sera disputée à

Montréal à la fin du mois et d'aucuns appréhendent cet événement sportif qui s'accompagne traditionnellement de défilés, de manifestations joyeuses dans les rues, etc. Le maire n'a pas eu l'occasion de faire connaître son avis à ce sujet et de dire quelles mesures étaient envisagées par les autorités de la ville en ce qui concerne la coupe Grey.



Sir Val Duncan
nouveau président
de la BRINCO

M. Henry Borden, président du conseil d'administration de British Newfoundland Corporation Limited et membre du Conseil de Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited, a annoncé hier la nomination, faite conjointement par les comités de direction de ces deux compagnies, de Sir Val Duncan aux postes de président et administrateur délégué de Brinco et de président du Conseil, président et administrateur délégué de CFLCO. Il succède ainsi à M. Donald J. McParland, décédé le 11 novembre dans l'écrasement d'un avion au Labrador.

Membre du Conseil d'administration de Brinco et de CFLCO et président du comité de direction de ces deux compagnies, Sir Val Duncan est président et directeur général de The Rio Tinto Zinc Corporation, de Londres (Angleterre). Au tout début de l'aménagement de Churchill Falls, RTZ s'est engagé à fournir des services techniques et administratifs jusqu'au parachèvement des travaux.

La CSN représente 21 des 30 CEGEP

Les professeurs du CEGEP de Lévis-Lauzon ont voté jeudi à l'unanimité leur affiliation au secteur CEGEP de la CSN.

Il s'agit du quatrième CEGEP à se joindre à la CSN en moins de deux mois. Les autres sont les collèges de Rivière-du-Loup, de La Pocatière et de Thetford. La CSN détient maintenant l'accréditation pour les professeurs de 21 des 30 CEGEP du Québec.

Les nouveaux membres feront partie de la Fédération nationale des enseignants québécois qui regroupe tous les professeurs affiliés à la CSN.

RÉPARATION de montres

RASOIRS ÉLECTRIQUES
Briquets, bagues et autres bijoux.

Les artisans spécialistes de notre atelier de réparations et gravures sont toujours à votre entière disposition.

OUVRAGE GARANTI

Service prompt et courtois

Pomponnette

J. Brasseur, prés.

ATELIER
256 est. Ste-Catherine 861-9293
7780 est. Sherbrooke 351-0800
3007 est. Sherbrooke 527-1881

aujourd'hui

Le Dr Michel Chrétien, directeur du laboratoire des hormones hypophysaires à l'Institut de recherches cliniques donne une conférence de presse à 11h. au sujet des travaux de ce nouveau laboratoire sur les hormones secrétées par l'hypophyse. La conférence se donnera à l'Institut de recherches cliniques, 110 ouest ave. des Pins.

M. G. C. Andrew, directeur de l'Association des collèges et universités du Canada, sera le conférencier invité au déjeuner hebdomadaire du club Canadien à 12h15 à l'hôtel Windsor.

A 13h., à 120 est rue Laurier, partie de cartes du Centre missionnaire des franciscains de Marie.

Le recteur de l'université Sir George Williams, M. John O'Brien, préside à la cérémonie de la remise de certificats d'études aux étudiants du premier cours de "Théorie et pratique de la coopération" donné en français à cette université. La cérémonie aura lieu à 16h à la salle H-520 du Hall Building, 1455 boulevard de Maisonneuve. Il y aura conférence de presse à 15h. à la salle des professeurs au 7e étage.

M. Robert Sauvé, sous-ministre du travail et de la main-d'œuvre, prendra la parole à 15h. devant les délégués au congrès québécois du syndicat des métallos réunis au motel des Laurentides à Beauport près de Québec.

M. Jean-Paul Cloutier, ministre de la santé dans le cabinet Bertrand, est le conférencier invité au club Renaissance à 19h. Il donnera une conférence de presse auparavant dans la bibliothèque du club Renaissance de Montréal.

M. Pierre Laporte, candidat à la gouverne du parti libéral provincial, prend la parole à 20h30 au Davis YMHA, 5700 Kellert, Côte Saint-Luc. Le sujet de sa causerie: "Le Québec aujourd'hui".

M. Claude Wagner, candidat au leadership libéral, rencontre les membres de l'Association libérale du comté de Saint-Sauveur à 20h30 au Centre Durocher à Québec.

Mme Thérèse Casgrain prononce une conférence devant les membres de l'Amitié, groupement féminin du B'Nai B'Rith à l'hôtel Windsor à 21h. Le sujet: "Les cabriolets de la publicité et le consommateur".

Hâtez-vous d'enrayer
les dommages causés
par la pluie de
l'automne avec les

**GOUTTIÈRES
"PRIMEAU"**

Galvanisé • Cuivre • Aluminium

Estimation et installation

*MONTREAL 322-4160
*QUEBEC 872-5244

PRIMEAU METAL INC.

Pour un vrai Festin
un Bifteck
chez
Moishe's
STEAK HOUSE

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent - Permis complet - V.I. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

**Abonnez-vous
c'est facile!**

SEPT-JOURS est le seul magazine hebdomadaire d'information au Canada. Le seul qui, comme "Times" pour les États-Unis, et l'Express pour la France, vous donne une synthèse de l'information hebdomadaire. Si vous croyez en la nécessité d'un tel magazine, vous éprouverez un plaisir à le lire chaque semaine. Postez le coupon aujourd'hui.

CONCOURS DE NOËL

Tout abonnement vous donne une chance de gagner un manteau de vision. Le tirage aura lieu le 18 décembre 1969. Postez ce coupon aujourd'hui.

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____ PAYS _____

☐ 52 numéros ou 1 an \$10.00 ☐ 26 numéros ou 6 mois \$6.00 ☐ 156 numéros ou 3 ans \$25.00

CHEQUE INCLUS ☐ FACTUREZ-MOI ☐

Adressez-nous une enveloppe au nom de SEPT-JOURS
170 est. Dorchester, ch. 300, Montréal, Québec, Canada.

PEUGEOT 504

Un petit palace ambulant
qui tient bien la route

ROGER
Automobiles Ltée

4269 ouest, Ste-Catherine - 932-2925
Le détaillant Peugeot le plus progressif au Canada

L'art de fabriquer des martyrs

Il est devenu difficile, pour le profane, de suivre les péripéties comico-tragiques qui entourent depuis une semaine les allées et venues judiciaires du syndicaliste Michel Chartrand.

Vendredi dernier, trois juges, sinon quatre, étaient saisis du cas de M. Chartrand. A la fin de la journée, on ne savait plus trop, dans ce chassé-croisé judiciaire, où trouver le bon sens et le réalisme. On était en train, selon toute apparence, de fabriquer presque sur mesure un nouveau martyr de la démocratie. Or, indépendamment de l'opinion qu'on peut avoir sur le jugement et la sagesse de M. Chartrand comme homme public, on doit se demander si les procédures prises contre lui correspondent vraiment aux exigences du réalisme judiciaire dans un contexte comme celui d'aujourd'hui.

L'affaire Chartrand a pris naissance, il y a une semaine, avec l'accusation de sédition portée contre le dirigeant syndical à la suite d'un discours prononcé par celui-ci à Québec le 29 octobre.

Le délit de sédition est décrit à l'article 60 du code criminel et a fait l'objet, dans notre tradition pénale canadienne, d'une jurisprudence plutôt limitée. Ce délit est considéré comme très grave, ainsi qu'en témoignent les peines qui l'accompagnent. Il est, de plus, très difficile d'interprétation et soulève, au chapitre de l'application, de nombreuses embûches. La sagesse enseigne que les autorités constituées ne doivent recourir à une disposition comme celle-là qu'avec grande circonspection, et seulement après s'être assuré qu'elles disposent d'une preuve très étanche.

Or, indépendamment du discours précis qui fera l'objet d'une décision judiciaire, le syndicaliste Chartrand possède un dossier public dont les premières pièces remontent à plus d'un quart de siècle. Ce dossier n'est pas de nature à lui valoir l'appui unanime de nos concitoyens. Plus souvent qu'à son tour, M. Chartrand a péché par excès, par manque de tempérance dans le langage, par abus même à l'endroit de personnes ou d'institutions dont il n'approuvait pas la conduite. Mais il est une chose qu'on doit lui reconnaître. Il a toujours situé son action à l'intérieur des règles du jeu démocratique et même ses écarts de langage étaient toujours tempérés, dans leurs effets pratiques, par cette balise qu'il ne cesse de rappeler lui-même. On peut déplorer que M. Chartrand ait accédé à la présidence du conseil central de la CSN à Montréal: si l'on veut critiquer ce choix, ce n'est pas à l'élui, mais à ceux qui l'ont désigné, qu'on doit adresser des reproches.

En raison du poste qu'il occupe et de la façon démocratique dont il a généralement agi comme homme public, M. Chartrand, nonobstant la violence verbale qui le caractérise, devait normalement bénéficier, de la part du ministère public, d'une sorte de doute raisonnable. S'il y avait, dans ses propos du 29 octobre, la moindre marge de

doute favorable à l'intention démocratique de l'auteur, les autorités devaient la lui accorder sans hésitation. Celles-ci ont plutôt choisi de loger contre M. Chartrand une grave accusation de sédition. Il leur appartenait de prouver cette accusation. Si elles n'y réussissent pas, on pourra leur reprocher avec raison d'avoir mis en branle, aux frais du public, un appareil plus susceptible de fabriquer des martyrs que de rétablir l'ordre dans notre société.

Il y a des cas, nous l'avons déjà signalé ici, où il faut recourir à l'accusation de sédition, car elle est la seule qui réponde à des actes précis faits par des citoyens qui agissent en vue de renverser par la force les institutions démocratiques. Mais, hormis le discours du 29 octobre, rien, dans le dossier passé de M. Chartrand, ne permet d'associer sérieusement son nom à l'article 60 du code criminel. Le ministère public a pris une très grave responsabilité en décidant de recourir à l'article 60 pour mettre M. Chartrand en accusation. Quel que doive être, dans ce cas précis, le verdict des tribunaux, on ne saurait que rappeler la circonspection extrême dont doit s'accompagner en tout temps le recours à cet article.

Le délit d'outrage au tribunal, qu'on impute également à M. Chartrand, émane, lui aussi, de circonstances qui sortent de l'ordinaire et qui méritent, à cause de cela, un examen attentif.

Laissons de côté, encore une fois, l'accusation elle-même: il appartenait aux seuls tribunaux d'en disposer. Mais comment ne pas nous étonner publiquement des circonstances qui ont immédiatement précédé les actes imputés à M. Chartrand, c'est-à-dire de la nature des limites qui furent imposées au prévenu par une décision que rendit, le 10 novembre, le juge Maurice Rousseau? Accusé de sédition, M. Chartrand avait réclamé sa liberté provisoire en attendant son procès. Celle-ci lui fut accordée, à condition qu'il s'abstienne de participer à quelque réunion publique que ce soit et qu'il s'abstienne également de faire des déclarations publiques. Ces deux restrictions devaient être quelque peu atténuées par la liberté qui fut reconnue à M. Chartrand de vaquer à ses occupations syndicales. Elles furent néanmoins maintenues quant à l'essentiel.

Faisons abstraction, une fois de plus, des déclarations qu'a faites, à la suite de cette décision du juge Rousseau, le prévenu: celles-ci relèvent désormais du tribunal. Mais demandons-nous s'il était sage et opportun, de la part du tribunal, de rendre sa liberté à l'accusé dans les conditions définies le 10 novembre. Nous estimons, quant à nous, que le magistrat, sur ce point précis, a rendu une décision douteuse:

1) il laissait planer un doute sérieux sur l'accusé, sans qu'à ce stade précis, pareil doute ait paru justifiable. Il imposait, en somme, des restrictions très sévères aux droits démocratiques du prévenu alors que celui-ci n'avait encore subi ni procès, ni

condamnation pour les délits qu'on lui impute;

2) il imposait à M. Chartrand un régime plus sévère que celui qui a été accordé, récemment, à au moins un autre citoyen accusé, lui aussi, du délit de sédition. Il risquait ainsi d'accréditer l'opinion voulant que la justice soit appliquée selon des normes différentes suivant qu'il s'agit de tel individu ou de tel juge.

Le juge Rousseau devait décider si, oui ou non, il pouvait, suivant les critères établis, accorder à M. Chartrand sa liberté provisoire. Il n'avait pas à décider s'il devait lui accorder une liberté à 25% ou à 100%. En assortissant sa décision de conditions extraordinaires, il créait un risque sérieux de dépréciation de la justice dans l'esprit de nombreux citoyens. Il donnait de plus l'impression d'intervenir dans la substance même des accusations formulées contre M. Chartrand, alors qu'il n'était pas justifié de le faire à ce stade-là de l'instruction.

Pour juger convenablement de cette question, on aura profité à relire les notes que rédigea le juge-en-chef Lucien Tremblay, de la Cour d'appel, dans la cause d'outrage au tribunal intentée contre Jacques Hébert à la suite de l'enquête sur l'affaire Coffin. Le juge Tremblay s'était appliqué, dans son jugement, à souligner combien il importe, dans des causes de ce genre, de juger de certains actes en tenant compte du contexte social dans lequel ils s'inscrivent. Une parole objectivement violente, proférée dans un contexte déjà incendiaire, peut être pacificatrice dans ses résultats. Une parole d'apparence modérée peut être, dans un autre contexte, incitation à la révolte. S'il est un genre de cause où la lettre tue et l'esprit vivifie, c'est sans doute celle où il est question d'outrage au tribunal à une époque où la vivacité et la liberté des débats publics sont presque sans limite.

Plusieurs se sont réjouis en apprenant l'arrestation de Michel Chartrand. N'aimant pas le jugement ou les opinions sociales du bouillant dirigeant syndical, ayant été souvent choqués par ses propos échevelés, ces citoyens se sont naturellement dit qu'enfin, celui-ci aurait la monnaie de sa pièce. Mais réagir ainsi, c'est se tromper gravement de cible et de moyen. Pour disposer des opinions sociales et politiques d'un citoyen, il existe des processus réguliers: ce sont les tribunes électorales et autres recours démocratiques. Mais la fonction des tribunaux est autre. Ceux-ci n'ont qu'à décider si les citoyens se sont conformés aux lois. Ils n'ont pas à régler le cas de qui que ce soit. Chaque fois qu'on recourt à eux pour des causes qui paraissent autant politiques que judiciaires, on risque de créer l'impression qu'on cherche à régler des comptes plutôt qu'à servir la justice. C'est une bonne manière de fabriquer des martyrs, mais une manière douteuse d'administrer la loi.

Claude RYAN



—Indira Gandhi exclue du parti pour indiscipline

LIBRE OPINION

Où nous conduisent les déclarations à l'emporte-pièce de M. Trudeau?

par HEWARD GRAFFTEY

● L'auteur de cette libre opinion fut pendant dix ans député de Brome-Missisquoi à la Chambre des Communes. Il fut député à l'élection générale de juin 1968. M. Grafftey livre ci-dessous ses impressions sur le discours-choc prononcé le 19 octobre à Montréal par M. Pierre Elliott Trudeau.

Cours d'une interview animée par Ron Callister, au réseau de télévision de Radio-Canada, M. Trudeau révéla ses idées très nettes sur le séparatisme. Idées que la grande majorité endorse. Son analyse de la menace séparatiste devrait être et sera sans doute appuyée dans tous les secteurs du Canada. Cependant, qu'il ait insinué que ceux qui ne partagent pas ses idées sur les façons de le combattre, que ceux-là préconisent deux Canadas ou "quelque chose de semblable", est pure démagogie et, trahit un manque total de sérieux. C'est de la diffamation à rebours, si volée et si subtile qu'elle paraît.

Des milliers de Canadiens veulent un Canada uni, et combattent le séparatisme jusqu'à dans ses derniers retranchements. Tous, cependant, n'approuvent pas les moyens de défense de M. Trudeau. Je suis un de ceux-là. Nombre de Canadiens sincères, plaçant le Canada au-dessus de leur allégeance politique, desirant s'unir à M. Trudeau dans cette lutte d'importance majeure. Si, en cas de désaccord, M. Trudeau se met à recourir à des restrictions mentales ou à des échappatoires simplistes, ou s'il se met à lancer des injures à la face de ceux qui ont, tout autant que lui, intérêt à maintenir l'intégrité du Canada, où allons-nous? Quoi qu'en dise le premier ministre, moi-même et nombre d'autres ne partageons pas ses vues, ne voulons pas de

deux Canadas, et ne favorisons pas cette éventualité. Nous n'avons aucun besoin des leçons de patriotisme de Pierre-Elliott Trudeau, pas plus que je ne suis enclin à lui en donner, présumant qu'en toute occasion, il accomplit son devoir, selon les données de sa conscience.

Beaucoup de Canadiens ont oeuvré longuement et arduement pour préserver notre union fédérative. Tout comme moi, ils sont peut-être d'avis que des discours emportés à l'occasion d'une réunion de parti ne font qu'envenimer le débat. Il se peut que certains esprits partisans veuillent voir la discussion prendre les dimensions d'un conflit, afin de provoquer une élection sans avoir à débattre plusieurs questions importantes. L'unité nationale est notre souci primordial, et les partis politiques doivent mettre tout en oeuvre pour la consolider. Si, en fait — et je le crois, — le séparatisme provient du mécontentement économique il est temps que les gouvernements s'attaquent à la question économique et sociale. En même temps, il faut résister vigoureusement au séparatisme. Le premier ministre ne fait qu'envenimer la situation par ses déclarations véhémentes et inutiles. D'aucuns croient que si le débat avec M. Lévesque est chronométré et conditionné par Ottawa, il peut en résulter une nouvelle élection sur le dos de l'unité nationale, évitant ainsi la solution de questions épineuses. Mais, en toute sincérité, quelle sorte de pays resterait-il à gouverner?

Assurément, nous vivons en une ère quelque peu différente des années d'après-guerre auxquelles M. St-Laurent dut faire face; mais M. Trudeau aurait profité à s'accorder quelque loisir pour aller consulter ce grand homme d'Etat, en sa retraite, dans la ville de Québec.

lettres au Devoir

Les francophones en l'an 2000

J'ai essayé d'analyser les données de l'étude des démographes Charbonneau, Henpin et Légaré, publiée dans Le Devoir du 4 novembre. Il me semble que l'inquiétude suscitée par la baisse des pourcentages de francophones au Québec entre 1961 et l'an 2000 (82% à 71 ou 79%), quoique d'une certaine importance, devrait être nuancée par la croissance numérique des francophones, qui, d'ici à l'an 2000, sera supérieure à la croissance des anglophones.

Certains calculs me donnent les chiffres approximatifs suivants. De 1961 à l'an 2000, au Québec en entier, la population francophone augmenterait de 4,300,000 à 7,800,000, soit une croissance de 3,500,000, alors que la population anglophone augmenterait de 950,000 à 2,550,000, soit une croissance de 1,550,000. Cela représente une croissance numérique francophone 2 1/4 fois supérieure à la croissance numérique anglophone.

D'après les hypothèses posées par les auteurs pour la région de Montréal, en des conditions favorables, l'augmentation de la population francophone serait d'environ 1,200,000 et celle de la population anglophone croîtrait de 1,100,000. Cependant, en prenant la moyenne

des conditions favorables et défavorables, la proportion de croissance serait de 1,300,000 anglophones et de 1,000,000 francophones. Il faut tout de même admettre inversement, que si ces hypothèses se réalisaient, l'augmentation des francophones hors de la région de Montréal serait beaucoup plus prononcée que l'augmentation dans le Québec en entier. En ce cas, il faudrait que seulement 200,000 de l'augmentation de 1,550,000 anglophones (2e para) soient situés hors de la région métropolitaine, alors qu'environ 2,500,000 des 3,500,000 d'augmentation francophone proviendraient de l'extérieur de Montréal. Ces chiffres ne semblent pas logiques, mais ils sont le résultat des hypothèses posées par les auteurs.

Il se peut très bien que les interpolations que j'ai faites ne soient pas tout à fait exactes, et je serais heureux qu'on y apporte les corrections nécessaires. Cependant, il faut se rappeler qu'il fut un temps au siècle précédent et au début de ce siècle où la proportion anglophone à Montréal était beaucoup plus forte qu'elle ne l'est maintenant.

Marcel MICHAUD, ing.
V. Mont-Royal, 9-11-69.

Notes de lecture

Brèves impressions sur quatre livres récents

par VINCENT PRINCE

Bousculé par l'actualité, nous avons bien peu de temps à notre disposition pour prendre connaissance et rendre compte des nombreux ouvrages qui nous parviennent. On nous permettra cependant, aujourd'hui, de laisser de côté nos préoccupations habituelles pour glisser au moins une courte appréciation de quelques-uns de ces livres qui ont retenu particulièrement notre attention.

L'histoire de nos régimes constitutionnels

Le premier bouquin dont nous voudrions parler s'intitule: "A Short History of the Canadian Constitution", ("Une courte histoire de la constitution canadienne"). Il est dû à la plume de l'excellent historien anglo-canadien qu'est George F. G. Stanley, doyen des Arts au Collège militaire royal du Canada. (1)

M. Stanley est mieux connu comme historien militaire. Il nous a déjà donné des livres fort remarquables, comme la "Guerre de la conquête", "L'Histoire du drapeau canadien" et la biographie de "Louis Riel". Mais il est également une autorité en matière d'histoire constitutionnelle, sujet qui a fait l'objet de plusieurs de ses cours.

On peut dire d'ailleurs qu'il aborde l'histoire de nos régimes constitutionnels au Canada avec la même impartialité, la même objectivité qui caractérisaient ses écrits antérieurs. Il veut avant tout informer et laisser le lecteur libre de prendre position.

Cette "Courte histoire de la constitution canadienne" est évidemment un condensé où certains détails sont nécessairement omis. Mais l'essentiel nous paraît bien y être. Que l'auteur nous parle des structures politiques ou juridiques de la Nouvelle-France, de celles qui ont suivi la conquête, ou de celles qui ont été élaborées depuis, les grandes caractéristiques essentielles sont toujours parfaitement bien mises en lumière.

Le chapitre consacré à la domination française (1540-1763) explique bien quel était, à l'époque, le rôle du gouverneur, de l'intendant et du Conseil souverain. Il nous parle aussi de façon éclairante de la Coutume de Paris, de l'appareil judiciaire, du système seigneurial, etc.

Mais, évidemment, c'est à la période plus contemporaine que s'arrête l'auteur. Ce dernier passe alors en revue non seulement les événements les plus importants, mais les

thèses majeures qui s'affrontent.

Nous l'avons dit plus haut, M. Stanley s'efforce de maintenir une stricte neutralité. On sent, toutefois, que sa sympathie va nettement aux tenants de la thèse du pacte fédératif. Il dit à ce propos que cette thèse n'a peut-être pas d'arguments très solides sur le plan juridique mais qu'elle tient très bien au plan de l'histoire. Pareille position, dans les milieux anglophones, va nettement à rebours du courant.

Au fait, tout au long de son livre l'auteur démontre une connaissance profonde du point de vue canadien-français. On peut d'ailleurs constater par ses références d'ordre bibliographique qu'il a lu plusieurs de nos meilleurs juristes, historiens ou politologues.

Il faudrait des pages et des pages pour donner un aperçu de ce livre dense qui aborde à peu près tous les problèmes soulevés par l'interprétation de la constitution canadienne. Nous nous contenterons de dire qu'il s'agit d'un livre de référence qu'il faut absolument consulter, et d'émettre le voeu que ce bouquin soit traduit au plus tôt en français.

"Doctors & Doctrines"

Un autre livre dont il faut prendre connaissance dans le contexte actuel de l'assurance-maladie, c'est celui que vient de publier M. Bernard R. Blishen, de l'université Trent. Sous le titre: "Doctors & Doctrines", et le sous-titre: "The Ideology of Medical Care in Canada", le professeur Blishen étudie les positions prises par le corps médical dans ce débat et tente de les expliquer comme autant de réactions idéologiques à une société en rapide évolution.

Comme dans le cas du volume précédent, on peut dire que l'auteur fait montre, tout au long de son livre, d'une très grande impartialité. Il ne cherche point à blâmer ou approuver les médecins, il cherche simplement à les comprendre et à faire comprendre à ses lecteurs les motifs profonds qui peuvent activer certains comportements de ce groupe social.

On pourrait dire, en réalité, que cette étude en est une de nature sociologique. M. Blishen suit le médecin depuis son entrée à l'université jusqu'à son insertion dans la grande société. Il traite successivement du milieu d'où il vient, des programmes qu'on lui impose, de la formation qu'il a reçue, des conditionnements que crée son appartenance à une profession bien organisée, de la discipline qu'il doit observer en milieu hospitalier, etc.

Pour l'auteur, la vie du médecin est remplie de stress. Il doit, d'une part, maîtriser une discipline dont les horizons ne cessent de s'étendre, tout en étant soumis, d'autre part, à une surveillance de ses actes autant par son propre organisme professionnel que par la société en général. L'assurance-maladie vient simplement ajouter aux contrôles et aux contraintes dont il est déjà l'objet.

L'auteur est fort bien documenté. Il présente les diverses thèses en présence en prenant bien soin de ne point les défigurer. Il fait le point sur les plus récents développements tant au niveau fédéral qu'à celui des provinces. Le chapitre, en particulier, où il rappelle la lutte des médecins contre l'assurance-maladie en Saskatchewan, est d'une lecture extrêmement intéressante.

Le livre devrait intéresser non seulement les médecins mais tous ceux qui suivent de près le débat qui se poursuit toujours au sujet de l'assurance-santé. Il faut espérer, comme dans le cas du précédent, qu'il sera traduit éventuellement en français.

Les Italiens au Canada

Le troisième volume dont nous voulons parler a été également publié en langue anglaise. Il s'agit de "The Italians in Canada", oeuvre de M. A. V. Spada, Canadien d'origine italienne qui vit parmi nous depuis quarante-cinq ans.

Nous avons lu ce livre avec beaucoup de plaisir. Il retrace l'influence italienne au pays depuis les débuts de la colonie jusqu'à nos jours. On y renoue connaissance avec des figures bien connues comme Cabot, le découvreur, Verrazano, le navigateur-cartographe, Tonti, l'explorateur, Bressani, le premier colon italien, et combien d'autres.

On y apprend, en somme, que la présence italienne au pays ne date pas des dernières vagues d'immigration. Mais, surtout, on se sent mieux informé, après avoir lu ce livre, sur le rôle considérable joué au Québec et ailleurs par ce groupe ethnique fort important. L'auteur, en effet, met en relief les nombreuses et diverses réalisations de ses compatriotes dans tous les champs d'action imaginables.

Il est bon que des livres comme celui-là nous fassent mieux connaître l'apport de tel ou tel groupe particulier à l'essor de notre pays. C'est en apprenant à nous mieux connaître que nous apprendrons à nous mieux respecter.

D'autre part, l'auteur n'est guère convaincant quand il rappelle notre profonde unité avec l'Eglise de Rome et le rôle joué chez nous par les représentants du Saint-Siège pour en tirer autant de preuves à l'appui de sa thèse de l'influence italienne au Canada, et notamment au Québec. Il aurait eu grand intérêt à mieux distinguer entre le Vatican et l'Italie. Il aurait peut-être mieux compris de la sorte l'épopée de nos zouaves et n'aurait pas vu dans cet épisode l'origine d'un certain sentiment d'hostilité qu'il croit déceler chez nous, depuis, à l'endroit de ses compatriotes.

Si l'auteur entend traduire son oeuvre en français, il serait probablement aussi bien avisé de nuancer davantage les premiers paragraphes du chapitre qu'il consacre à la "Belle Province". Ses interrogations sur le sens du séparatisme, ses affirmations sur les causes d'infériorité des Canadiens français et ses tirades sur un canadianisme sans trait d'union auront une assez curieuse résonance en milieu québécois.

L'affaire Sir George Williams

Enfin, il convient de dire un mot d'un autre volume récent, consacré celui-ci aux événements dramatiques qui ont conduit à l'occupation, puis à la destruction du centre de mécanique de l'Université Sir George Williams de Montréal, en février dernier. Ce livre a paru sous le titre: "The Computer Centre Party" et est l'oeuvre d'une journaliste à la pige, Dorothy Eber.

L'auteur relate tous les événements qui ont conduit un groupe d'étudiants noirs et de quelques sympathisants à entrer en lutte ouverte contre l'administration de cette université. Elle suit ensuite tout le débat dans ses moindres détails: création d'un tribunal d'arbitrage, rencontres avec divers représentants de l'université, tractations de coulisses, assemblées d'étudiants, ultimatum servis ici et là, échec des négociations, occupation et saccage du 7e étage de l'institution, intervention des policiers, arrestation des occupants et première phase de leur procès.

Mme Eber ne prend parti ni pour les autorités de l'université ni pour les étudiants. Elle s'emploie simplement à colliger toutes les données, toutes les versions qui permettront au lecteur de mieux comprendre

Suite à la page 2

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe; enregistrement numéro 0858.

des idées

des événements

des hommes

La coopération avec le tiers monde

RÉCIPROCITÉ OU NÉO-COLONIALISME?

par NORMAND ASSELIN

● Le Service universitaire canadien outre-mer a tenu, les 7, 8, 9 et 10 novembre, un important congrès d'orientation à Saint-Adèle. A cette occasion, Normand Asselin, attaché à l'Institut de coopération internationale de l'université d'Ottawa, s'est posé quelques questions sur l'orientation du SUCO. Rappelons que cet organisme, fondé en 1961, compte présentement plus de 1100 membres en mission dans plus de 40 pays, en Asie, en Afrique, dans les Antilles britanniques, en Amérique latine et à Madagascar. Ces coopérateurs sont envoyés en principe pour des séjours de deux ans.

Depuis un certain nombre d'années, l'aide aux pays sous-développés a fait place à l'assistance aux pays en voie de développement puis à la coopération internationale. Toutefois, si le vocabulaire entend s'adapter à l'évolution des réalités psycho-sociales du tiers monde, il semble que, dans l'esprit et la formule, le passage de l'aide à la coopération soit surtout un phénomène linguistique.

Le SUCO, qui se veut à la page, ne fait pas exception à la règle que nous venons d'énoncer. En 1962, l'organisme adoptait comme devise "servir et apprendre", et les coopérateurs du SUCO ont toujours reconnu que leurs stages à l'étranger sont plus profitables à eux-mêmes qu'aux pays qui les reçoivent. Comment ne pas voir dans ce témoignage une analogie entre le colonialisme et les activités du SUCO? Les membres du SUCO sont-ils plus sincères et plus désintéressés que ces colonialistes? Ces derniers ne prétendaient-ils pas, tout comme les coopérateurs du SUCO, apporter plus de bien-être aux "indigènes" et développer les colonies, tout en agissant, en fait, dans leur propre intérêt?

A l'origine, un commerce honnête

A l'origine, le SUCO s'était ouvert comme fonction de "trouver à l'étranger des postes pour les jeunes diplômés canadiens". En proposant ses coopérateurs aux pays sous-développés, qui au début des années 60 avaient grand besoin de cadres dans les domaines de l'éducation et de la santé en particulier, le SUCO ne cachait donc pas ses intérêts, ou disons mieux les intérêts particuliers de ses membres. C'était un commerce honnête.

Lorsque, en juillet-août 1961, le secrétaire intérimaire du SUCO se rendit en Asie pour trouver des débouchés à ses coopérateurs, l'accueil fut généralement favorable. Les responsables asiatiques savaient à qui ils avaient affaire. (Ils se sentaient d'autant mieux disposés à faire confiance au nouvel organisme que l'émissaire du SUCO était d'origine asiatique). Devant la franchise du SUCO, les Asiatiques n'hésiteront pas à demander si le SUCO accepterait, en échange, de faciliter le placement au Canada de jeunes diplômés asiatiques. C'était là une question tout à fait naturelle, on en conviendra. Malheureusement, le Conseil d'administration du SUCO ne crut pas devoir accorder beaucoup d'attention à la proposition asiatique. L'organisme canadien avait été conçu d'abord pour répondre à un besoin de la jeunesse canadienne. La venue d'Asiatiques au Canada, sous les auspices du SUCO, allait réduire d'autant pour les diplômés canadiens les possibilités d'aller travailler en Asie, et ce pour des raisons budgétaires. De 1961 à 1964, en effet, les ressources financières du SUCO étaient extrêmement réduites. Lorsque, en 1964 et 1965, le SUCO commença à bénéficier des subventions du gouvernement canadien, le projet d'échange était définitivement passé aux oubliettes. De plus, le SUCO s'était raffiné, avait clairement établi ses objectifs et sa formule. L'expérience d'autres organismes similaires, celle en particulier du Peace Corps américain, venait confirmer le bien-fondé de ses options. La formule d'un organisme de "volontaires" consiste à aider les pays en voie de développement par l'envoi de jeunes diplômés.

Si les pays du tiers monde veulent envoyer de leurs ressortissants au Canada, c'est leur affaire; ils peuvent financer et administrer eux-mêmes le projet ou solliciter l'aide du gouvernement canadien ou d'une fondation quelconque. Cette forme de coopération réciproque est maintenant inconciliable avec les buts et la formule adoptés par le SUCO. C'est une affaire réglée, et qu'on ne cherche plus à nous en donner des remords, diront les dirigeants du SUCO.

On a tendance à croire que la formule du SUCO est achevée, qu'elle peut et doit subir certains raffinements, mais qu'on ne peut la changer sans détruire l'organisme. Cette conception statique pouvait être valable dans les débuts du SUCO, quand les fonds étaient rares, les cadres administratifs peu nombreux et peu expérimentés, et qu'il fallait rapidement gagner l'appui de la jeunesse, du peuple et du gouvernement canadiens. La situation est bien différente au-

jourd'hui: le SUCO est solidement établi au Canada et le gouvernement ne demande pas mieux que de lui verser les subventions dont il a besoin pour financer ses activités et se développer. Lorsque le gouvernement canadien a accordé sa première subvention au SUCO, il y a quatre ans, un coopérateur représentait un déboursé d'environ \$1.700, par année; ce déboursé "per capita" s'élève aujourd'hui à \$3.000, et ce chiffre doublera probablement au cours des quatre prochaines années. Or on sait que le gouvernement canadien alimente le budget du SUCO dans une proportion d'au moins 85%.

Les prêts financiers, l'assistance-équipement, les bourses d'études ne peuvent évidemment pas entrer dans les fonctions du SUCO. Ce sont là des formes d'assistance réservées aux gouvernements, aux fondations, aux banques, aux entreprises commerciales. SUCO, pour sa part, mise sur la jeunesse; c'est son seul capital. Ce pari est légitime et fort honorable. La jeunesse est pleine d'ardeur, d'idéal, de générosité. De plus, elle est libre: elle ne demande qu'à être employée efficacement, et si elle n'est pas employée, si on refuse de reconnaître son droit d'agir dans la société nationale et internationale, elle conteste jusqu'à devenir révolutionnaire ou plus souvent, désabusée. On peut se poser ici la question suivante: dans un programme de coopération avec le tiers monde, n'y aurait-il pas lieu de faire participer la jeunesse du tiers monde au même titre que la jeunesse canadienne?

Une remise en question qui oublie un point essentiel

Le SUCO sent aujourd'hui le besoin de refaire sa constitution, parce qu'il s'aperçoit qu'il est dépassé par les événements. Il s'aperçoit qu'il débouche sur une impasse. C'est une issue qu'il cherche. Une foule d'éléments sont remis en question: l'affiliation à l'Association des universités et collèges du Canada, l'autorité du secrétaire administratif, les conditions de service des coopérateurs, etc.

On s'est longtemps demandé au SUCO si les pays récepteurs sont satisfaits du travail des coopérateurs canadiens. On a conclu qu'il était nécessaire d'augmenter le calibre professionnel des coopérateurs, d'accorder plus de soin à leur entraînement. On s'est aussi demandé si, dans son orientation, l'organisme répondait vraiment aux besoins prioritaires du tiers monde. Il semble que, sur ce point, l'organisme devrait di-

versifier ses champs d'activités, s'intéresser davantage aux domaines technique et agricole par exemple.

Fait étonnant, on ne semble pas préoccupé de savoir si les pays récepteurs sont satisfaits de la part qui leur est réservée dans cette soi-disant "coopération". Or, c'est là, à notre avis, une question absolument fondamentale. Certains indices portent à croire que bien des "sous-développés" en ont marre des bons sentiments des "volontaires" qui ne daignent pas partager avec eux cette magnifique chance de passer deux ans à l'étranger. Il suffit de faire le tour de l'Afrique, par exemple, pour se rendre compte que les jeunes Africains ne demanderaient pas mieux que de pouvoir travailler deux ans au Canada, au "salaire local" (comme c'est le cas pour les coopérateurs du SUCO qui vont en Afrique). Nous nous empressons de répondre que leurs pays ont trop besoin d'eux, alors qu'au Canada on n'a que faire de leurs services. Cette réponse était peut-être juste en 1960 ou en 1965; elle l'est beaucoup moins aujourd'hui. Plusieurs pays en voie de développement sont maintenant aux prises avec le délicat problème des "chômeurs instruits", ces jeunes qui n'ont même pas la chance d'acquiescer chez eux les quelques années d'expérience dont ils auraient besoin pour se trouver plus facilement une place sur le marché du travail.

Quant au SUCO, il cherche à envoyer à l'étranger un nombre toujours plus grand de professeurs, de médecins, d'infirmières, etc., alors que notre pays manque de ces cadres. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'évaluer le nombre de médecins et d'infirmières indiens, pakistanais, philippins et antillais qui sont employés dans les hôpitaux à travers le Canada. Dans le domaine de l'enseignement, qu'on songe seulement aux centaines de professeurs et experts que la Coopération française met chaque année à la disposition du ministère de l'éducation du Québec. Et il ne faut pas croire que c'est par charité que nous utilisons les services de ces cadres étrangers. Les directeurs d'hôpitaux sont heureux de pouvoir utiliser des médecins étrangers comme résidents. Ces médecins, on le sait, touchent une rémunération relativement peu élevée de \$5.000, à \$8.000, environ, selon le nombre d'années de résidence; en échange de services absolument indispensables au fonctionnement des hôpitaux. Ajoutons que les médecins étrangers doivent souvent faire plusieurs années de résidence avant d'obtenir la reconnaissance

Suite à la page 16

UN CENTENAIRE

Léon Brunschvicg ou l'idéalisme critique

par JEAN LACROIX

PARIS (Le Monde) — Il y a cent ans, le 10 novembre 1869, Léon Brunschvicg naissait à Paris. Il y a vingt-cinq ans, le 18 janvier 1944, il mourait à l'hôpital d'Aix-les-Bains, où, malade et traqué par l'occupant, il avait échoué après s'être réfugié à Aix-en-Provence, auprès de Maurice Blondel. Il a été longtemps, en France, le plus éminent représentant de l'idéalisme critique et il a formé des générations d'étudiants jusqu'à la guerre. L'idéalisme, des lors, fut subitement négligé ou méconnu. Cependant, des philosophes comme Lachize-Rey ou Moreau utilisaient sa méthode réflexive sans adopter intégralement sa doctrine, et Deschoux, dans sa Philosophie de Léon Brunschvicg, en 1949, et dans un petit Brunschvicg de 1968, savait la ressusciter. Ce qui fait la force de la pensée de Brunschvicg, c'est qu'il a repris l'analyse de la connaissance inaugurée par Kant à la lumière d'une étude approfondie des sciences. Il ne s'est pas trompé sur le développement des mathématiques et, des le moment où Einstein fut connu, il comprit et la vérité

de ses découvertes et le bouleversement qu'elles apportaient.

Le mot idéalisme signifiait pour lui que toute métaphysique se réduit à la théorie de la connaissance; l'affirmation de l'être a pour base la détermination de l'être comme connu par opposition au réalisme, qui a pour base l'intuition de l'être en tant qu'être. La philosophie se réduit à l'analyse de la connaissance. A l'idéalisme absolu d'Hegel, il objecte qu'il ne saurait y avoir de synthèse définitive par quoi l'esprit se contenterait lui-même dans l'achèvement de son œuvre et l'arrêt de son activité. Tandis que pour Hegel penser c'est raisonner, pour Brunschvicg comme pour Kant c'est juger. L'idéalisme dialectique est une métaphysique qui déborde le champ de la science expérimentale; l'idéalisme critique est une épistémologie, c'est-à-dire une analyse du savoir positif, de son histoire, de ses vicissitudes, révélant à l'esprit son unité et sa spontanéité infinie.

Cependant, à vingt-sept ans, lors de la soutenance de sa

thèse sur la Modalité du jugement, il s'avouait un "idéiste vaincu". C'est que, ainsi que l'a bien vu Kant, la nature ne peut être déduite de l'esprit. A l'intérieur même de la connaissance, il y a quelque chose d'obscur et d'opaque qui est à la fois obstacle et moteur. D'où un véritable dualisme interne irréductible. L'activité de l'esprit est une sorte de duel avec quelque chose d'autre que l'esprit, dont les chocs l'infléchissent à chaque instant en des directions nouvelles et suscitent son inépuisable ingéniosité. La conscience est rapport sujet-objet, mais puisqu'elle est ce rapport l'objet lui est intérieur. Il n'y a ni esprit en soi ni nature en soi: ils sont relatifs l'un à l'autre. "Nature et esprit apparaissent se développant, s'approfondissant, s'éclairant corrélativement comme deux faces solidaires d'une croissance unique". La seule affirmation possible est celle de l'absolue liberté de la conscience pure. Par là, cet anti-existentialisme a pu influencer Sartre. Aucune contrainte extérieure ne saurait apporter de

limite à la double faculté de création et de justification. Idéalisme est synonyme de dynamisme spirituel. C'est sur les produits ou plutôt le mode d'exercice de ce dynamisme que réfléchit le philosophe. Les trois grands livres de Brunschvicg sur les mathématiques, la physique et la conscience se proposent de définir l'esprit grâce à l'étude patiente et minutieuse de l'effort qu'il a accompli à travers les âges pour arriver à la conscience vraie. Dire que l'histoire est le laboratoire du philosophe, c'est affirmer paradoxalement contre Comte que la réflexion est pensée de la pensée plutôt que de la nature.

Il ne s'ensuit pas, comme on l'a trop répété, que cette philosophie soit un panthéisme. Si la mathématique a bien apporté à l'homme la norme de la connaissance vraie, cette norme peut être appliquée également à l'éthique et à la religion. Contrairement à Kant, Brunschvicg n'admettait pas de différence de niveau entre la conscience intellectuelle et la conscience morale. Peu de temps avant sa mort, toujours ferme et lucide, il

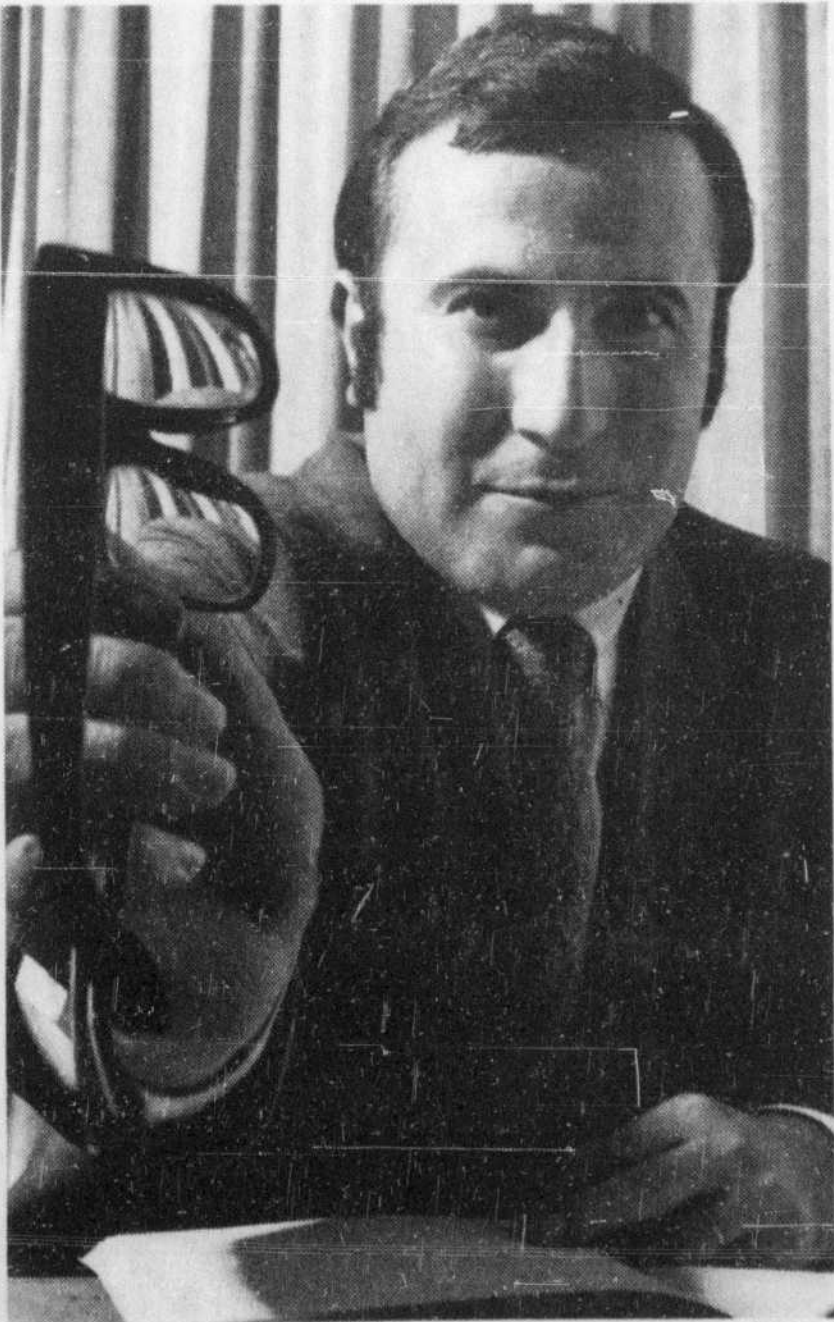
m'écrivait: "Il s'agit de savoir si nous saurons, et quiconque n'est pas mathématicien n'est jamais parvenu à s'y fixer d'une façon réellement stable, adopter dans le domaine extra-mathématique une attitude de désintéressement absolu vis-à-vis de la Vérité, nécessaire pour nous permettre de dépasser le point de vue biologique qui retient notre idée de Dieu et notre perspective d'éternité dans le cadre d'un personnalisme anthropomorphe". Il ajoutait que mon "ami Péguy était parti sur le mauvais cheval".

Plus proche au fond de Spinoza que de Kant, Brunschvicg n'aimait pas être opposé radicalement au christianisme. Lorsqu'un journal qu'il estimait, comme l'Aube, le déclara anti-chrétien, il protesta immédiatement, rappelant qu'il y a plusieurs demeures dans la maison du Père. Mais il voulait un christianisme en esprit et en vérité, c'est-à-dire pour lui de l'esprit sans la lettre. Il aimait répéter que le Dieu de la religion ne saurait être le Dieu des guerres de religion. C'est être athée que vouloir mêler Dieu aux querelles

humaines, trop humaines. Si Dieu est esprit, il répond pour l'esprit, non pour la matière et la vie dont les origines lui échappent non parce qu'elles sont au-dessus, mais parce qu'elles sont au-dessous de lui. Dieu est un principe de communion que l'immanence de la raison interdit de réaliser ou de symboliser indépendamment de l'acte même de communion.

A une critique lui disant qu'il était un dilettante et pourrait prendre pour devise Qualis artifex flet, Brunschvicg répondit qu'il accepterait la formule à condition de traduire artifex par artisan: artisan de connaissance, artisan d'art, artisan de moralité. Il avait raison. Certes, bien des parties de son œuvre sont caduques: il a trop présenté les philosophes comme ses prédecesseurs incomplets, et un esprit aussi désincarné risque de s'évanouir dans la pureté du non-être. Mais il a su être à la fois humaniste et philosophe, il a compris la révolution scientifique qui s'esquissait dans sa jeunesse et, malgré leurs différences, la postérité le placera à côté de Bachelard — qui savait où rendre justice. Il a prôné le devoir d'être intelligent, soulignant que le monde aurait été plusieurs fois sauvé si la qualité des âmes pouvait dispenser de la qualité des idées.

Il avait confiance dans l'éducation, dont le but est de faire de l'enfant qui interroge les autres un être capable de se répondre à lui-même. Cette méditation de l'unité et de la communauté des hommes, cet effort incessant pour faire coïncider l'humanisme en extension et l'humanité en extension, c'est-à-dire pour que tous les hommes appartiennent à l'humanité, cet héritage combiné de Montaigne, Pascal et Descartes, gardent aujourd'hui encore, aujourd'hui plus que jamais, toute leur vertu.



vous parlerez!

La seule assurance de Berlitz.

Votre professeur d'anglais ne vous a laissé aucun espoir? Alors reprenez confiance.

BERLITZ vous fera parler anglais en quelques semaines. Sans peine, sans devoirs, sans livres.

BERLITZ vous fera parler anglais en vous le faisant parler sans cesse jusqu'à ce que vous vous surpreniez "suddenly" à le parler couramment, tout comme votre professeur BERLITZ.

Cette facilité et cette efficacité vous étonnent?

Alors, pour vous en convaincre, venez prendre une leçon d'essai gratuite chez BERLITZ.

Prenez rendez-vous "immediately" en appelant:

Berlitz

Près d'un siècle d'avant-garde.

MONTRÉAL: 2055, rue Peel ou 50, Place Crémazie 288-3111
ST-JEAN: 207, rue Richelieu 346-6100

LaSalle

Le chef suggère
CE MIDI
17 Novembre
Le Jarret de Porc à la Choucroute
\$1.95

Prix incluant
Potage
Dessert
Café ou Thé
Servi ce midi
"Le Cavalier"
en box 6

Hotel de la Salle
1240 Rue Drummond
Telephone 866-6492

STATIONNEMENT GRATUIT

ATELIERS
4371 Lafrance

Léveillé
LIMITEE

NETTOYEURS-TEINTURIERS
Notre ouvrage vous plaira!

BUREAU-CHEF
4368 PARTHENAIS
Tél.: 522-2152

le grand Trio populaire!

Quelle que soit la circonstance, l'occasion, la fête, voilà un des trios les plus populaires. Exigez-les par leurs noms.

J & B Rare
Un scotch doux et léger. L'Ecosse vous rend ses hommages les plus dignes.
R.A.Q. 343-A 25 oz. \$ 7.15
R.A.Q. 343-B 40 oz. \$11.25
R.A.Q. 343-12 oz. \$ 3.65

Military Gin "Foster"
De Londres: le gin de renommée mondiale à la tradition internationale.
R.A.Q. 199-D 25 oz. \$6.05
R.A.Q. 199-E 40 oz. \$9.25

Vodka Moskovskaya
La seule vodka importée de Russie vendue au Québec. Noble échange.
R.A.Q. 375-C 26 2/3 oz. \$7.10

regards

sur le monde

LES DEUX AFRIQUE

par GILBERT COMTE

PARIS (Le Monde). — Depuis l'émancipation du continent noir, un usage constant sépare ses nouveaux États souverains en deux groupes de puissances distinctes, d'après les sympathies qu'elles portent aux empires, aux idéologies en lutte à travers le monde. Ce schéma généralement admis range dans une Afrique dite "réformiste", "modérée", les pays favorables au statu quo local et à l'Occident capitaliste. Il traite en revanche d'Afrique "révolutionnaire" leurs voisins engagés dans une expérience collective avec l'appui de l'U.R.S.S. ou de la Chine.

Par leurs doctrines, par leurs actes, les deux tendances justifient assez bien ce classement. En Côte-d'Ivoire, M. Houphouët-Boigny ménage les intérêts européens, affirme constamment son amitié pour l'Ouest, sa confiance dans les vertus de la libre entreprise. Cette méthode procure à son peuple un bien-être relatif, un progrès sans drames ni secousses majeures, à peine troublé par l'arrestation de quelques ministres en 1963. A peu de nuances près, malgré parfois des références purement formelles à un vague "socialisme", les treize associés de l'Organisation commune africaine et malgache — OCAM — partagent les mêmes ambitions.

En Guinée, au contraire, leur ennemi commun, M. Sekou Touré, inquiète comme à plaisir l'ancienne métropole par des imprudences verbales. Son messianisme l'entraîne ensuite à soutenir les insurgés de l'Union des populations du Cameroun — U.P.C. — les lumumbistes congolais, le président déchu du Ghana Kwame Nkrumah, et à partager finalement leur infortune. Après sa rupture avec la France, il exploita sans doute intelligemment la rivalité entre Washington et Moscou pour obtenir leurs aides concurrentes. Des improvisations financières coûteuses, des nationalisations inopportunes annulèrent vite les avantages économiques de cette diplomatie subtile. Une chute spectaculaire du niveau de vie poussa ses compatriotes à fuir par milliers vers Abidjan ou Dakar. Depuis lors, le régime, ébranlé par de fréquents complots, s'efforce avec peine d'assurer l'existence quotidienne du pays.

La personnalité, le caractère des hommes parvenus à la tête des deux groupes influencent considérablement leurs destinées respectives. Durant la période capitale comprise entre 1960 et 1963, où les dirigeants africains s'initiaient aux responsabilités, le pouvoir n'échut qu'assez rarement chez les "réformistes" à des individus exceptionnels. Sauf en Côte-d'Ivoire et au Sénégal, il incombait le

plus souvent à des politiciens habiles, perspicaces, mais sans prétention, attentifs surtout à ne pas commettre d'erreurs irréparables. — t —

Certes, tout n'allait pas constamment pour le mieux sous leur précautionneuse férule, comme le prouve une impressionnante succession de putschs à Brazzaville, Cotonou, Lomé, Ouagadougou, Libreville, Bangui, de 1963 à 1967. Néanmoins, leurs fautes restèrent dans les limites de l'insuffisance ou de la mauvaise gestion. Elles n'entraînèrent longtemps aucune révolte dans le peuple, ni ne laissèrent à leur suite de haines bien durables. Dans la plupart des cas, elles se réglèrent par une brève intervention militaire, sans perte de vies humaines.

A l'inverse, l'autre camp tomba vite sous la souveraine emprise de tribuns éloquents, énergiques, fougueux, jaloux du magnétisme qu'ils exerçaient sur les masses, et perpétuellement soucieux d'en accroître la force. Cette répartition des défauts et des qualités entre les deux tendances rivales ne sanctionne évidemment aucune fatalité idéologique. Le mysticisme révolutionnaire aurait pu s'incarner en des prophètes avisés, comme il advint en d'autres circonstances, et la modération servir de refuge aux médiocres et aux faibles. Leurs conflits internes dotèrent les pays pro-occidentaux de maîtres prudents, manoeuvriers, lorsque la magie du verbe, une trop grande confiance en soi, l'emportaient chez leurs ennemis.

La victoire de M. Ahidjo sur les rebelles de l'U.P.C., celle de Tshombe sur les lumumbistes, de M. Dion Hama-ni sur des agitateurs armés à Pékin, de M. Senghor sur les alliés sénégalais de Modibo Keita, débarrassèrent ainsi les chefs conservateurs de toute opposition dangereuse au sein de leurs propres pays. Simultanément, la chute de Nkrumah les délivrait d'un adversaire redoutable par l'aide qu'il donnait à leurs ennemis exilés.

A partir de 1966, l'essor économique ivoirien, la prospérité gabonaise, l'équilibre souvent inattendu de la Mauritanie, du Cameroun, du Sénégal, de Madagascar, du Niger même, tranchèrent sur les échecs matériels et moraux de la Guinée, sur la faillite monétaire du Ghana, sur l'effondrement du "socialisme" malien. Impressionnés par le contraste, l'opinion et le gouvernement français accorderont dès lors une confiance excessive à une Afrique "réformiste" parée pour eux de toutes les vertus, lorsque les gouvernements "d'Accra, Conakry, Bamako, leur paraissaient promis à des aventures stériles.

En juillet dernier, le colonel Boumediène rendit à cette simplification une actualité soudaine, lorsqu'il ouvrit dans sa capitale un grand festival culturel où les vieilles revendications du "tiers-monde" éclatèrent de nouveau avec ardeur. A ce moment, les membres de l'OCAM renouelaient à Yaoundé, sans bruit mais non sans soin, leur association à la Communauté économique européenne — C.E.E. De nouveau, les deux Afrique offraient un spectacle exactement conforme aux préjugés admis. Les "modérés" se vouaient en apparence au travail efficace, lorsque leurs adversaires préféraient une fois de plus ouvrir le procès de l'impérialisme et du "colonialisme".

Jusqu'à l'avènement de la République en Libye, au début de septembre, l'évolution générale du continent donnait à cette in-

terprétation des choses une force singulière. Certes, le 25 mai précédent, un putsch survenu à Khartoum avait déjà évincé des dirigeants traditionalistes au profit d'une coalition composée d'officiers nassériens et d'authentiques marxistes. Mais, à cause de son déséquilibre latent, aggravé par l'irréductibilité de ses provinces méridionales, le Soudan n'exerce qu'une médiocre influence autour de lui. Six mois auparavant, la chute de Modibo Keita avait, en revanche, affirmé la réaction déclenchée par le renversement de MM. Ben Bella et Nkrumah, le glissement continu du Maroc vers la droite, le repli de l'Égypte sur ses difficultés intérieures. De novembre 1968 aux toutes dernières semaines, le rêve "socialiste" se réduisit vraiment au fragile régime du Conakry.

Suite à la page 16

Proche-Orient

L'accord avec les commandos palestiniens donnera lieu à de graves difficultés d'application

par Edouard Saab, correspondant particulier du Devoir

BEYROUTH — Le Liban se remet lentement de la crise très grave qui vient de le remuer. Si l'accord du Caire doit en principe régir les relations futures entre l'État libanais et les commandos palestiniens et empêcher surtout une reprise des heurts entre les parties concernées, on ne voit toujours pas très bien à Beyrouth comment cette coordination élaborée sur du papier, pourrait ou devrait se traduire dans les faits.

Il y a lieu de signaler ici qu'une collaboration entre les autorités libanaises et les organisations de fedayin ne saurait être retenue que le jour où la confiance pourrait de nouveau régner à l'échelle populaire entre l'élément libanais et les réfugiés palestiniens. Ceux-ci, au nombre de 230.000 sur une population de deux millions et demi d'habitants se sont avérés dangereux pour la sécurité des Libanais. Leurs camps se situant aux alentours des villes côtières y compris Beyrouth la capitale, la population autochtone s'est sentie soudain à leur merci. En effet, quand les leaders de la guérilla ont désespéré de voir les Libanais de leur bord répondre à leur appel pour se soulever contre le pouvoir, ils ont eu recours aux réfugiés des camps dont les réactions ne se sont point fait attendre. On s'est aperçu plus tard que ce qu'on croyait être "des réduits pour miséreux" s'était peu à peu transformé en bases paramilitaires avec des éléments armés qui n'hésitaient pas à tirer sur les forces de l'ordre pour leur interdire l'accès des camps.

On doit à la vérité de reconnaître que la gestion de ces camps depuis qu'ils existent, c'est-à-dire depuis 1948, devait faire l'objet de très nombreuses exactions de la part de l'autorité militaire qui en avait la charge. C'est pourquoi les réfugiés étaient déjà mis en condition pour se soulever. On se demande s'ils ne l'auraient pas fait de leur propre initiative sans attendre le mot d'ordre du Fath. La situation du peuple palestinien a trop évolué depuis la guerre de 1967 pour que l'administration des camps selon les procédés d'antan, soit encore possible. Ce problème, d'ailleurs, devait être très longuement étudié par les négociateurs libanais et palestiniens aux récents pourparlers du Caire et en présence du médiateur égyptien. Les deux parties se sont mises d'accord pour dépouiller ces camps de leur caractère proprement belliqueux et pour les démilitariser avec l'accord des chefs des commandos. Ceux parmi les réfugiés qui sont en état de porter les armes devront rejoindre immédiatement les bases d'entraînement et laisser les autres mener leur vie paisible en jouissant désormais de garanties relatives et à leur sécurité et même à leur travail. Le gouvernement libanais aurait promis de les "recycler" avec la collaboration palestinienne. Resterait à savoir dans quelle mesure cet accord sera appliqué et si le

Fatch qui a lui-même patronné les conversations du Caire est en état d'imposer sa discipline à des éléments éparpillés et aigris qui ne se réclament pas tous de lui.

Si cette question était réglée, les autres points du litige ne feraient pas l'objet de difficultés majeures étant donné la volonté des deux parties de se supporter mutuellement et de s'abstenir de toute action susceptible de détériorer de nouveau la situation au Liban. Il s'agit plus particulièrement ici des droits reconnus à la guérilla de se mouvoir et d'opérer à partir du territoire libanais. Après avoir longtemps résisté aux guérilleros, le Liban ne pouvait plus leur interdire l'accès de son territoire au risque d'éclater de l'intérieur et de subir à la fois les assauts virulents de ses voisins arabes qui ont failli tous lui déclarer une guerre sans merci. D'autant plus que les puissances étrangères ont bien expliqué à qui de droit qu'elles ne pouvaient intervenir par la force pour aider le Liban à faire face à un danger

qui ne concerne essentiellement que lui et qui ne met pas en danger la paix et la sécurité mondiale.

Quoi qu'il en soit, le Liban qui jusqu'ici avait pu se tenir au moins à l'écart du conflit armé arabo-israélien, se voit condamné aujourd'hui à entrer dans la mêlée mais à le faire dans les limites de ses moyens et compte tenu de sa souveraineté nationale. Si des droits ont été reconnus aux commandos palestiniens, ceux-ci se sont engagés à respecter la souveraineté libanaise et à éviter des initiatives susceptibles de provoquer une invasion israélienne, fait qui ne porterait pas moins préjudice aux Libanais qu'aux Palestiniens. On sent à travers les termes de ce modus vivendi le souci du négociateur libanais de préserver le particularisme de son pays et de neutraliser à la fois toute action éventuelle de nature à amorcer une jordanisation dont les conséquences seraient désastreuses par rapport aux Libanais.

Espagne

1969: année historique par excellence

par Edouard de Blaye, correspondant particulier du Devoir

MADRID — Durant plus d'un quart de siècle, l'Espagne a donné au monde l'image d'un gigantesque château de la Belle au Bois Dormant. Une censure de la presse rigoureuse levée il y a deux ans à peine, ainsi que le souvenir lancinant d'une effroyable guerre civile dont les séquelles politiques, économiques ou culturelles continuèrent de se faire sentir longtemps après la fin de la tourmente de 1936, expliquent cette interminable léthargie. L'arrivée des premiers bataillons de touristes en shorts ou en blue jeans contribua quelque peu à secouer cette torpeur. Vint 1969. En moins de dix mois, trois événements capitaux — la proclamation de l'état d'exception, la désignation du prince Juan Carlos comme successeur officiel du général Franco et le bouleversement ministériel récent — gommèrent d'un seul coup le long "blanc" qui trente années durant escamotait toute vie politique en Espagne. Le 6 janvier 1969, jour des rois, tout un symbole, l'homme de la rue apprenait à la lecture entre les lignes d'une longue déclaration du prince Juan Carlos de Bourbon, 31 ans, que le départ à la course à la succession du Caudillo, sujet jusqu'alors tabou par excellence, était donné. "Je suis prêt, déclarait notamment le prince dans cette interview à l'agence officielle EPE, à

servir l'Espagne dans le poste ou la charge qui soit le plus utile au pays, quand bien même cela m'imposerait des sacrifices personnels." Venant trois semaines après l'expulsion d'Espagne manumilitari d'un autre prétendant sérieux à la couronne, le prince Hugues de Bourbon-Parme, chef de file des carlistes, cette prise de position publique annonçait clairement l'avenir. La confirmation ne tarderait pas à venir en dépit du violent coup de frein politique que supposait l'état d'exception.

Le coup de frein de l'état d'exception

Le 24 janvier 1969, alors que les augures politiques commentaient encore l'acte de candidature au trône non déguisé dans l'interview de Juan Carlos, l'Espagne stupéfaite apprenait subitement par la radio à 19 heures précises la proclamation de l'état d'exception sur l'ensemble du territoire pour une durée de trois mois. Du jour au lendemain les articles 12 (liberté d'expression), 14 (liberté de choix du domicile), 15 (droit de perquisition), 16 (liberté de réunion) et 18 (72 heures maximum de garde à vue) de la constitution étaient suspendus. Conséquence immédiate de cette décision sans précédent depuis la fin de la guerre civile, arrestations et condamnations à résidence forcée commencèrent à pleuvoir: 330 (dont 76 étudiants) affirmèrent après coup les autorités officielles. 1500 arrestations au moins répliquèrent les milieux d'opposition. Quant aux raisons de ce coup d'arrêt politique brutal, elles sont sans doute variées, mais il semble cependant que les militaires de haut grade et les vieux cadres phalangistes émus par l'ampleur du mouvement de contestation déclenché par les étudiants de Madrid et de Barcelone suivant l'exemple du mai français, aient obtenu du général Franco cette marque subite d'autorité. L'état d'exception — qui sera levé un mois plus tôt que prévu pour ne pas nuire au début de la saison touristique — sera pourtant la dernière manifestation de force des "durs" du régime, retombés depuis dans les oubliettes de l'histoire.

Juan Carlos le dauphin officiel

La surprise étant, comme nul ne l'ignore, l'une des méthodes de gouvernement favorites du général Franco, une seconde bombe politique éclatait l'été dernier en Espagne, prenant une fois encore le dépourvu l'homme de la rue. Le 22 juillet, dans le cadre solennel du vieux palais des Cortes, le parlement espagnol, sorte de faux temple grec à colonnades gardé par deux lions de bronze hiératiques, le Caudillo en grand uniforme de capitaine-général faisait son entrée dans l'hémicycle. Debout les 519 députés qui avaient pour la circonstance revêtu les uns le strict habit noir de cérémonie, les autres les vestes blanches et les chemises bleues de la Phalan-

ge saluaient d'une longue ovation l'apparition à la tribune d'honneur du généralisme, frère et mince silhouette, ayant à sa droite le prince Juan Carlos, silhouette de sportif, blond, 1m85. Par 491 voix (parmi lesquels de nombreux députés phalangistes, républicains dans l'âme) contre 19 et 9 abstentions, le parlement, réuni à la hâte, élitait alors le prince Juan Carlos de Bourbon, successeur officiel du général et futur roi d'Espagne, le 17ème depuis Isabelle-la-Catholique, tournant ainsi une page importante de l'histoire souvent mouvementée, parfois tragique du royaume.

Le dernier volet de ce triptyque politique exceptionnel devait être finalement brossé le 29 octobre dernier. Depuis longtemps attendu, constamment différé, un remaniement ministériel total, le plus important depuis la fin de la guerre civile était brutalement annoncé. Première constatation, rompant avec la tradition de dosage habituelle qui voulait la présence dans chaque cabinet de forces secrètement antagonistes — monar-

chistes, militaires, phalangistes, Opus Dei, etc. — le nouveau gouvernement se révèle quasi homogène. Certes des phalangistes détiennent encore quelques maroquins traditionnels: le travail, les syndicats, le "movimiento" (le parti unique officiel) etc., mais la grande majorité des portefeuilles clés: les affaires étrangères, le Plan, l'Information, les ministères économiques, échoient à des ministres membres ou sympathisants de l'Opus Dei. Au total huit administrations et non des moindres, se voient ainsi coiffées par des membres de cette organisation religieuse très influente en Espagne, alors que l'Opus Dei, volontairement discrète, ne revendique l'affiliation que de trois ministres seulement. Dernière constatation, l'âge moyen du nouveau cabinet oscille aux environs de 45 ans contre 60 et plus dans le précédent.

Avec ce remaniement ministériel quasi total, une étape politique décisive est franchie, qui fait de 1969 une année historique par excellence pour l'Espagne, la plus lourde de conséquences aussi depuis la fin de la guerre civile.

Un cadeau plein d'intérêt...

Un succès assuré...



Elle donne un déjeuner en l'honneur de sa future belle-fille. Ou plutôt, elle devait... car elle a tout confié au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout: salle, repas, rafraîchissements. Alors, elle attend l'événement en toute tranquillité, assurée que son déjeuner sera un succès.

Si vous devez organiser une réception, une réunion ou un déjeuner, rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus importantes réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous.

Peu importe le nombre d'invités, le Reine Elizabeth assure le succès de toutes vos réceptions. Composez 861-3511 et demandez le directeur du service des banquets.

La surprise étant, comme nul ne l'ignore, l'une des méthodes de gouvernement favorites du général Franco, une seconde bombe politique éclatait l'été dernier en Espagne, prenant une fois encore le dépourvu l'homme de la rue. Le 22 juillet, dans le cadre solennel du vieux palais des Cortes, le parlement espagnol, sorte de faux temple grec à colonnades gardé par deux lions de bronze hiératiques, le Caudillo en grand uniforme de capitaine-général faisait son entrée dans l'hémicycle. Debout les 519 députés qui avaient pour la circonstance revêtu les uns le strict habit noir de cérémonie, les autres les vestes blanches et les chemises bleues de la Phalan-

Bank of Montreal / Banque de Montréal

0030265

17 NOVEMBRE 1975

17 NOVEMBRE 1969

Jean Toutlemonde

La somme de/The Sum of

Bank of Montreal

Président

Gérant/Manager

Les certificats d'épargne "6 ans" augmentent leur valeur de plus de la moitié. Peut-on imaginer un cadeau plus intéressant. Sans compter qu'ils sont joliment présentés dans une enveloppe en forme de papillote. Ça vous intéresse? Alors vous n'avez qu'à vous rendre à la Banque de Montréal. Vous payez \$6.34 et on vous remet un certificat, encaissable n'importe quand, suivant une échelle ascendante d'intérêt. Au bout de six ans, il vaudra un beau gros \$10, soit un accroissement de capital de plus de 50%. Le fait que les certificats d'épargne soient

émis en multiples de \$10 vous permet d'investir grosses ou petites sommes, à votre gré. Offrez des certificats d'épargne en cadeau de Noël. C'est une idée en or. Et ça l'est tout autant à l'occasion d'un anniversaire de naissance, d'un Bar Mitzvah, d'une remise de diplôme ou autre événement important. Neveux, nièces, petits-enfants, étudiants ou toute autre personne à qui vous voulez vraiment faire plaisir en seront ravis... même vous. Renseignez-vous au sujet de nos certificats d'épargne, le cadeau plein d'intérêt qui accroît sa valeur de plus de 50%.

FABULEUX MEXIQUE

Un film en couleur commenté par l'auteur lui-même

JEAN-CLAUDE BERRIER

AUDITORIUM DU PLATEAU

16, 17 et 19 novembre à 2h. 30

Entrée: \$1.50 et \$2.00

Les canyons du Colorado, les déserts mexicains, l'île aux phoques et aux cachalots. Histoire des Aztèques, chez les Indiens du Chiapas, Au Yucatan parmi les antiques cités Mayas. Expédition dans la forêt interdite, chez les Indiens Lacandon, Sorcellerie chez les Lacandon.

CLUB HORIZONS DU MONDE

En collaboration avec VOYAGES CLAUDE MICHEL

Un cadeau plein d'intérêt...

Banque de Montréal

La Première Banque au Canada

informations

La crise au Liban

Le président Hélu envisage un cabinet extra-parlementaire

BEYROUT (AFP) — Les difficultés que rencontre M. Karamé pour former un gouvernement se sont encore accrues et il est maintenant de plus en plus question d'un cabinet extra-parlementaire ou même d'une dissolution de la Chambre. M. Pierre Gémayel, leader des "phalanges libanaises", a renouvelé de son côté sa menace de soulever la rue contre les politiciens.

M. Karamé n'est pas parvenu en effet à concilier les exigences des partis en ce qui concerne la répartition des portefeuilles, ni à faire lever les exclusives que les leaders politiques se jettent les uns contre les autres. M. Kamal Joumblatt, chef de la communauté druse du sud Liban, insiste pour que le chef du futur gouvernement s'engage à appliquer certains des 17 points de son programme de gauche.

La coalition parlementaire, dont M. Karamé est le leader, le "Nahj", voit de son côté d'un oeil défavorable la perspective de l'entrée dans le gouvernement, après dix ans d'absence, de représentants de M. Camille Chamoun, président du parti national libéral. Il craint que celui-ci ne tire un nouveau prestige dont il pourrait se servir lors de la campagne pour l'élection présidentielle, l'année prochaine. L'exclusive de M.

Joumblatt contre M. Chamoun, elle non plus, n'a pas été levée. A cela s'ajoute le nombre considérable de "ministres" dans chaque parti.

M. Pierre Gémayel manifeste une impatience croissante devant les atermoiements des politiciens. "La masse est prête à faire la révolution, a-t-il dit dans une nouvelle déclaration. Il y a 36 manières de la faire. Grèves, manifestations, insubordination, etc., sont autant de moyens dont nous savons faire usage. J'irai plus loin: il faut que nous descendions dans la rue pour éviter que certains organismes de l'ordre le fassent".

Le leader des phalanges libanaises a consenti à M. Karamé un délai de trois ou quatre jours, passé lequel "il appartiendra à la rue de se prononcer".

La plupart des observateurs doutent que M. Gémayel ait les moyens de mettre ses menaces à exécution et pensent que, de toutes manières, on n'en arrivera pas là. Si M. Karamé cependant ne parvenait pas dans le courant de cette semaine à constituer un cabinet, le président Charles Hélu envisagerait probablement une formule extra-parlementaire ou une dissolution de la Chambre, en dépit des inconvénients de celle-ci à une année de l'élection présidentielle.

Un 3e ministre démissionne

Mme Gandhi perd la majorité absolue au Parlement indien

LA NOUVELLE-DELHI (AFP) — Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, a perdu la majorité absolue au "Lok Sabha" (Chambre basse du Parlement indien), 65 députés du "Parti du Congrès" ayant décidé hier de constituer un groupe d'opposition, dénommé lui-même, "Parti du Congrès".

Ces 65 députés auxiliaires s'étaient joints 46 membres du "Congrès" appartenant à la chambre haute du Parlement ("Rajya Sabha") ont en effet décidé cette scission au cours d'une réunion tenue à la Nouvelle-Delhi sous la présidence de M. S. Nijaligappa, à la fois président du parti et leader de son aile minoritaire opposée depuis un certain temps à Mme Indira Gandhi. Ils ont élu comme "président" de leurs deux groupes parlementaires, M. Morarji Dessai, 73 ans, ancien vice-premier ministre, et comme leader du nouveau groupe au "Lok Sabha", M. Ram Subhag, 47 ans, ancien ministre des chemins de fer.

Dans ces conditions, le rapport des forces s'établit ainsi au "Lok Sabha" qui compte 530 députés: la majorité

absolue est de 266 voix, mais Mme Gandhi ne pourra plus s'appuyer que sur 210 députés du "Congrès", dont onze indépendants.

Même si l'on ajoute à ces 210 voix (219 selon Mme Gandhi) les 20 députés "indépendants" et les 24 membres du parti nationaliste Tamil du Dravida Munnetra Kazhagam (DMK), de Madras, qui soutiennent le premier ministre, Mme Gandhi n'atteint toujours pas la majorité absolue et il lui faudra vraisemblablement faire appel aux voix communistes si elle ne veut pas être mise en minorité.

A la Chambre haute, la position de Mme Gandhi se trouve affaiblie par la scission de 46 députés congressistes, bien que cette Chambre n'ait pas le pouvoir de renverser le gouvernement. Sur les 240 membres du "Rajya Sabha" Mme Gandhi ne peut plus compter au maximum que sur le soutien d'une centaine de députés et même en tenant compte de la vingtaine de voix communistes ou autres qui lui semblent acquiescentes, le premier ministre n'y aura pas la majorité absolue.

Deux navires israéliens sabotés dans le port d'Eilat

EILAT (AFP - PA) — Des charges explosives ont éclaté hier vers deux heures du matin sous deux bateaux israéliens au mouillage dans le port israélien d'Eilat, dans le golfe d'Akaba. Selon les correspondants militaires israéliens, elles avaient été placées par des hommes-grenouilles arabes venus du port jordanien d'Akaba.

La radio du Caire a annoncé l'opération sans préciser la nationalité des hommes-grenouilles et aucune organisation de résistance palestinienne n'a revendiqué la responsabilité de l'attaque.

Les deux bateaux touchés, le "Hey Daroma" jaugeant 1.000 tonnes utilisé pour des excursions, et le "Daliah", cargo de 14.000 tonnes, sont restés à flot et sont moins sérieusement endommagés qu'on ne l'avait cru. Le "Daliah" pourra appareiller bientôt pour Singapour. Les dommages causés au "Hey Daroma" sont un peu plus sérieux, mais ils seront réparés dans quelques jours. Ce navire, mis en service il y a quelques mois sur la ligne Eilat-Charm el Cheikh, a été acheté en Angleterre par l'ancien capitaine de l'"Exodus" qui, il y a un quart de siècle, s'illustra en transportant illégalement des immigrants juifs en Israël.

A Tel Aviv, on reconnaît que ce sabotage est un succès sans précédent, pour les Arabes. Mais on ajoute que ce succès n'a été rendu possible que par une violation de l'accord tacite plaçant les ports d'Eilat de d'Akaba distants de moins de quatre milles hors de la zone des combats.

Les Israéliens ont les moyens de paralyser Akaba, alors que les Jordaniens ne peuvent le faire pour Eilat, estiment les commentateurs israéliens. L'ensemble des rapports avec la Jordanie doit être réexaminé, déclare-t-on en Israël, aussi bien dans la région d'Akaba qu'ailleurs car les incidents se multiplient sur toute la ligne du cesse-le-feu entre les deux pays. Les commentateurs relèvent également que la responsabilité directe ou indirecte de l'Egypte paraît difficile à écarter, car c'est le seul pays arabe possédant des unités d'hommes-grenouilles bien entraînés.

Double morale

BERLIN (AFP) — Des pacifistes allemands avaient annoncé qu'un caniche noir de quatre ans, "Putzy", serait arrosé de napalm et brûlé vif, vendredi midi, sur le Kurfuerstendamm, l'artère élégante de Berlin-Ouest. L'association des amis des bêtes a vivement réagi contre cet "acte de barbarie" et appelé ses adhérents à l'empêcher.

Le but des pacifistes était de "mettre en évidence la double morale des bourgeois qui s'apitoient sur le sort d'un "afreux chien", mais ne réagissent absolument pas aux atrocités commises par les impérialistes américains".

internationales

Euphorie à Bâle

Nombreux signes de détente dans le système monétaire international

BALE (AFP) — C'est dans une "atmosphère d'euphorie", selon un expert financier international, que se sont retrouvés, hier, pour la première fois depuis la mi-septembre, les gouverneurs des principales banques centrales occidentales à l'occasion de l'assemblée mensuelle de la Banque des règlements internationaux à Bâle. Ce climat s'explique par les signes de détente qui se multiplient dans le système monétaire international. Même si tout n'est pas pour le mieux dans les affaires financières mondiales, le contraste avec l'état de crise qui a prévalu depuis de longs mois et qui avait été déclenché par la fièvre de l'or est frappant.

Cette détente s'explique par: 1) Un meilleur équilibre des parités des grandes monnaies entre elles depuis la dévaluation du franc et la réévaluation du mark. Ce meilleur équilibre freine les mouvements aberrants de capitaux et favorise le rétablissement progressif des balances commerciales des pays jusqu'ici fortement déficitaires comme la France et la Grande-Bretagne. 2) L'adoption du système des droits de tirage spéciaux par la dernière assemblée annuelle du Fonds monétaire international, ce qui ouvre de nouvelles perspectives de crédits internationaux et réduit le rôle de l'or dans les transactions entre banques centrales. 3) L'augmentation des quote-parts

du F.M.I. sans que cette augmentation provoque de nouvelles sorties d'or pour les Etats-Unis.

4) La forte baisse de l'or qui va orienter les liquidités privées dans divers pays vers un investissement moins stérile et diminuer la pression sur les devises jusqu'ici contestées. Selon certains experts internationaux, les achats d'or, notamment en France, correspondaient en fait à des sorties légales de capitaux, malgré le contrôle des changes. L'effondrement du cours du métal précieux pourrait provoquer une désaffection pour l'or, se traduisant par le retour de capitaux importants dans le circuit utilisable des liquidités.

Le secret bancaire suisse

Mais quoi qu'il en soit, cette meilleure santé du système monétaire international ne saurait être maintenue et consolidée, estime-t-on dans les milieux financiers internationaux de Bâle, que si l'on assiste à une amélioration notable de la balance des comptes des Etats-Unis, fortement déficitaire pour le moment.

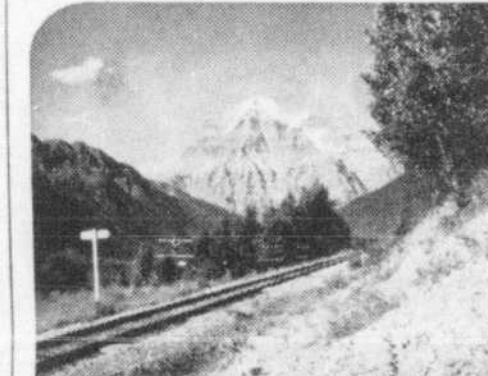
Le développement harmonieux des nouveaux mécanismes de crédit monétaire international (droits de tirage spéciaux, quote-parts accrues au F.M.I.) ne pourrait s'effectuer que si le dollar, qui remplace progressivement dans ces systèmes l'or, n'est pas contesté,

c'est-à-dire si les dollars détenus à l'étranger n'augmentent pas dans les proportions que l'on a connues depuis plusieurs années.

C'est là un sujet de réflexion et de discussion dans une atmosphère très calme entre les gouverneurs des banques centrales européennes et leurs collègues américains présents à Bâle.

Naturellement la réunion mensuelle de Bâle fournit toujours l'occasion aux responsables des grands instituts internationaux d'émission d'avoir de nombreuses conversations bilatérales. On s'attend notamment cette fois-ci à ce que sir Leslie O'Brien, gouverneur de la Banque d'Angleterre, fasse connaître au directeur de la Banque nationale suisse, M. Willy Stopper, son mécontentement devant les pratiques de certaines banques privées suisses, qui favoriseraient l'évasion des capitaux britanniques vers la confédération par l'intermédiaire de Hong-Kong. Cette affaire a pris une grosse importance politique en Grande-Bretagne.

Toutefois, la requête anglaise, comme la pression constante exercée depuis de nombreux mois par les autorités américaines sur les autorités helvétiques, se heurte, d'une part, au secret bancaire suisse et, de l'autre, au fait que ni la violation du contrôle des changes ni la fraude fiscale ne sont considérées comme des délits en Suisse.



Traversez le Canada à 4 pieds d'altitude dans le Super Continental

Départ quotidien — gare Centrale — 17h 05.

Billet simple, les jours de tarif Rouge, de Montréal à:	voiture-coach	chambrette (repas inclus)
WINNIPEG	\$27.00	\$49.00
SASKATOON	\$35.00	\$67.00
EDMONTON	\$41.00	\$78.00
VANCOUVER	\$52.00	\$97.00

Le Canada est un beau pays! Il mérite qu'on le voie à 4 pieds d'altitude. Le Super Continental le traverse de part en part en vous offrant une véritable vie de palais: voiture-restaurant luxueuse, choix complet de places couchées, salon-bar, jeux et passe-temps pour les enfants et les adultes!

J'étais tanné de ma timidité



J'avais 43 ans. J'étais en affaires et je réussissais bien. J'étais échevin de ma petite ville et j'étais estimé de mes électeurs.

Mais malgré cela, j'étais encore timide. J'aimais mieux écrire à quelqu'un que lui parler. Assis, je pouvais donner mon idée; une fois debout, je n'avais plus rien à dire. Dans un milieu social, j'étais mal à l'aise et je rendais les autres mal à l'aise.

J'ai alors décidé de suivre les cours de culture humaine et de maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce. Ce fut merveilleux. Je me suis vraiment débarrassé de ma timidité. Je parle facilement, naturellement. Je suis moi-même. Je peux maintenant exprimer mon opinion, réaliser mes ambitions.

Le fait d'avoir suivi ce cours constitue le meilleur placement de ma vie. Ça paie réellement, en bonheur et en prospérité.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux

jeunes et aux riches vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 12.000 gradués et enthousiastes. C'est un cours dont les frais sont totalement déductibles du revenu imposable.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres venez assister à une démonstration gratuite mardi 18, mercredi 19 ou jeudi, le 20 à 8 p.m. à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219 métro Berri, Demontigny sortie Ontario (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir plus de détails signalez 842-8186.

aux 4 coins du monde

Pessimisme

LE CAIRE (Reuter) — Le ministre canadien des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, qui se trouvait hier au Caire au terme d'un voyage de trois jours en Egypte, a déclaré que le Canada serait heureux de renvoyer ses casques bleus

au Moyen-Orient, mais que la conjoncture d'un règlement politique du conflit israélo-arabe était piètre.

M. Sharp a précisé qu'il ne s'était pas rendu au Moyen-Orient avec l'intention de jouer au médiateur. Je rendrai compte de mon voyage au cabinet, a-t-il dit, soulignant l'empressement que le Canada aurait à contribuer à un règlement pacifique. Le ministre canadien, qui s'est entretenu quelques minutes avec le président Nasser, a révélé que ce dernier lui avait montré son ferme désir d'en arriver à un règlement pacifique. Mais, a-t-il ajouté, la somme de mes entretiens avec les leaders juifs et arabes n'est pas très encourageante.

Bonne récolte

HONG KONG (AFP) — Pour la deuxième année consécutive, la récolte en Chine a été excellente, a annoncé hier la radio de Pékin captée à Hong Kong. La radio a cité notamment le coton, le thé, le tabac ainsi que d'autres cultures industrielles comme étant particulièrement abondantes. Radio-Pékin a indiqué, d'autre part, qu'en dépit de graves désastres naturels, les provinces du Yunnan et du Hopei, qui ont connu de sérieuses inondations, ont enregistré des récoltes records de céréales.

Condamnations

DAMAS (AFP) — Le tribunal de la révolution d'Irak a condamné à la peine capitale un certain nombre de personnes accusées, en juin dernier, d'espionnage au profit des services de renseignements américains, annonce le correspondant à Bagdad de l'agence arabe syrienne d'information. Plusieurs autres personnes ont été condamnées à des peines de prison allant de cinq à vingt ans. L'agence ne donne aucune précision sur la date à laquelle ont été prononcées ces sentences, mais rappelle que plusieurs ministres et hauts fonctionnaires irakiens étaient impliqués dans cette affaire d'espionnage.

AUX AMIS DU VIN
LE VIN
Petit Bréviaire de l'amateur de Vin par Henri Brochier
Opuscule de 58 pages format 6 1/2" x 9 1/2"
Savoureusement écrit et abondamment illustré de dessins humoristiques en couleurs.
Se lit avec délices comme on boit un verre de vin.
Prix 1964 décerné par le Comité International de propagande pour le vin.
Gros succès de librairie 200.000 exemplaires vendus à date.
Prix \$2.50, emballage et envoi compris.
 Paiement à la commande
chèque ou mandat poste
GABRIEL BOUSSION
620, Ogilvy, Apt. 1
Montréal, 303, P.Q.

CHEZ L.P.S. LES COURS D'ANGLAIS SONT BEAUCOUP PLUS EFFICACES.



Demandez une démonstration gratuite.
Montréal, Place Bonaventure—878-2821
Québec, 500, Grande Allée —529-0331

vous tenez à ce qu'elle vous accompagne en voyage?



Vous l'avez faite votre, parce que vous la trouvez si jolie! Et puis, vous connaissez bien son caractère... elle vous obéit au doigt et à l'oeil. Bref, vous ne pouvez vraiment pas vous passer d'elle. Alors amenez-la. Faites prendre le train à votre voiture. Elle voyagera dans un wagon bien à elle... Le CN la dorlote. Si vous devez voyager ou déménager dans une autre ville, utilisez le service TRAIN-AUTO du CN. Le service TRAIN-AUTO du CN transportera votre auto de Montréal à Halifax, Moncton, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.

P.S. Quant à vous, vous voyagerez libre de tout souci, à 4 pieds d'altitude.



Service Train-Auto du CN
Bureau des Ventes Voyageurs
Case postale 8100, Montréal 101, Québec
Veuillez m'envoyer tous les renseignements et le tarif du service Train-Auto du CN.
de _____ à _____
Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____
Tél. _____

EN TOUTE QUIÉTUDE, À 4 PIEDS D'ALTITUDE
Réservez vos places d'avance. Consultez votre agent de voyage ou un bureau des Ventes Voyageurs du



■ l'actualité religieuse

Des théologiens étudient le problème de la non-violence

par Georges Hourdin

FREISING (Le Monde) — Un colloque d'informations et d'études sur la non-violence active s'est tenu à Vienne en avril 1968, une première fois, à l'initiative du Mouvement de la réconciliation, qu'animent avec ferveur Jean et Hildegard Goss-Mayr. Au cours de cette réunion, la commission théologique du colloque ne s'était pas déclarée en mesure d'établir un rapport sur la non-violence. Il avait donc été décidé que les travaux seraient poursuivis et, si possible, menés à bien.

Un groupe de théologiens français, allemands hollandais, suédois et américains s'est donc réuni à nouveau, du 31 octobre au 4 novembre 1969, dans l'ancienne faculté de philosophie de Freising (Bavière). Il y a eu, au cours de ces dernières années, des essais pour établir une théologie de la violence. Les dirigeants du Mouvement de la réconciliation pensent qu'il est plus conforme à l'esprit de l'Evangile et de l'Eglise du Christ de tenter aujourd'hui les approches d'une théologie de la non-violence.

Le groupe chargé de tenter d'établir quelques définitions apporta des conclusions précises. Il est parti pour y parvenir d'une définition de la non-violence active considérée comme étant une façon d'être et de vivre "qui recoupe les termes de l'amour fraternel, de la justice sociale ou du droit à la liberté". Elle est, ainsi, un langage cohérent qui peut être accessible à tous. "Elle reprend tous nos rapports d'homme à l'homme d'un point de vue actuel: le danger de l'aliénation sous ses formes les plus criantes, oppressions sociales, émeutes, guerillas, répressions et, surtout, la plus criminelle de toutes, la guerre avec ses risques de suicide collectif." Il s'agit, pour les partisans de la non-violence, de substituer à la soumission passive qui subit l'oppression, ou à la violence qui détruit, une force morale capable de construire une société meilleure.

L'originalité des travaux accomplis par ce premier groupe de travail est:

1) D'avoir reconnu l'universalité de fait de la violence dans la vie des sociétés, puis d'en avoir défini la nature et les excès tout en indiquant les moyens de la surmonter;

2) D'avoir défini l'aliénation qui transforme volontairement les hommes en objets comme étant une forme de violence absolue;

3) D'avoir analysé l'arsenal des procédés d'action non violente avec leur caractère gradué suivant les circonstances, mais qui refuse toujours de faire appel à la méthode meurtrière.

Le couple de mots révolution-violence se trouve ainsi dissocié. Les théologiens pensent que la violence dont usent les opprimés lorsqu'ils sont acculés à des situations incompatibles avec le respect des droits de l'homme, ne constitue, quant à elle, qu'une forme relative de violence. Elle l'est dans les moyens, mais pas dans l'intention. Celui qui opprime reste le véritable violent.

Le deuxième groupe de travail du colloque s'est at-

taché à montrer le fondement chrétien de la non-violence.

"Quand on cherche à comprendre la Parole de Dieu à l'occasion d'une question actuelle, il faut toujours essayer de distinguer ce qui est central de ce qui est périphérique. Il apparaît alors que la lecture centrale de l'Ancien Testament montre la sensibilisation progressive du peuple de Dieu à un amour absolu et universel. C'est par là que, finalement, le Christ rachète et transforme l'homme tout entier. Il s'agit de la révélation d'une force active, celle de la charité non violente."

Il était facile aux théologiens préoccupés par la non-violence de montrer ensuite que le Christ de l'Evangile dénonce la violence des riches et des structures de son temps. Il s'identifie aux pauvres et aux humiliés qui en sont les victimes. Il est le serviteur souffrant et ressuscité comme en était convaincu, à la fin de sa vie, Bonhoeffer. Le peuple de Dieu, c'est-à-dire les croyants qui font l'Eglise, doit se comporter comme le Christ.

La non-violence est rattachée par un lien direct à l'Evangile. La reconnaissance de ce lien met en question certaines attitudes ecclésiales plus fondamentalement que ne le fait la violence.

Le troisième groupe de recherches a fondé l'actualité de son travail sur la situation ac-

tuelle du monde: terreur nucléaire, menace de guerre bactériologique, système des relations économiques qui maintient dans la misère les deux tiers de l'humanité. Il a montré, notamment, la contradiction qu'il y aurait à dénoncer légitimement la théorie de la guerre juste et à vouloir la révolution violente.

Ce groupe a proposé l'introduction de l'étude de la non-violence active dans les différentes spécialités de la science théologique: ce qui entraîne une nouvelle lecture de la Bible; l'étude de certaines positions patristiques concernant la guerre, le service militaire, la peine de mort, etc.; l'élaboration également, d'un langage dogmatique pour notre temps; la réforme, enfin, des structures ecclésiales.

Devant l'intérêt des résultats déjà obtenus et l'importance des questions soulevées, une commission permanente d'étude a été constituée. Elle comprend des théologiens religieux et des laïcs. Les sujets qui pourraient être traités dans une prochaine réunion générale ont été envisagés: structures philosophiques et psychologiques de la violence; l'Eglise comme lieu privilégié de la non-violence; la nature des vertus apparemment négatives comme est la non-violence. La prochaine assemblée aura lieu, sans doute, à Dusseldorf.

Le pape réitère son appel pour la création d'un fonds mondial d'aide aux déshérités

CITE DU VATICAN (AFP) — "Malheur à tous ceux qui dissipent leurs biens et leurs revenus pour des dépenses scandaleuses, qu'il s'agisse du luxe ou de la guerre", a déclaré Paul VI hier à l'issue d'un office pontifical célébré à St-Pierre, à l'occasion de la "journée d'actions de grâce" des paysans d'Italie, en présence de mille membres de la FAO et de quatre mille paysans.

"Malheur à ceux qui jouissent égoïstement de leurs richesses sans avoir le moindre souci des pauvres, et ces pauvres ne sont pas seulement des personnes, mais des familles, des classes sociales, des peuples".

Le pape a alors renouvelé solennellement son précédent appel en vue de la création d'un grand fonds mondial, alimenté par une partie des dépenses militaires pour venir en aide aux déshérités. Quant à nous, a-t-il poursuivi, malgré la faiblesse de nos moyens, nous avons voulu créer un fonds "populorum progressio" pour manifester toute l'importance que nous y attachons et l'urgence qui s'attache à cette réalisation.

Paul VI a alors rappelé "le cri de notre encyclique" Populorum Progressio: "quand tant de peuples ont faim... tout gaspillage public ou privé, toute dépense d'ostentation nationale, toute course épuisante aux armements devient un scandale intolérable. Veulent les responsables nous entendre avant qu'il ne soit trop tard".

Saluant d'autre part, "l'admirable effort" de la FAO, le pape a dit: "nous voyons combien vous avez conscience des grands besoins de la plus grande partie de l'humanité, qui est sous-développée (...). nous voulons aussi faire nôtre votre appel en faveur des affamés et coopérer à votre action par l'exhortation. A tous, aux peuples, aux riches, aux producteurs, aux responsables de la politique et de l'économie, aux jeunes, nous adressons notre appel en faveur de l'humanité souffrante".

"Nous pouvons encore vous donner quelque chose qui soit davantage nôtre, a ajouté le souverain pontife en évoquant "les initiatives

positives déjà prises": une parole d'espérance. Nous savons tous que ce lendemain de la première décennie du développement est marqué par un certain désenchantement. C'est vous dire de combien d'espérance vous êtes porteurs et combien lourde est votre responsabilité. Sovez-en bien persuadés: vous réussirez si vous persévérez. Il vous appartient, en effet, de seconder un dessein déjà préparé dans la sphère de la destinée humaine, celui de la providence, cette intention bienfaisante de Dieu, toujours prompt à répondre à nos sollicitations intelligentes et courageuses. Nous vous le disons avec force: osez avec sagesse et hardiesse et vous provoquerez ainsi l'action de notre père céleste. Car votre activité ne peut se réduire à quelque chose de profane elle est aussi, à sa manière, une prière: "donne nous aujourd'hui notre pain de ce jour".

Paul VI a conclu en accordant la bénédiction apostolique à la conférence générale de la FAO qui tient actuellement sa quinzième session à Rome.

NOTES DE LECTURE

Biographies

German Guzman-Campos, Camilo Torres, le curé-guérillero, Casterman, Tournai 1968, 314 pages.

L'auteur, qui a été l'ami de Torres, s'efforce de retracer avec un grand souci de vérité, sans chercher à dissimuler les obstacles, les incompréhensions et les haines et les déchirements que Camilo Torres a connus. Ce livre nous restitue, au-delà du "mythe" l'homme et sa vie. En dehors de toute polémique, c'est surtout, pour nous, un tableau particulièrement éloquent et à travers elle, de l'Amérique latine déchirée, en proie aux convulsions sociales et à la violence révolutionnaire.

Richard Wurmbbrand, Mes prisons avec Dieu, Casterman, Tournai 1969, 260 pages.

Dans cet ouvrage, le pasteur Wurmbbrand rapporte, non pour ce qu'elles furent mais pour ce qu'elles lui ont appris les extraordinaires expériences vécues par lui durant les quatorze années qu'il a passées, entre 1948 et 1964, dans les prisons communistes roumaines. Richard Wurmbbrand est juif. Il s'est converti assez tôt au christianisme. Il vit aujourd'hui aux Etats-Unis.

Ephrem Longpré, un mystique franciscain de notre temps, journal spirituel et lettres, présentés par Edouard Parent, o.f.m., bibliothèque de spiri-

tualité, ed. Beauchesne, Paris 1969, 324 pages.

Le père Longpré, né aux Etats-Unis de parents canadiens dont il garda la nationalité, est connu surtout pour ses nombreuses publications de savant médiéviste et de théologien de l'école franciscaine. Ces notes spirituelles découvertes après sa mort nous révèlent son intense vie intérieure.

Eugène Nadeau, La femme au cœur attentif, mère Gamelin, Providence-Montréal, 1969, 318 pages.

Cet ouvrage du biographe bien connu qu'est le père Nadeau (il a déjà donné "La perle au fond du gouffre", "Victor Lelièvre, pêcheur d'hommes" et bien d'autres) fera plaisir aux sœurs de la Providence puisque c'est de la vie de

leur fondatrice qu'il s'agit. Mère Gamelin est celle qui a jeté les bases de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, l'Institut des sourdes-muettes, etc.

Mariage

Victor J. Pospishil, Divorce et remariage, pour un renouvellement de la doctrine catholique, Casterman, Tournai-Paris, 1969, 239 pages.

L'auteur reprend pour les étayer et les développer, les éléments de la sensationnelle intervention de Mgr Zoghby, à Vatican II, au sujet du divorce et du remariage possibles des chrétiens. S'appuyant constamment sur les textes du Nouveau Testament, des Pères et des Conciles, les soumettant à une critique rigoureuse, il entreprend de prouver que la tradition orientale jusqu'à nos jours, et la tradition occiden-

taie pendant dix siècles, ont autorisé le divorce et le remariage du mari injustement abandonné par sa femme adultère.

Georges Cottier, Régulation des naissances et développement démographique, perspectives philosophiques et théologiques, DDB, Bruges 1969, 160 pages.

Comme le sous-titre l'indique, il s'agit d'une réflexion théologique et philosophique. Ainsi dans une première partie, l'auteur étudie le concept de "nature" et son application à la question de la régulation des naissances. Dans une seconde, il aborde le problème de population et enfin, dans une dernière partie, il se demande si la morale proposée par Vatican II est une morale héroïque ou une morale pratique.

500 heures de courttoisie derrière le comptoir et l'hôtesse Avis se mérite ses ailes.

Entre bonnes mains...



Elle ne s'en fait pas. Sa fille se marie en fin de semaine et, sur le conseil d'une amie, elle a confié au Reine Elizabeth, le soin de préparer la réception. Déjà, nous nous occupons de régler une foule de petits détails qu'elle aurait pu oublier. Elle n'a donc aucun souci.

Si vous devez organiser une réception, une réunion ou un déjeuner, rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus importantes réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous.

Peu importe le nombre d'invités, le Reine Elizabeth assure le succès de toutes vos réceptions. Composez 861-3511 et demandez le directeur du service des banquets.



Deux choses font de l'hôtesse Avis quelqu'un de très spécial.

L'hôtesse elle-même. Et Avis. En premier lieu, elle doit être une jeune fille très spéciale avant même d'être embauchée.

Puis, une fois cela fait, nous l'envoyons à notre école d'apprentissage.

Mais, avant d'obtenir son diplôme, elle doit ensuite passer environ 3 mois derrière le comptoir, sous le regard attentif de son surveillant. Mettant en pratique toute cette théorie que nous lui avons inculquée. (C'est-à-dire de toujours s'empresse d'asseoir ses clients, pressés ou non, derrière le volant d'une de nos nouvelles Plymouth.)

Finalement, après 500 heures d'apprentissage, elle est diplômée et

elle reçoit ses ailes.

Et elles les a bien méritées car elle est maintenant l'une des meilleures hôtesse.

Ces ailes sont plus ou moins une courttoisie de la part de Avis. Et l'hôtesse, en retour, vous offrira sa propre courttoisie.

Repartez sur-le-champ avec Avis.



L'ENJEU À HELSINKI

Limiter la "folle dynamique" des armements nucléaires

HELSINKI (AFP) — Les Etats-Unis et l'Union soviétique ne vont pas désarmer à Helsinki, ni éventuellement à Vienne, mais tenter de préserver, à meilleur compte, "l'équilibre de la terreur", garant de la paix du monde: cette réflexion désabusée pour qualifier la plus importante négociation de l'ère atomique traduit une certaine réalité, mais pour bon nombre de spécialistes du désarmement le résultat est en pratique le même.

Inquiets d'une "escalade", qui, comme l'a dit M. Gromyko, risque "en dernière analyse d'échapper aux décisions de l'homme pour ne dépendre que des conclusions des ordinateurs", et préoccupés par le fardeau financier qu'elle représente, Américains et Soviétiques ont accepté, après 28 mois de tergiversations, d'ouvrir à Helsinki un dossier dont la complexité n'a d'égale que son caractère secret.

Schématiquement, il s'agit de trouver un terrain d'entente pour "geler" la production des dernières armes de l'arsenal atomique ou MRV (missile anti-balistique à ogives nucléaires multiples et indépendantes), tout en limitant la fabrication et le déploiement des missiles anti-balistiques (ABM), les deux problèmes étant indissolublement liés dans ce que M. MacNamara appelait "la folle dynamique" de la course aux armements nucléaires.

Cette solution idéale, simplifiée à l'extrême, a ses partisans et ses adversaires dans les deux camps, et l'issue de leur rivalité dépendra beaucoup — compte tenu de l'évolution du phénomène chinois — de la tournure des négociations qui s'engagent timidement en Finlande pour se poursuivre pendant des mois, voire des années.

Aux Etats-Unis, où les démenties de l'administration tombent tôt ou tard dans le domaine public, les partisans du développement des MIRV expliquent que l'URSS doit continuer de craindre une riposte foudroyante à une éventuelle attaque. La fabrication de MIRV, d'une puissance

comptée en kilotonnes (en mégatonnes pour les SS-9 soviétiques), doit permettre aux Etats-Unis de pénétrer les défenses soviétiques et de saturer leurs réseaux ABM autour des "cibles molles" (villes). Les "colombes" estiment, au contraire, que l'arsenal américain actuel est suffisant et redoutent que les Soviétiques en arrivent à la conclusion qu'en développant les missiles à ogives multiples, Washington ne veuille se mettre en position de force de "première frappe" et annihiler toute velléité de riposte.

Quant à l'attitude soviétique, elle donne lieu à des suppositions contradictoires. Pour les uns, le Kremlin serait favorable à un "gel" du rapport des forces dans son état actuel. Pour les autres, l'éventualité d'un accord avec les Etats-Unis suscite de profondes oppositions à Moscou, les maréchaux de l'Armée rouge craignant qu'un moratoire sur les armes nucléaires existantes ne mette l'URSS dans une position désavantageuse, face à l'Occident et à la menace chinoise.

A l'heure où ils se retrouveront autour du tapis vert, Soviétiques et Américains auront chacun un atout dans la manche. On conçoit de source américaine que l'Union soviétique a pris une sérieuse avance en construisant autour de Moscou 67 rampes de lancement de missiles anti-missiles, baptisées réseau "Galoche". Le projet américain "Sauvegarde", approuvé sans enthousiasme par le Congrès n'a pas encore reçu un début d'exécution: les deux premières bases de lancement sur la douzaine prévue

Grand-Forks, dans le Nord Dakota, et Malmstrom, dans le Montana — ne seront prêtes que d'ici à 1973.

En revanche, les Américains auraient pris une bonne avance dans la mise au point du MIRV, antidote de l'ABM. Selon des indications officieuses, ils auraient procédé jusqu'ici à 18 essais, et auraient déjà équipé d'ogives à têtes multiples une partie des 656 missiles, qui arment les 41 sous-marins Polaris.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les récentes déclarations du Dr John Foster Jr., directeur des recherches au Pentagone, insistant sur la nécessité de lier tout moratoire sur les MIRV à un accord sur la limitation de la production de missiles ABM.

Si l'attitude soviétique à Helsinki reste une inconnue — certains parlent de la présentation d'un plan d'envergure — les Américains arrivent dans la capitale finlandaise avec des intentions précises et modestes: ces conversations devront



Dans l'ancienne résidence du gouverneur général de Russie, à Helsinki, s'ouvrent aujourd'hui les conversations préliminaires américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques. Américains et Soviétiques n'y feront qu'un bref passage solennel — on dit que cette séance pourrait ne durer qu'une demi-

heure — avant de se retrancher dans le secret de leurs ambassades respectives, où ils se recevront tour à tour. On ne peut exclure également qu'ils décident de se retrouver dans leurs résidences, à l'insu des journalistes, pour des entretiens ultra-privés. (Téléphoto AP)

se limiter à définir la portée de la négociation, sans entrer dans le fond. Les Etats-Unis ne formuleront aucune proposition ferme, mais avanceront "certaines idées". Ainsi, ils demanderont que cette négociation bilatérale ne s'intéresse pas aux armements des pays tiers et se borne à débattre des seules armes stratégiques.

Cette restriction équivaudrait, dans l'esprit de Washington, à jeter dans la négociation les 700 missiles de moyen-

ne portée que l'URSS pointe sur l'Europe occidentale, tout en excluant les 7,000 armes nucléaires américaines stationnées dans les pays ouest-européens. Enfin, il n'est pas question que les Etats-Unis proposent, au cours de cette phase exploratoire, un moratoire sur les MIRV, mais le très officiel bulletin des services d'information américains affirme qu'ils pourraient le faire si les négociations de fond s'engagent, comme ils le souhaitent, en janvier à Vienne.

Médicament contre la trachome mis au point à Florence

FLORENCE (AFP) — Pour la première fois, un médicament capable de lutter avec succès contre le virus du trachome et certains virus de la varicelle, a été mis au point par un groupe de médecins italiens qui ont travaillé durant dix ans sous la direction du professeur Piero Sensi de Florence.

Cette importante découverte a été annoncée vendredi au "symposium mondial sur

les origines de la vie", qui se tient à Florence, en présence de nombreux savants notamment soviétiques et américains, dont le professeur James D. Watson (Prix Nobel de médecine en 1962).

Grâce à ce nouveau médicament dénommé "Rifampicina", les médecins italiens espèrent guérir les enfants africains et asiatiques, qui, atteints souvent très jeunes par le trachome, sont ensuite frappés de cécité.

Le trachome est une maladie à virus contagieuse qui se caractérise par une inflammation de la conjonctive et la formation de pustules infectées dans l'oeil. Elle sévit particulièrement en Afrique et en Asie.



CHEZ L.P.S. LES COURS D'ANGLAIS SONT BEAUCOUP PLUS EFFICACES.

Demandez une démonstration gratuite.
Montréal, Place Bonaventure—878-2821
Québec, 500, Grande Allée —529-0331

1 + 4 1 8 = QUÉBEC

Bell Canada
Il suffit d'ajouter le numéro de téléphone que vous désirez. L'interurbain automatique, c'est aussi simple que ça!

Entreprise déléguée et dirigée par des Canadiens et appartenant à des Canadiens.

Un arsenal complet...

...pour la riposte et la contre-riposte

HELSINKI (AFP) — Une série de sigles, à la consonance peu harmonieuse et à la traduction parfois peu commode, constitue l'arsenal balistique:

● Le missile ICBM (Intercontinental Ballistic missile) IRBM (Intermediate-range ballistic missile) et MRBM (Medium-range ballistic missile). L'arsenal américain comprend 1.054 "Minuteman" enterrés dans des silos, 41 sous-marins "Polaris",

équipés de 656 fusées (dont certains à ogives multiples) et 646 bombardiers stratégiques, tandis que l'URSS dispose de 700 fusées de portée intermédiaire et moyenne, pointées sur l'Europe occidentale. 150 bombardiers de type "bison" et 750 bombardiers TU — 16 et TU — 22 à moyen rayon d'action.

● Le missile anti-missile ABM (Antiballistic missile).

En renonçant au réseau "Sentinelle" pour la "sauvegarde", les Etats-Unis modifient du même coup leur système de défense: les installations ne seront plus centrées autour des "cibles molles" (grandes agglomérations), mais autour des "cibles dures" (silos). Deux types de fusées équiperont les sites: la "Spartan" d'une portée de 700 km capable d'atteindre un engin ennemi hors de l'atmosphère, et la "Sprint", pour la riposte dans l'atmosphère. On compte également deux sortes de radars: le "PAR" (Perimeter acquisition radar) de longue portée, et le MSR (Missile site radar), de portée moindre, mais utile pour le guidage des fusées d'interception — la construction des deux premiers sites (sur une douzaine) n'a pas encore commencé, mais elle pourrait être achevée d'ici à 1973.

Les soviétiques disposent de réseau, dénommé "Galo-

che" composé de 67 rampes de lancement autour de Moscou.

● Le missile Anti-ABM: deux types de missile, le M.R.V. (Multiple targeted re-entry vehicle) et le M.I.R.V. (Multiple independently targeted re-entry vehicle).

Le M.R.V. a pour particularité de transporter plusieurs ogives nucléaires et de sortir de l'atmosphère et d'y rentrer avant d'aller toucher sa cible. Le second — le M.I.R.V. — a sur le premier l'avantage de transporter des ogives indé-

pendantes les unes des autres, capables de frapper simultanément divers objectifs, ou simplement servir de leurre pour attirer les engins des ennemis ou saturer les défenses de l'adversaire.

Les Etats-Unis disposent de deux types de M.I.R.V.: le "Minuteman 3" à triple tête nucléaire, et le "Poseidon" qui peut transporter jusqu'à dix têtes nucléaires ou leurres à plus de 4,000 km. Le premier doit remplacer les "Minuteman" des silos, et le second une partie des "Polaris".

Le coût de l'opération est estimé à quelque 27 milliards de dollars. En un peu plus d'un an, les Etats-Unis ont procédé à 18 essais.

On ne connaît du missile "Anti-ABM" soviétique que le lanceur, baptisé par les services américains de renseignement SS-9. Cet engin géant a été essayé au début de l'année dans le Pacifique, bien que l'on ne sache pas avec certitude s'il s'agit d'un MRV ou d'un MIRV. Le SS-9 peut transporter trois têtes nucléaires de cinq

mégatonnes chacune, avec une précision (guidage et contrôle) qui, dans un avenir proche mettra en péril les silos de Minuteman. Le SS-9 pourrait également servir de lanceur à la bombe orbitale ou FOBS (Fractional orbital bombardment system).

Selon les estimations américaines, l'introduction du MIRV, qui peut transporter de 3 à 12 charges nucléaires, accroîtrait le nombre d'ogives: véhicules de 1.100 à 5.100 pour les Soviétiques, et de 8.800 pour les Américains.

Décret-loi sur la presse en Grèce

ATHENES (AFP) — Les principales dispositions du décret-loi sur la presse grecque, qui comprend cent articles et sera publié lundi au journal officiel grec, ont été révélées samedi après-midi à Athènes par M. Ioannis Agathangelou, ministre adjoint à la présidence du conseil.

Elles comportent notamment "l'assainissement" des professions d'éditeur de journaux et de journaliste, la protection des citoyens contre une presse "pernicieuse", et la limitation à un certain tirage du bénéfice de la détaxation du papier de presse importé. Cette détaxation sera totale pour les journaux ne vendant pas plus de 25,000 exemplaires, et de cinq pour cent pour ceux qui dépasseraient les 100,000 exemplaires quotidiens. Le gouvernement grec se réserve d'autre part le droit de limiter le nombre de pages des journaux bénéficiant d'une détaxe totale. En outre, le gouvernement ne fixera plus qu'un prix minimum pour les journaux.

Enfin, une loi fiscale spéciale prévoit qu'à partir du premier janvier prochain, toutes les entreprises de presse seront soumises au régime commun fiscal et ne bénéficieront plus de privilèges fiscaux. Ainsi, un journal tirant à 50,000 exemplaires, ayant un bénéfice annuel de quatre millions de drachmes, paiera six fois plus d'impôts qu'auparavant.

DU NOUVEAU!
Chaque contribution de \$2 peut vous valoir **2 prix!**

\$200,000
en lingots d'argent

\$200,000
maintenant 154 prix

1er prix
nouveau

2e prix
\$20,000

3e prix
\$10,000

"As-tu envoyé ton '2'?"

VEUILLEZ INCLURE CETTE FORMULE AVEC VOTRE ENVOI — PAYABLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Taxe volontaire de la Ville de Montréal
Casier postal 9999
Montréal 101, Canada

FORMULE DE PARTICIPATION À LA TAXE VOLONTAIRE

SIGNATURE: _____

NOM _____ (EN LETTRES MOULÉES)

ADRESSE _____ (NUMÉRO) _____ (RUE) _____ (APP.)

VILLE _____ ZONE POSTALE _____ PROVINCE _____ PAYS _____

TÉLÉPHONE _____

CHÉQUE ☐ MANDAT ☐

JANV. ☐ FÉV. ☐ MARS ☐ AVRIL ☐ MAI ☐ JUIN ☐ JUIL. ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐

NOMBRE DE MOIS MONTANT TOTAL

011-30

arts

et

spectacles

Entretien/Gilles Lamontagne

Le théâtre lyrique de Québec se porte bien

par Jacques Thériault

On ne peut pas dire que le théâtre lyrique soit vraiment bien enraciné très présent sur la scène québécoise, bien qu'il faille souligner tout de suite les efforts accomplis en ce sens par le Canadian Opera Company de Toronto et le Théâtre Lyrique du Québec. Le Canada se situe encore très loin derrière un pays comme l'Allemagne qui possède plus d'une centaine de maisons d'opéra actives, il ne possède pratiquement pas de répertoire national susceptible d'établir solidement une réputation mondiale, et les subventions gouvernementales sont encore très inférieures à celles de pays comme l'Autriche et l'Italie, par exemple, dispensent chaque année pour maintenir la qualité de leurs troupes.

Serions-nous condamnés à vivre dans un pays peu propice à l'es-

cor de l'opéra? Possédons-nous suffisamment d'artistes et de spécialistes capables de relever le défi? Nos salles sont-elles pourvues de l'équipement nécessaire à la bonne marche d'une production opératique? Avons-nous les moyens de faire vivre plusieurs troupes à l'échelle provinciale? Faudrait-il envisager la création d'une compagnie d'opéra au niveau national? Nous avons discuté de toutes ces questions ambiguës avec M. Gilles Lamontagne qui est directeur général du Théâtre Lyrique du Québec. Actuellement de passage à Montréal pour lancer la saison 1969-70 du T.L.Q. M. Lamontagne parle net, aime que les choses soient ce qu'elles doivent être; mais il est optimiste en ce qui a trait au théâtre lyrique québécois.

Des l'abord, on sait en tout cas qu'on se trouve en présence d'un homme d'action, d'un organisateur lucide qui connaît bien son métier et qui a appris que la politique musicale n'avait rien à voir avec la politique de grandeur. Le rêve ne l'intéresse pas: il préfère la réalité toute brute.

Voici d'ailleurs comment il trace le bilan du Théâtre Lyrique du Québec qui fête cette année son dixième anniversaire de fondation. L'administration et la direction d'une troupe d'opéra comme le T.L.Q. nous force à nous interroger, je ne dirais pas quotidiennement, mais d'une façon périodique, avoue M. Lamontagne. L'entrepreneur ma troisième année comme directeur général et il est difficile pour moi de souligner toutes les améliorations. Je peux dire, en tout cas, qu'on a commencé petit et qu'on est encore petit; il ne faut pas rêver lorsque les budgets mis à

voire disposition sont minimes, soit \$125,000 pour trois productions. Toutefois, nous avons maintenant des cadres permanents qui nous évitent de travailler d'une manière artisanale comme autrefois. On continue cependant d'avoir des problèmes et le rôle de la compagnie ne représente pas une petite chimère pour rien.

Après avoir rendu hommage à son prédécesseur M. Roger Gosselin qui a fait un "travail de géant" en établissant cette troupe d'opéra à Québec, il poursuit: "Je n'ai pas l'âme d'un pionnier mais j'ai cherché à améliorer la qualité de la troupe en m'attachant à un secteur bien précis chaque année. Tranquillement, bien sûr, parce que nos moyens financiers ne nous permettent pas d'aller vite, mais les gens qui ont travaillé à l'établissement possible d'une troupe d'opéra à l'é-

chelle nationale trouvent héroïque qu'on en soit déjà arrivé là".

— Dites-nous ce que vous pensez de ce projet d'une grande compagnie d'opéra au Canada? Est-ce souhaitable et réalisable?

— Je n'y crois pas. L'opéra, c'est de la culture et je me demande comment une telle troupe pourrait représenter les éléments culturels du pays, surtout après la publication du Rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme. La preuve, c'est que le répertoire du Canadian Opera Company est tout à fait différent du nôtre et que les politiques sont différentes.

Admettant qu'il collaborerait toutefois avec le directeur du COC et soulignant que le répertoire du T.L.Q. était surtout français, M. Lamontagne dit encore craindre que "ceux qui prônent une troupe nationale à Ottawa veulent régler

leurs problèmes personnels. Ces chanteurs veulent travailler et sont prêts à tout. Moi, je suis certain qu'ils n'auraient pas plus l'occasion de se produire parce que la troupe serait inévitablement dirigée par la majorité anglaise. On devrait encore subir leurs directives..." Et puis, combien le transport coûterait-il? Nous avons fait transporter des décors une fois de Montréal à Québec (c'était au cours de l'Expo '67) et cela nous a coûté plus de \$2000. La seule possibilité, c'est la collaboration Est-Ouest et non pas la fusion qui déboucherait sur la naissance d'une troupe bilingue possédant un répertoire bilingue".

— Sur quelle base envisagez-vous cette coopération entre deux troupes qui n'ont pas les mêmes buts et qui ne s'adressent pas non plus

à un même public? — Je dois dire d'abord que notre troupe d'opéra n'a pas l'envergure du Canadian Opera Company, qui existe depuis 21 ans et qui présente deux fois plus de soirées que nous chaque année. Nous collaborons déjà au niveau de la conception des décors et de l'engagement des artistes; cela s'est jusqu'ici révélé fructueux et nous souhaitons promouvoir encore plus cet échange d'idées, en autant qu'il ne nuise pas à la politique propre de ces compagnies.

La politique adoptée par le Théâtre Lyrique du Québec est un chapitre sur lequel M. Lamontagne ne badine pas. Lorsqu'il en parle, ses

traits se durcissent, il se dresse sur sa chaise droit comme un soldat et parle avec une autorité qu'on dirait volontiers napoléonienne. Il s'agit pour nous, dit-il, de produire d'abord des ouvrages du répertoire français en employant au maximum un potentiel d'artistes québécois ou canadiens. Même si nous possédions beaucoup d'argent, il faudrait que les artistes étrangers (même ceux de la classe des Corelli et des Sutherland) acceptent de venir répéter au moins deux semaines à l'avance, sinon ils resteront chez eux. Notre politique, c'est l'intégration.

Suite à la page 2

Horaire des théâtres

COMEDIE CANADIENNE — Les Cyniques et La Nouvelle Frontière — 20h30
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE — Du 17 nov au 24 novembre: Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche: 19h30, 20h30, 21h30, 22h30, 23h30, 24h30, 25h30, 26h30, 27h30, 28h30, 29h30, 30h30, 31h30, 32h30, 33h30, 34h30, 35h30, 36h30, 37h30, 38h30, 39h30, 40h30, 41h30, 42h30, 43h30, 44h30, 45h30, 46h30, 47h30, 48h30, 49h30, 50h30, 51h30, 52h30, 53h30, 54h30, 55h30, 56h30, 57h30, 58h30, 59h30, 60h30, 61h30, 62h30, 63h30, 64h30, 65h30, 66h30, 67h30, 68h30, 69h30, 70h30, 71h30, 72h30, 73h30, 74h30, 75h30, 76h30, 77h30, 78h30, 79h30, 80h30, 81h30, 82h30, 83h30, 84h30, 85h30, 86h30, 87h30, 88h30, 89h30, 90h30, 91h30, 92h30, 93h30, 94h30, 95h30, 96h30, 97h30, 98h30, 99h30, 100h30, 101h30, 102h30, 103h30, 104h30, 105h30, 106h30, 107h30, 108h30, 109h30, 110h30, 111h30, 112h30, 113h30, 114h30, 115h30, 116h30, 117h30, 118h30, 119h30, 120h30, 121h30, 122h30, 123h30, 124h30, 125h30, 126h30, 127h30, 128h30, 129h30, 130h30, 131h30, 132h30, 133h30, 134h30, 135h30, 136h30, 137h30, 138h30, 139h30, 140h30, 141h30, 142h30, 143h30, 144h30, 145h30, 146h30, 147h30, 148h30, 149h30, 150h30, 151h30, 152h30, 153h30, 154h30, 155h30, 156h30, 157h30, 158h30, 159h30, 160h30, 161h30, 162h30, 163h30, 164h30, 165h30, 166h30, 167h30, 168h30, 169h30, 170h30, 171h30, 172h30, 173h30, 174h30, 175h30, 176h30, 177h30, 178h30, 179h30, 180h30, 181h30, 182h30, 183h30, 184h30, 185h30, 186h30, 187h30, 188h30, 189h30, 190h30, 191h30, 192h30, 193h30, 194h30, 195h30, 196h30, 197h30, 198h30, 199h30, 200h30, 201h30, 202h30, 203h30, 204h30, 205h30, 206h30, 207h30, 208h30, 209h30, 210h30, 211h30, 212h30, 213h30, 214h30, 215h30, 216h30, 217h30, 218h30, 219h30, 220h30, 221h30, 222h30, 223h30, 224h30, 225h30, 226h30, 227h30, 228h30, 229h30, 230h30, 231h30, 232h30, 233h30, 234h30, 235h30, 236h30, 237h30, 238h30, 239h30, 240h30, 241h30, 242h30, 243h30, 244h30, 245h30, 246h30, 247h30, 248h30, 249h30, 250h30, 251h30, 252h30, 253h30, 254h30, 255h30, 256h30, 257h30, 258h30, 259h30, 260h30, 261h30, 262h30, 263h30, 264h30, 265h30, 266h30, 267h30, 268h30, 269h30, 270h30, 271h30, 272h30, 273h30, 274h30, 275h30, 276h30, 277h30, 278h30, 279h30, 280h30, 281h30, 282h30, 283h30, 284h30, 285h30, 286h30, 287h30, 288h30, 289h30, 290h30, 291h30, 292h30, 293h30, 294h30, 295h30, 296h30, 297h30, 298h30, 299h30, 300h30, 301h30, 302h30, 303h30, 304h30, 305h30, 306h30, 307h30, 308h30, 309h30, 310h30, 311h30, 312h30, 313h30, 314h30, 315h30, 316h30, 317h30, 318h30, 319h30, 320h30, 321h30, 322h30, 323h30, 324h30, 325h30, 326h30, 327h30, 328h30, 329h30, 330h30, 331h30, 332h30, 333h30, 334h30, 335h30, 336h30, 337h30, 338h30, 339h30, 340h30, 341h30, 342h30, 343h30, 344h30, 345h30, 346h30, 347h30, 348h30, 349h30, 350h30, 351h30, 352h30, 353h30, 354h30, 355h30, 356h30, 357h30, 358h30, 359h30, 360h30, 361h30, 362h30, 363h30, 364h30, 365h30, 366h30, 367h30, 368h30, 369h30, 370h30, 371h30, 372h30, 373h30, 374h30, 375h30, 376h30, 377h30, 378h30, 379h30, 380h30, 381h30, 382h30, 383h30, 384h30, 385h30, 386h30, 387h30, 388h30, 389h30, 390h30, 391h30, 392h30, 393h30, 394h30, 395h30, 396h30, 397h30, 398h30, 399h30, 400h30, 401h30, 402h30, 403h30, 404h30, 405h30, 406h30, 407h30, 408h30, 409h30, 410h30, 411h30, 412h30, 413h30, 414h30, 415h30, 416h30, 417h30, 418h30, 419h30, 420h30, 421h30, 422h30, 423h30, 424h30, 425h30, 426h30, 427h30, 428h30, 429h30, 430h30, 431h30, 432h30, 433h30, 434h30, 435h30, 436h30, 437h30, 438h30, 439h30, 440h30, 441h30, 442h30, 443h30, 444h30, 445h30, 446h30, 447h30, 448h30, 449h30, 450h30, 451h30, 452h30, 453h30, 454h30, 455h30, 456h30, 457h30, 458h30, 459h30, 460h30, 461h30, 462h30, 463h30, 464h30, 465h30, 466h30, 467h30, 468h30, 469h30, 470h30, 471h30, 472h30, 473h30, 474h30, 475h30, 476h30, 477h30, 478h30, 479h30, 480h30, 481h30, 482h30, 483h30, 484h30, 485h30, 486h30, 487h30, 488h30, 489h30, 490h30, 491h30, 492h30, 493h30, 494h30, 495h30, 496h30, 497h30, 498h30, 499h30, 500h30, 501h30, 502h30, 503h30, 504h30, 505h30, 506h30, 507h30, 508h30, 509h30, 510h30, 511h30, 512h30, 513h30, 514h30, 515h30, 516h30, 517h30, 518h30, 519h30, 520h30, 521h30, 522h30, 523h30, 524h30, 525h30, 526h30, 527h30, 528h30, 529h30, 530h30, 531h30, 532h30, 533h30, 534h30, 535h30, 536h30, 537h30, 538h30, 539h30, 540h30, 541h30, 542h30, 543h30, 544h30, 545h30, 546h30, 547h30, 548h30, 549h30, 550h30, 551h30, 552h30, 553h30, 554h30, 555h30, 556h30, 557h30, 558h30, 559h30, 560h30, 561h30, 562h30, 563h30, 564h30, 565h30, 566h30, 567h30, 568h30, 569h30, 570h30, 571h30, 572h30, 573h30, 574h30, 575h30, 576h30, 577h30, 578h30, 579h30, 580h30, 581h30, 582h30, 583h30, 584h30, 585h30, 586h30, 587h30, 588h30, 589h30, 590h30, 591h30, 592h30, 593h30, 594h30, 595h30, 596h30, 597h30, 598h30, 599h30, 600h30, 601h30, 602h30, 603h30, 604h30, 605h30, 606h30, 607h30, 608h30, 609h30, 610h30, 611h30, 612h30, 613h30, 614h30, 615h30, 616h30, 617h30, 618h30, 619h30, 620h30, 621h30, 622h30, 623h30, 624h30, 625h30, 626h30, 627h30, 628h30, 629h30, 630h30, 631h30, 632h30, 633h30, 634h30, 635h30, 636h30, 637h30, 638h30, 639h30, 640h30, 641h30, 642h30, 643h30, 644h30, 645h30, 646h30, 647h30, 648h30, 649h30, 650h30, 651h30, 652h30, 653h30, 654h30, 655h30, 656h30, 657h30, 658h30, 659h30, 660h30, 661h30, 662h30, 663h30, 664h30, 665h30, 666h30, 667h30, 668h30, 669h30, 670h30, 671h30, 672h30, 673h30, 674h30, 675h30, 676h30, 677h30, 678h30, 679h30, 680h30, 681h30, 682h30, 683h30, 684h30, 685h30, 686h30, 687h30, 688h30, 689h30, 690h30, 691h30, 692h30, 693h30, 694h30, 695h30, 696h30, 697h30, 698h30, 699h30, 700h30, 701h30, 702h30, 703h30, 704h30, 705h30, 706h30, 707h30, 708h30, 709h30, 710h30, 711h30, 712h30, 713h30, 714h30, 715h30, 716h30, 717h30, 718h30, 719h30, 720h30, 721h30, 722h30, 723h30, 724h30, 725h30, 726h30, 727h30, 728h30, 729h30, 730h30, 731h30, 732h30, 733h30, 734h30, 735h30, 736h30, 737h30, 738h30, 739h30, 740h30, 741h30, 742h30, 743h30, 744h30, 745h30, 746h30, 747h30, 748h30, 749h30, 750h30, 751h30, 752h30, 753h30, 754h30, 755h30, 756h30, 757h30, 758h30, 759h30, 760h30, 761h30, 762h30, 763h30, 764h30, 765h30, 766h30, 767h30, 768h30, 769h30, 770h30, 771h30, 772h30, 773h30, 774h30, 775h30, 776h30, 777h30, 778h30, 779h30, 780h30, 781h30, 782h30, 783h30, 784h30, 785h30, 786h30, 787h30, 788h30, 789h30, 790h30, 791h30, 792h30, 793h30, 794h30, 795h30, 796h30, 797h30, 798h30, 799h30, 800h30, 801h30, 802h30, 803h30, 804h30, 805h30, 806h30, 807h30, 808h30, 809h30, 810h30, 811h30, 812h30, 813h30, 814h30, 815h30, 816h30, 817h30, 818h30, 819h30, 820h30, 821h30, 822h30, 823h30, 824h30, 825h30, 826h30, 827h30, 828h30, 829h30, 830h30, 831h30, 832h30, 833h30, 834h30, 835h30, 836h30, 837h30, 838h30, 839h30, 840h30, 841h30, 842h30, 843h30, 844h30, 845h30, 846h30, 847h30, 848h30, 849h30, 850h30, 851h30, 852h30, 853h30, 854h30, 855h30, 856h30, 857h30, 858h30, 859h30, 860h30, 861h30, 862h30, 863h30, 864h30, 865h30, 866h30, 867h30, 868h30, 869h30, 870h30, 871h30, 872h30, 873h30, 874h30, 875h30, 876h30, 877h30, 878h30, 879h30, 880h30, 881h30, 882h30, 883h30, 884h30, 885h30, 886h30, 887h30, 888h30, 889h30, 890h30, 891h30, 892h30, 893h30, 894h30, 895h30, 896h30, 897h30, 898h30, 899h30, 900h30, 901h30, 902h30, 903h30, 904h30, 905h30, 906h30, 907h30, 908h30, 909h30, 910h30, 911h30, 912h30, 913h30, 914h30, 915h30, 916h30, 917h30, 918h30, 919h30, 920h30, 921h30, 922h30, 923h30, 924h30, 925h30, 926h30, 927h30, 928h30, 929h30, 930h30, 931h30, 932h30, 933h30, 934h30, 935h30, 936h30, 937h30, 938h30, 939h30, 940h30, 941h30, 942h30, 943h30, 944h30, 945h30, 946h30, 947h30, 948h30, 949h30, 950h30, 951h30, 952h30, 953h30, 954h30, 955h30, 956h30, 957h30, 958h30, 959h30, 960h30, 961h30, 962h30, 963h30, 964h30, 965h30, 966h30, 967h30, 968h30, 969h30, 970h30, 971h30, 972h30, 973h30, 974h30, 975h30, 976h30, 977h30, 978h30, 979h30, 980h30, 981h30, 982h30, 983h30, 984h30, 985h30, 986h30, 987h30, 988h30, 989h30, 990h30, 991h30, 992h30, 993h30, 994h30, 995h30, 996h30, 997h30, 998h30, 999h30, 1000h30, 1001h30, 1002h30, 1003h30, 1004h30, 1005h30, 1006h30, 1007h30, 1008h30, 1009h30, 1010h30, 1011h30, 1012h30, 1013h30, 1014h30, 1015h30, 1016h30, 1017h30, 1018h30, 1019h30, 1020h30, 1021h30, 1022h30, 1023h30, 1024h30, 1025h30, 1026h30, 1027h30, 1028h30, 1029h30, 1030h30, 1031h30, 1032h30, 1033h30, 1034h30, 1035h30, 1036h30, 1037h30, 1038h30, 1039h30, 1040h30, 1041h30, 1042h30, 1043h30, 1044h30, 1045h30, 1046h30, 1047h30, 1048h30, 1049h30, 1050h30, 1051h30, 1052h30, 1053h30, 1054h30, 1055h30, 1056h30, 1057h30, 1058h30, 1059h30, 1060h30, 1061h30, 1062h30, 1063h30, 1064h30, 1065h30, 1066h30, 1067h30, 1068h30, 1069h30, 1070h30, 1071h30, 1072h30, 1073h30, 1074h30, 1075h30, 1076h30, 1077h30, 1078h30, 1079h30, 1080h30, 1081h30, 1082h30, 1083h30, 1084h30, 1085h30, 1086h30, 1087h30, 1088h30, 1089h30, 1090h30, 1091h30, 1092h30, 1093h30, 1094h30, 1095h30, 1096h30, 1097h30, 1098h30, 1099h30, 1100h30, 1101h30, 1102h30, 1103h30, 1104h30, 1105h30, 1106h30, 1107h30, 1108h30, 1109h30, 1110h30, 1111h30, 1112h30, 1113h30, 1114h30, 1115h30, 1116h30, 1117h30, 1118h30, 1119h30, 1120h30, 1121h30, 1122h30, 1123h30, 1124h30, 1125h30, 1126h30, 1127h30, 1128h30, 1129h30, 1130h30, 1131h30, 1132h30, 1133h30, 1134h30, 1135h30, 1136h30, 1137h30, 1138h30, 1139h30, 1140h30, 1141h30, 1142h30, 1143h30, 1144h30, 1145h30, 1146h30, 1147h30, 1148h30, 1149h30, 1150h30, 1151h30, 1152h30, 1153h30, 1154h30, 1155h30, 1156h30, 1157h30, 1158h30, 1159h30, 1160h30, 1161h30, 1162h30, 1163h30, 1164h30, 1165h30, 1166h30, 1167h30, 1168h30, 1169h30, 1170h30, 1171h30, 1172h30, 1173h30, 1174h30, 1175h30, 1176h30, 1177h30, 1178h30, 1179h30, 1180h30, 1181h30, 1182h30, 1183h30, 1184h30, 1185h30, 1186h30, 1187h30, 1188h30, 1189h30, 1190h30, 1191h30, 1192h30, 1193h30, 1194h30, 1195h30, 1196h30, 1197h30, 1198h30, 1199h30, 1200h30, 1201h30, 1202h30, 1203h30, 1204h30, 1205h30, 1206h30, 1207h30, 1208h30, 1209h30, 1210h30, 1211h30, 1212h30, 1213h30, 1214h30, 1215h30, 1216h30, 1217h30, 1218h30, 1219h30, 1220h30, 1221h30, 1222h30, 1223h30, 1224h30, 1225h30, 1226h30, 1227h30, 1228h30, 1229h30, 1230h30, 1231h30, 1232h30, 1233h30, 1234h30, 1235h30, 1236h30, 1237h30, 1238h30, 1239h30, 1240h30, 1241h30, 1242h30, 1243h30, 1244h30, 1245h30, 124

Le gouvernement ayant retenu les amendements qu'elle a proposés vendredi...

L'opposition libérale votera la troisième lecture du bill 63

QUÉBEC (de notre correspondant parlementaire) — L'opposition libérale votera la troisième lecture du projet de loi 63 au début de la semaine. En effet, le gouvernement a retenu les amendements que les libéraux ont proposés en vue de pourvoir l'Office de la langue française des moyens et des pouvoirs qui lui permettront de faire graduellement du français une langue de travail au Québec. Tel a toujours été l'objectif des libéraux depuis le début du débat sur le projet de loi 63. Le gouvernement avait donné suite à leurs vœux, leur opposition à la troisième lecture n'est désormais plus justifiée.

Toutefois, les ministériels n'ont pas encore répondu de façon complète et précise à la suggestion maintes fois formulée par M. Jean Lesage, à savoir la création d'une commission parlementaire de surveillance qui serait chargée de veiller à la mise en oeuvre de la mesure. M. Jean-Jacques Bertrand a dit qu'il étudiait la suggestion. Le premier ministre a indiqué qu'elle pourrait faire l'objet d'un examen plus attentif à la commission de l'Assemblée nationale.

C'est avec une belle et rapide unanimité que le gouvernement et l'opposition libérale ont adopté vendredi à l'Assemblée nationale une série de mesures qui accroissent de façon considérable les pouvoirs et les devoirs de l'Office de la langue française.

Ayant pris la relève de l'opposition "circonstancielle", dont tous les amendements avaient été prestement repoussés au cours des deux dernières semaines, l'opposition officielle a présenté et fait adopter sans coup férir trois amendements.

Le plus important, proposé par MM. Choquette et Lefebvre, députés d'Outremont et d'Ahuntsic, stipule que l'Office de la langue française pourra entendre toute plainte d'un employé ou d'un groupe d'employés lorsque son droit à l'usage de la langue française comme langue de travail n'est pas respecté.

Au fait, cet amendement et les autres adoptés en comité plénier s'ajoutent à ceux que le gouvernement avait lui-même proposés d'ajouter au bill 63 original, lequel ne contenait d'abord que trois articles. Les mesures relatives à l'Office de la langue française forment donc l'article quatre du projet de loi.

On peut croire maintenant que les libéraux voteront en faveur du projet en troisième lecture, ainsi qu'ils l'avaient fait en deuxième lecture, seuls les cinq membres de l'opposition "circonstancielle" maintenant leur opposition au principe capital de la libé-

te de choix des parents dans l'enseignement.

M. Michaud a dit en fin de séance hier qu'il voulait proposer un amendement de plus à cet article, mais il n'a pu en donner la teneur, faute de temps.

La discussion reprendra maintenant lundi soir ou mardi, mais l'adoption définitive du projet, en troisième lecture, ne saurait tarder longtemps maintenant.

Plus tôt, M. René Lévesque avait tenté de prévoir l'allure de la discussion sur le nouvel et dernier article du "bill" auquel l'Assemblée a déjà consacré trois semaines et près de cinquante heures. Il avait évoqué le baroud d'honneur que se donneront le plaisir de faire, pour montrer qu'ils ne sont pas encore tout à fait en coalition, les deux vieux partis traditionnels, que se donnera le plaisir de faire l'opposition libérale officielle sur l'article 4...

Mais les choses sont allées, du moins hier, plus facilement qu'il ne le prévoyait.

Tel qu'il est rédigé maintenant, l'article 4 se lirait comme suit:

L'Office de la langue française doit, sous la direction du ministre

a) veiller à la correction et l'enrichissement de la langue parlée et écrite;

b) conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées au Québec;

c) élaborer, de concert avec ces entreprises, des programmes pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage et pour assurer à leurs dirigeants et à leurs employés une connaissance d'usage de cette langue;

d) entendre toute plainte d'un employé ou de tout groupe d'employés voulant que son droit à l'usage de la langue française comme langue de travail n'est pas respecté. Après avoir entendu les parties, considéré la langue de la majorité dans l'entreprise ou dans la division de l'entreprise dont il s'agit, la nature du travail et toutes les autres circonstances, l'Office fait les recommandations qu'il s'impose, et il les rend publiques;

e) l'Office de la langue française, dans l'exercice de l'autorité conférée par le présent article, possède tous les pouvoirs conférés à un commissaire-enquêteur en vertu de la loi des commissions d'enquête, chapitre II, statuts refondus du Québec 1964.

f) conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée en matière

d'affichage public pour faire en sorte que la langue française y soit prioritaire;

g) créer un centre de recherche linguistique et coordonner dans le Québec toute activité de recherche dans ce domaine.

Cet article est le fruit d'un effort bipartisan: les aînés a, b et c ont été soumis par M. Bertrand, d et e par M. Choquette, f par M. Lesage et g par le ministre des affaires culturelles, M. Tremblay, qui a d'ailleurs la responsabilité de l'Office.

Pas des capitulards

En présentant le nouvel article, M. Bertrand a dit, visiblement à l'adresse notamment des deux députés qui viennent de quitter son parti, ce qui suit:

"Je ne comprends pas que ceux qui militaient jadis pour un Québec fort puissent maintenant s'imaginer qu'ils travaillent au salut de la langue française quand ils nous demandent de capituler devant des sommations, devant des menaces, devant des injures et devant les cocktails Molotov. Je ne les comprends pas. Je n'élève pas le ton de la voix: nous ne capitulerons pas, nous ne reculerons pas. Le gouvernement, et je puis ajouter la Chambre dans sa quasi-totalité n'est pas composée de capitulards. Nous ne reculerons pas devant notre devoir, surtout quand il s'agit d'assurer le progrès, la promotion et le rayonnement de la langue française."

En proposant ses amendements, M. Choquette a dit de son côté qu'il fallait dépasser le stade des coeux pieux et faire en sorte que les jeunes puissent travailler en français au Québec, tout en tenant compte du contexte nord-américain. Il faut, dit-il, exercer des pressions morales et psychologiques sur les grandes entreprises pour qu'elles fassent de plus en plus grande la part au français.

M. Pierre Laporte, après avoir ironisé sur l'insuffisance du "filibuster" des cinq oppositionnistes "circonstanciels", a dit qu'en travaillant dans le calme et sans passion, les libéraux avaient pu présenter et obtenir "des améliorations très importantes que seuls les plus butés et les plus obtus refuseront de voir".

D'autre part, dans une déclaration écrite remise à la presse, le ministre de l'immigration, M. Beaulieu, a manifesté de nouveau sa crainte de voir, dans un avenir relativement rapproché, Montréal perdre son statut de métropole du Canada au profit de Toronto, et ce, à cause de l'immigration.

Carrières et Professions

La Corporation Linguistique Atlas

demande jeunes hommes entre 18 et 29 ans pour être initiés comme:

REPRÉSENTANTS DES VENTES

Se présenter au: 4444, de la Roche
entre 9h. 30 et 11h. 30 a.m.

Institut 222 prend de l'expansion et a besoin d'urgence de

CONSEILLERS EN LINGUISTIQUE

pour contacts avec le public dans Montréal. Entraînement assuré. Emploi stable et d'avenir. Connaissances parlées d'anglais nécessaires.

Tél. 735-2637

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Critères d'éligibilité

- Posséder des qualifications universitaires en administration hospitalière.

ou

- posséder un diplôme dans une discipline comparable.

Généralités

L'Hôpital Lafleche est un hôpital général de 128 lits, avec possibilités d'agrandissement prochain.

Les candidats qui feront parvenir leur demande devront y joindre leur curriculum vitae avant le 5 décembre.

Traitement

Selon l'entente provinciale.

Toute demande doit être adressée à:

Comité de sélection,
Hôpital Lafleche,
Grand-Mère (Lavolette)

Conseil scolaire de North York

pour janvier, 1970

PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE (filles)

pour l'école Secondaire Étienne Brûlé

Candidat doit être bilingue

Table de salaires 1969-70 pour les écoles secondaires:

Min. \$ 6,800.

Max. \$14,400.

Augmentation: \$300. - 1, \$500. - 1,

\$300. - 3, \$400. - max.

S'adresser à:

L.T. Rémillard, Directeur
École Secondaire Étienne Brûlé
490 York Mills Road
Willowdale 430, Ontario

Bureau: 449-5006
Résidence: 449-3271
D.L. TOUGH, M.A.
Directeur de l'Enseignement

BRUCE C. BONE, B.A., C.A.
Principal

HÔPITAL CHARLES LEMOYNE

demande

- Infirmières licenciées (soir et nuit).
- Gardes-malades auxiliaires (soir et nuit).
- Archivistes médicales.
- Travailleuses sociales.
- Techniciens(nes) en Inhalothérapie.
- Cytologistes (techniciens-nés).
- Mécaniciens de machines fixes 3-D.

Bureau du Personnel,
121, boul. Taschereau,
Greenfield Park, P.Q.

HÔPITAL ST-JOSEPH

RIMOUSKI

DIRECTEUR DES SERVICES PHYSIQUES

Nous sommes à la recherche d'un directeur des services physiques pour un hôpital général de quatre cents (400) lits.

FONCTIONS:

Diriger et coordonner les services affectés à l'entretien, la réparation et le fonctionnement des bâtiments et de l'équipement ainsi que les services de buanderie, d'alimentation et de sécurité.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Formation universitaire de préférence en génie avec spécialité en mécanique et électricité, ayant une expérience pertinente de quatre (4) ou cinq (5) ans. Une expérience administrative serait appréciée. Salaire selon qualifications et expérience du candidat. Bénéfices marginaux avantageux. Assurance collective.

Toute demande doit être faite par écrit à:

Directrice générale,
Hôpital Saint-Joseph,
150 Avenue Rouleau,
Rimouski, Qué.

Nouveaux programmes de français en septembre

QUÉBEC (PC) — Le sous-ministre de l'éducation, M. Yves Martin, a déclaré en fin de semaine, lors d'une rencontre avec un groupe de professeurs de français, que de nouveaux programmes de français seraient appliqués dans les écoles en septembre prochain.

Ces programmes, que les professeurs seront appelés à étudier au cours de la présente année, ont été rédigés par des équipes de professeurs et de spécialistes du milieu de l'enseignement.

Selon le ministère de l'éducation, c'est l'esprit de ces

nouveaux programmes qui est important. Il s'agit de rejoindre l'enfant par l'intermédiaire de l'enfant pour modifier ses habitudes linguistiques.

D'après M. Martin, les nouveaux programmes apporteront une priorité à l'enseignement de la langue parlée "parce que la langue maternelle est un moyen de communication et d'expression utilisé le plus souvent sous sa forme orale".



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOIS

Service de l'éducation des adultes Directeur des matières académiques

FONCTIONS

- Assumer la responsabilité de la préparation des programmes dans les matières de lettres et sciences et superviser le travail des coordonnateurs.
- Définir les politiques relatives au choix des manuels et du matériel didactique.
- Assurer l'animation pédagogique et le perfectionnement du personnel enseignant.
- Participer à la mise au point de la pédagogie adaptée aux adultes.

EXIGENCES

- Diplôme universitaire au niveau de la licence.
- Expérience pertinente en éducation des adultes et une bonne connaissance des programmes de cours présentement offerts aux adultes.
- Au moins sept (7) ans d'expérience dans l'enseignement.
- Expérience valable en administration, en direction de personnel et en élaboration de programmes.
- Être bilingue

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$16,340 selon l'expérience et la compétence.

Service des études

Deux (2) animatrices pédagogiques en musique (à l'élémentaire)

FONCTIONS

- Aider l'enseignant à résoudre ses problèmes.
- S'occuper du recyclage des maîtres.
- Organiser et animer des ateliers pédagogiques et susciter des échanges entre professeurs d'une même école.
- Participer à l'organisation des stages d'enseignement pratique et apporter une aide particulière aux professeurs débutants.

EXIGENCES

- L'animatrice pédagogique est choisie parmi les professeurs d'expérience qui ont démontré leur compétence et leur initiative (cinq (5) années d'expérience sont requises soit au cours secondaire, soit au cours élémentaire).
- Personnalité dynamique et aptitude au travail d'équipe.
- Avoir poursuivi des études en musique.
- Être au courant des méthodes modernes de l'enseignement musical au cours élémentaire.

TRAITEMENT

- Salaire d'enseignante plus un supplément de \$900.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en insistant sur leur compétence et leur expérience, et en donnant les motifs de leur demande, avant le 25 novembre 1969 à:

M. André Séguin,
Directeur de la sélection
du personnel administratif,
C.E.C.M.,
3737 est, rue Sherbrooke, Montréal 406

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont

GERANT DE BUREAU

Comptabilité de succursale et services de bureau. Sous l'autorité du contrôleur général. Bilingue. Lieu de travail — Montréal.

A la demande d'une firme mondiale-ment réputée dans la fabrication d'équipement et de fournitures de bureau, nous recherchons un chef de service expérimenté, en mesure de prendre la direction d'un personnel de bureau d'environ 45 employés.

En plus d'assumer le contrôle comptable, il dirigera les services de la facturation, du contrôle des stocks, de l'expédition et de quelques autres activités connexes.

Les postulants devront avoir au moins 5 ans d'expérience en comptabilité, dont au moins 2 ans à un niveau de poste de commande. Ils

5, place ville-marie, montréal 113

devront aussi avoir l'aptitude à motiver effectivement un imposant personnel, à 80% féminin.

Ce poste devrait intéresser tout candidat âgé de 28 à 50 ans, gagnant présentement au moins \$8,500 et désireux de se créer un poste d'avenir, avec possibilité d'avancement ultérieur. On accordera la préférence aux candidats ayant suivi un cours spécialisé en matières commerciales, en plus d'avoir complété le cours secondaire.

Les candidatures à ce poste seront étudiées confidentiellement, selon l'éthique professionnelle. En plus de fournir tous les détails relatifs à leurs études et à leur expérience, les candidats voudront bien ajouter, sur l'enveloppe l'indication "Dossier no 49", et adresser le tout à:

Price
Waterhouse
et Associés
conseillers en administration

INGÉNIEURS: Si votre travail est routinier mais si votre talent ne l'est pas...

...un poste de conseiller en administration peut vous offrir la variété et le stimulant que vous cherchez.

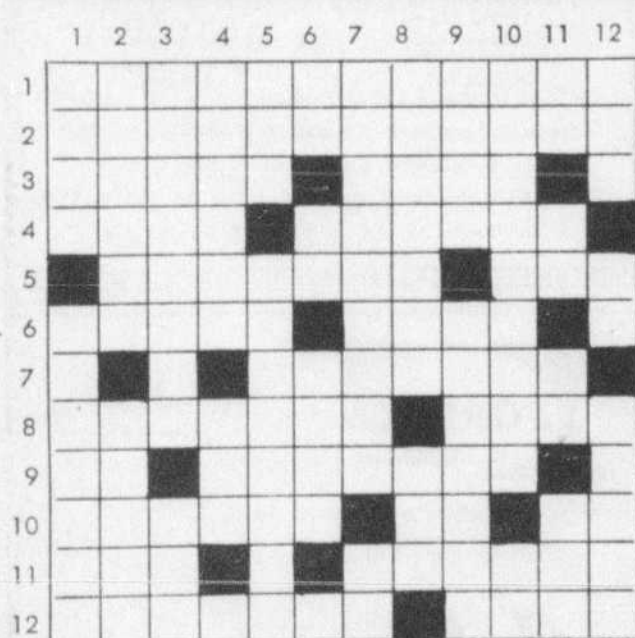
Les problèmes ne sont jamais identiques, d'un client à l'autre. Comme conseiller en administration, vous aurez constamment à répondre à de nouveaux défis, à appliquer votre imagination et votre expérience à la solution de problèmes dans toutes sortes d'entreprises, parfois seul, parfois de concert avec des spécialistes d'autres disciplines. Vous aurez toutes les occasions de faire valoir et d'appliquer vos idées. Si vous avez une spécialité, nous vous encouragerons et vous aiderons à la développer. Nous nous intéressons plus à votre originalité et à votre créativité intellectuelle qu'au genre d'industrie où vous œuvrez maintenant. Vous devez cependant être prêt à travailler dur et à faire les déplacements nécessaires pour répondre aux besoins des clients.

- Nous offrons une situation à un ingénieur hautement qualifié, capable de contribuer au développement de nos activités au Québec. Il doit écrire et parler couramment les deux langues, avoir une excellente expérience de l'administration, pouvoir guider et former d'autres personnes, et communiquer avec assurance avec tous les échelons de la direction de toutes entreprises; il doit posséder un diplôme d'ingénieur et environ huit années de sérieuse expérience industrielle.
- Salaire à discuter. Il dépendra du potentiel que vous représentez.
- S'adresser à notre bureau de Montréal. La correspondance restera confidentielle.

Price
Waterhouse
et Associés
conseillers en administration

5 place ville marie, montréal 113

les MOTS CROISÉS du Devoir



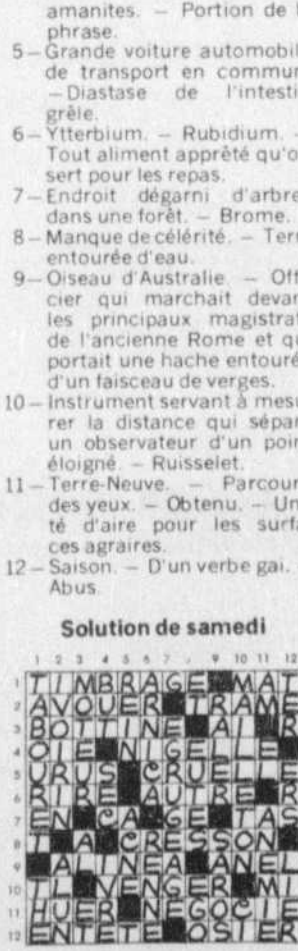
Horizontalement

- 1-Véhicule à deux roues.
- 2-De façon adorable.
- 3-Ensemble tournant, dans certaines constructions mécaniques. — Anneau de fer.
- 4-Entaille faite dans un corps dur pour accrocher ou arrêter. — Conforme aux rites.
- 5-Science du calcul des grandeurs représentées par des lettres affectées du signe plus ou du signe moins. — Ouvrage de maçonnerie.
- 6-Canal qui amène l'eau de mer dans les marais salants. — Myriapode.
- 7-Qui a une longue pratique de quelque chose.
- 8-Mouiller en plongeant dans un liquide. — Gonflement d'un cours d'eau.
- 9-Marque l'alternative. — Inflammation du tissu osseux.
- 10-Ensemble de lattes clouées sur des supports, qui reçoivent un enduit, une couverture. — Chemin de halage. — Actinium.
- 11-Ville des Pays-Bas. — Substance grasse et onctueuse extraite de la crème.
- 12-Spécialiste de la reliure. — Chemins de ville.

Verticalement

- 1-Un évangéliste. — Pratiquer l'entourage.
- 2-Un sens. — Action de ruer.
- 3-Le total. — Pareil.

Solution de samedi



DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BOUCHER. A Outremont, le 15 novembre 1968 à l'âge de 82 ans, est décédé Augustin Boucher époux de Gabrielle Hébert, demeurant au no 235, Ave. Bloomfield, père de Jean-Paul, Mme Robert Gagné (Thérèse) et de Lucien. Les funérailles auront lieu mercredi, le 19 novembre. Le convoi funéraire partira des salons J.S. Vallée, no 1131, rue Lacombe Ouest, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NETTOYEUR

P.M.

Service d'une heure

au comptoir

Service de chemises

8309 ST-DENIS

381-1322

BRUNET

DE

CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM

QUI DOMINE DANS

LA CRÉATION DES

MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER

CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE

MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions

Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges

Tél. 738-8686

Fondée en 1877

Le Livre Blanc du Ministre des Finances va changer beaucoup de choses en matières de placements

potins financiers

C'est vendredi de cette semaine, soit le 21 novembre, qu'aura lieu le 42^e dîner annuel de l'Association de Montréal des Négociants en Obligations, au salon Versailles de l'Hôtel Windsor. Le dîner aura lieu à 20 heures et il sera précédé d'un cocktail à 18.45 p.m. L'on s'attend à ce que la majorité des représentants des maisons locales de valeurs de placements assistent en grand nombre à ces agapes fraternelles et plusieurs firmes de Québec, de Toronto et même de N.Y. y seront aussi représentées comme à l'accoutumée. Ce dîner sera présidé par M. J.B. Murray, président de l'importante association précitée.

L'allure erratique des valeurs boursières, canadiennes et américaines, durant la dernière séance, porterait à croire que les marchés mobiliers pourraient bien être quelque peu irréguliers aujourd'hui.

Papeteries Laurier Ltée tiendra, cette année, son Exposition annuelle de rapports financiers (plus de 500 y seront présentes) lundi, mardi et mercredi de cette semaine, à l'Hôtel Château Champlain. Tous ceux qui s'intéressent à présenter des rapports annuels améliorés à leurs actionnaires y trouveront certainement leur profit à visiter cette Exposition, qui sera ouverte de 11 heures du matin à 16 heures du soir.

A une réunion des Administrateurs de l'Imperial Tobacco Co. of Canada Ltd tenue récemment, un dividende intermédiaire (no 253)

de dix-sept et demi cents (17½ c) par action a été déclaré sur les actions ordinaires libérées de la compagnie, payable le 31 décembre 1969 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 novembre 1969.

C'est à midi qu'aura lieu, aujourd'hui, au Salon Viger, l'assemblée annuelle de la Distillers Corporation Segrans Limited. Cette réunion sera suivie d'une réception dans la salle de bal de l'Hôtel Champlain.

M. J.-Louis Lévesque, président du Fonds F-I-C Inc. de Montréal, annonce ces jours-ci que le dit Fonds avait conclu un accord avec l'Hon. W. Earle Rowe aux fins d'acquiescer 225.000 actions ordinaires ainsi que 90.000 unités (chaque consistant en 1 action de la classe "A" et 1 action de la classe "B") de Windsor Raceway Holdings Ltd. de Windsor, Ont. Cette entreprise compte, en circulation, 400.000 actions ordinaires et 350.000 unités des classes "A" et "B".

Le Fonds F-I-C Inc. paiera \$19.50 (en argent canadien) l'action ordinaire et, autant, pour chaque unité. Cette acquisition est conditionnelle et ne sera complétée que lors d'une offre de soumission au comptant par le dit Fonds pour le solde des 260.000 d'unités des classes "A" et "B", aussi au prix de \$19.50, en monnaie canadienne. L'offre de soumission serait faite incessamment, c'est-à-dire dès qu'il aura été satisfait à toutes les exigences légales et la offre sera conditionnelle à son acceptation par les détenteurs d'au moins 210.000 unités restantes.

Selon Pitfield MacKay, Ross & Company Limited, les compagnies paieront les dividendes qui suivent, au cours de la semaine se terminant le 22 courant:

STOCK	LEGENDE	TAUX	PAYABLE
Avco Corp.	10	30	Nov. 20.69
Avco Corp.	10	80	Nov. 20.69
Combined Ins.	10	10	Nov. 19.69
Hamilton Cotton Pr.	1	1.25	Nov. 17.69
Hemisphere Fund	10	10	Nov. 17.69
Indusmin	1-9	50	Nov. 17.69
Tone-Craft	1	05	Nov. 17.69
Un Corps A	1	37	Nov. 17.69
Un Corps B	1-9	13	Nov. 17.69
Un Corps. Pr.	1	37	Nov. 17.69
West Pacific Prod.	1	06½	Nov. 17.69
MINES ET PETROLES			
Libertan Iron	1-10	25	Nov. 19.69
LEGENDE			
1- Sous réserve de la retenue à la source de la taxe de 10% pour les non-résidents.			
9- Dividende supplémentaire.			
10- Payables en fonds américains.			

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

On pourra transiger, à partir de ce matin, en Bourse Canadienne sur les actions de Consolidated Northern Exploration

5.000.000 de nouvelles actions, d'une valeur au pair de \$1.00 chacune de Consolidated Northern Exploration Limited (antérieurement Northern Exploration Limited), dont 1.053.676 actions sont émises et en circulation, en substitution des anciennes actions de Northern Exploration Limited, seront inscrites aujourd'hui, sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne. Les actions de Northern Exploration Limited furent consolidées sur une base de 1 action nouvelle pour chaque trois (3) actions de la nouvelle entreprise, dont la raison sociale est Consolidated Northern Exploration Limited, tel que confirmé par Lettres patentes supplémentaires, datées le 16 septembre 1969. Leur symbole au téléscripteur sera "CSN".

Les actions de Northern Exploration Limited, qui furent suspendues le 4 février 1969, seront rayées de la liste des valeurs canadiennes aujourd'hui, à la suite de l'inscription ce jour-là des nouvelles actions de Consolidated Northern Exploration Limited, en substitution des ex-actions de Northern.

L'Aluminium du Canada Ltée accordera 40 Bourses d'études pour 1969-70, un bel exemple à suivre

L'Aluminium du Canada Ltée fait savoir aujourd'hui qu'elle portera à 40 le nombre des bourses d'études qu'elle offre aux diverses universités canadiennes pour l'année 1969-70, soit quatre de plus que l'an dernier. Ces quatre bourses Alcan seront distribuées à l'université du Québec, à Chicoutimi, à l'université St. George Williams, de Montréal, à l'université Moncton du N-B et à l'université de Waterloo, Ontario. Les bourses de l'Alcan sont maintenant distribuées à 28 universités canadiennes. Au Québec, l'université Laval, l'École Polytechnique et l'université McGill en attribuent trois chacune; l'université de l'Alberta en attribue deux et l'université Sherbrooke bénéficie d'une bourse Alcan.

Le montant de chaque bourse est de \$800 dont \$500 sont destinés normalement au bénéficiaire et \$300 à l'université. L'université choisit les bénéficiaires des bourses Alcan. Celles-ci sont accordées aux étudiants qui suivent des cours conduisant à un diplôme de génie, de commerce ou de droit, ou à un diplôme d'études spécialisées d'une faculté de sciences ou d'arts, ou d'une autre faculté conduisant à un diplôme équivalent.

Les 40 bourses mises à la disposition des étudiants s'élèvent à \$32.000 par an. Ce programme d'aide aux étudiants remonte à 1955. Depuis, le montant donné aux boursiers Alcan et aux universités qu'ils fréquentent dépasse \$210.000.

Lynx-Canada Exploration Ltd inscrit, ce matin, ses actions en Bourse Canadienne

5.000.000 d'actions, d'une valeur au pair de 50 cts chacune, de Lynx-Canada Explorations Limited, dont 1.621.865 sont émises et en circulation et 125.000, réservées pour l'exercice d'options en cours, seront inscrites sur la Bourse Canadienne à son ouverture le 14 novembre 1969. Leur symbole au téléscripteur est "LYX" et elles seront classées dans le secteur minier. Le bureau de l'exécutif est situé à la suite 212, 80 ouest rue King à Toronto, Ont. et celui du secrétaire adjoint se trouve à la suite 203, 300 Bay Street, Toronto, Ont. Lynx-Canada Explorations a été incorporée en vertu de la loi des Compagnies, de l'Ontario, en vertu de lettres patentes émises le 30 avril 1964. Depuis son incorporation, la compagnie exécute maints travaux d'exploration sur ses propriétés minières, principalement au Canada et elle procède maintenant au développement des entreprises suivantes, soit celles de Hope Bay Syndicate dans les Territoires du Nord-Ouest, de Wallaston Lake, en vertu du permis Dejour 4, à un projet d'amélioration dans le canton Deloro, elle a aussi conclu un accord dans le canton Deloro, avec la Canadian Nickel Company Limited, et elle possède des intérêts dans Kelso Mines Limited, dont elle détient 98.875 actions de Kelso Mines Ltd.

La Montreal Trust Company agira comme registraire et agent de transfert des actions de l'entreprise précitée.

Inscription, aujourd'hui, en Bourse Canadienne des actions de Voyageur Pétrole Limited

7.000.000 d'actions, sans valeur nominale ou au pair de Voyageur Pétrole Limited, dont 3.086.000 sont émises et en circulation, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne, à son ouverture lundi le 17 novembre 1969. Leur symbole au téléscripteur sera "VPT". Elles seront classées dans la catégorie des mines et pétroles. Son siège social se trouve situé dans la suite 510, 51ème avenue, Calgary, Alberta et le bureau d'enregistrement de ses actions sera situé au 600 Penthouse, 61ème avenue sud-ouest, Calgary, Alberta. La compagnie a été incorporée, comme entreprise privée, sous la raison sociale de Geocan Exploration & Development Ltd, selon les lois de la Province de l'Alberta, au moyen d'un memorandum d'association, daté du 30 septembre 1966. Conformément à un certificat du registraire de la Loi des compagnies de la province précitée, en date du 6 février 1968, le nom de l'entreprise fut changé en celui de Voyageur Pétrole Limited. Le 27 mai 1969, cette dernière devint une entreprise publique et il y eut réorganisation de son capital comme suit: (i) élimination des distinctions entre les classes "A, B et C", (ii) fractionnement des dites actions et (iii) augmentation du capital autorisé de l'entreprise à 7.000.000 d'actions. La Montreal Trust Co agira comme registraire et agent de transfert.

Marcel CLEMENT

Répartition nouvelle des impôts

Le Livre Blanc du Ministre des Finances va changer beaucoup de choses, non seulement en ce qui a trait à la nouvelle répartition des impôts, mais aussi en matière de placements. Déjà, les marchés boursiers de Montréal et de Toronto ont effectué, cette semaine, une volte-face comme il s'en produit peu souvent. En résumé, voici ce qui se produit.

Depuis 20 ans, la grande poussée expansionniste qu'a connue le continent nord-américain a fait diminuer les rendements des actions ordinaires et augmenter ceux des obligations. Ainsi, en vue de se protéger de l'inflation, les investisseurs ont concentré leur attention sur les actions ordinaires des sociétés appelées à une croissance accélérée, c'est-à-dire les "growth stocks". Au Canada, le jeu en valait d'autant plus la chandelle que les gains de capital étaient exempts d'impôt.

Avantages des titres à haut rendement

Le Livre Blanc de Monsieur Benson change toute la situation pour au moins deux raisons:

1- L'imposition des gains de capital rend les titres de croissance de toutes sortes relativement moins intéressants.

2- Le traitement de faveur accordé aux dividendes des sociétés canadiennes imposables dont les titres sont transigés en bourse fait qu'il deviendra très désirable de recevoir un revenu sous forme de dividende. L'ancien crédit de 20% est en effet remplacé par une formule beaucoup plus complexe mais encore plus avantageuse, basée sur les impôts payés par la société qui déclare le dividende, de façon à en faire bénéficier l'actionnaire. Par exemple, on calcule que l'actionnaire sur les revenus dividendes à environ 33% ne paiera aucun impôt sur ses dividendes. L'actionnaire dont la catégorie imposable est inférieure à 33% non seulement sera effectivement exempt d'impôt sur ses dividendes, mais jouira d'un crédit applicable à ses autres revenus. L'actionnaire imposable à 50% ne profitera pas de la manne autant que les autres, mais s'en tirera quand même un peu mieux qu'auparavant.

C'est cela qui explique la ruée de cette semaine sur les titres à haut rendement. Par exemple, Bell-Canada qui avait clôturé la semaine précédente à 42 a touché plus de 45 lundi matin. Il en fut ainsi des titres bancaires qui ont avancé de 12% au cours des trois premiers jours, vu que les banques ont l'habitude de verser en dividendes une plus forte proportion de leurs bénéfices que les autres industries. D'une façon générale, tous les titres payant de bons dividendes ont vu leurs cours monter, sans égard à la tendance à la hausse ou à la baisse de leurs bénéfices.

On peut trouver très étrange de la part du gouvernement de favoriser ainsi les titres des industries bien établies au détriment de ceux des industries en croissance dont le pays a tant besoin pour son développement et la création de nouveaux emplois pour ses citoyens. Mais, bon ou mauvais, c'est là le plan du gouvernement et ce qui importe, pour l'instant, c'est de s'adapter aux nouvelles règles du jeu afin d'en bénéficier financièrement. L'investisseur averti ne discute ni avec le "tape", ni avec le gouvernement, il se hâte de remanier son portefeuille de façon à bénéficier de toute nouvelle situation.

La hausse va-t-elle continuer?

A long terme, la réponse à cette question dépend de la forme finale que prendra le projet de loi lorsqu'il sera présenté. Naturellement, si le Ministre des Finances devait accepter les arguments du monde des affaires en faveur de l'avenir économique du pays, toute la situation changerait encore une fois.

Comme tout le monde doit en être maintenant convaincu, ce ne sont plus tellement les facteurs économiques qui influencent les cours de la Bourse, mais bien plus les facteurs politiques. Le gouvernement est, après tout, l'"actionnaire" principal (52%) de toute société et un associé très important (20, 30, 40, 50%) dans le budget de tout individu. Cependant, si l'on tient compte du fait que le gouvernement actuel n'a pas la réputation d'un roseau qui plie à tout vent et qu'il possède la majorité nécessaire pour faire ce qu'il veut, il faut bien tabler sur la probabilité que le Livre Blanc ne subira pas trop de changements.

De toute façon, ce n'est que le 1er janvier 1971 que le projet doit prendre force de loi et, d'ici là, il y a de bonnes chances que les investisseurs continuent de s'arracher les titres à haut rendement.

D'ailleurs, il y a de bonnes raisons fondamentales pour que le marché canadien continue d'avancer. En effet, les bénéfices des sociétés canadiennes au cours des premiers six mois de 1969 ont connu un gain absolument remarquable de 21,9%, comparativement à 6,6%, pour les sociétés américaines aux Etats-Unis. C'est là un fait qui n'est pas généralement reconnu.

Techniquement, il y a aussi de nombreux facteurs qui favorisent un marché haussier. En effet, il existe au Canada une rareté relative d'actions ordinaires et privilégiées qui ne fera qu'augmenter à mesure que les grands investisseurs canadiens, pour bénéficier des avantages offerts au Canada aux termes du Livre Blanc, délaisseront les marchés américains en faveur des marchés canadiens.

Ce qu'il faut faire

Si l'on détient des actions ordinaires ou privilégiées à haut rendement, on ne doit pas les vendre, mais les conserver précieusement. On doit même en acheter d'autres, profitant préférentiellement des corrections qui ne manqueront pas de se produire dans les marchés. Déjà, jeudi, il y eut une prise de bénéfices normale, mais assez marquée.

Au chapitre des fonds mutuels, nous suggérons les fonds conservateurs de préférence aux "growth funds", vu que les portefeuilles des premiers sont généralement composés de titres à haut rendement, alors que ceux des autres se concentrent dans des titres souvent très spéculatifs. A ceux qui détiennent déjà des fonds mutuels, nous suggérons, s'il s'agit de fonds "à croissance rapide", de convertir ceux-ci en des fonds plus conventionnels, surtout si la conversion peut se faire à la valeur d'actif net.

Pour des recommandations plus précises, n'hésitez pas à entrer en communication sans plus tarder avec "votre homme de chez Tassé".

Contrats de \$5.000.000 accordés par Hydro-Québec

La construction de postes à Ste-Foy et Terrebonne, la réalisation d'une usine de traitement des eaux usées à l'Institut de Recherche Ste-Anne-de-Varennes et des additions aux réseaux souterrains de Montréal et de Québec sont les principaux articles apparaissant sur la liste des contrats d'une valeur totale de \$5.000.000, annoncés par l'Hydro-Québec.

Arno Electric Ltée construira le poste et le bâtiment de commandement de la sûreté à Ste-Foy, les développements du Nord-Est Ltée celui de Terrebonne tandis que A. N. Bail Co. Ltée s'occupera de la construction de la station d'épuration de l'Institut de Recherche de l'Hydro-Québec à Ste-Anne-de-Varennes. Des travaux de canalisation souterrains dans les villes de Montréal, Québec et Laval seront exécutés respectivement par les développements du Nord-Est Ltée, Yves Germain Inc. et Inspiration Limited.

Des additions au poste de Micoua ainsi qu'à Hemming Falls, Windsor et Trois-Rivières comptent un tiers des \$1.800.000 consacrés aux postes. Les entreprises Checo Inc. s'occuperont de l'installation électrique et travaux publics de Micoua tandis qu'Arno Electric Ltée exécutera des travaux similaires aux trois autres postes.

Les autres contrats de postes comprennent la fourniture d'auto-transformateurs et de sectionneurs pour le poste Arnaud de I. T. E. Circuit Breaker (Canada) Limited et de la Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée qui a également reçu trois autres contrats pour des réactances de mise à la terre aux postes Papineauville et Chaudière en collaboration avec Ferranti-Packard Ltd. des disjoncteurs à huile aux postes Chariand.

Mattagami Lakes Mines Ltd., pour les neuf mois se terminant le 30 septembre 1969: \$5.048.000, ou 86 cents l'action, au regard de \$6.183.000, ou 94 cents l'action en 1968.

NOMINATION AU CANADIEN PACIFIQUE



J.R. Trott

Le chef du Service des enquêtes au Canadien Pacifique, M. J. C. Machan, annonce la nomination de M. J.R. Trott au poste de chef adjoint. M. Trott a été à l'emploi de ce Service depuis plus de 33 ans, principalement dans l'ouest du Canada. M. Trott assumait, depuis juillet 1968, les fonctions d'adjoint au Chef, à Montréal.

BBDO Ltd. acquiert 30% de Baker Advertising

(CNW) — Baker Advertising Limited dont les bureaux sont situés à Montréal et à Toronto et Batten, Barton, Durstine and Osborn, Inc., dont les quartiers généraux sont situés à New York mais qui possède des bureaux à Montréal et à Toronto, viennent de signer un accord au niveau des opérations et des intérêts financiers. L'accord entre en vigueur immédiatement.

La nouvelle a été annoncée conjointement par David Gillespie, président de Baker Advertising Limited et Tom Dillon, président de BBDO.

Selon les termes de l'entente BBDO acquiert 30 pour cent des intérêts de Baker Advertising Limited. Le personnel et les clients des deux agences seront ainsi réunis en une seule unité d'opérations au Canada. La nouvelle organisation aura pour nom Baker, BBDO Limited. M. Gillespie a déclaré que Baker était à la recherche d'une affiliation internationale depuis un certain temps déjà.

"Nous sommes particulièrement heureux de cette association" affirme M. Gillespie, "car elle nous permet de déboucher sur le plan international tout en nous affiliant à l'une des plus importantes agences au monde".

"Cette entente nous permet, de plus, de conserver notre autonomie", M. Gillespie affirme que l'accord permettra d'accroître d'une manière substantielle la facturation de la nouvelle compagnie canadienne et d'offrir aux clients de Baker les services de bureaux situés aux Etats-Unis et en Europe.

M. Dillon a déclaré, pour sa part, que de cette association résultera une nouvelle compagnie canadienne au dynamisme accru. "Nous avons passé plusieurs mois à étudier les produits, le personnel, la créativité de Baker Advertising" a déclaré M. Dillon, "et nous sommes persuadés que nos clients canadiens bénéficieront de cette association tandis que nous sommes heureux de pouvoir offrir aux clients de Baker les services de nos bureaux aux Etats-Unis et en Europe".

À noter...

En certains endroits, on demande du 12% pour des prêts hypothécaires. Rien d'étonnant, vu qu'il vient de se vendre des obligations, rapportant du 9½ pour cent.

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui en dividende: Dominion Stores Limited ordinaire - 18 cents l'action; Famous Players Canadian Corporation Ltd. ordinaire - 10 cents l'action.

Le Gaz Métropolitain Inc. réunira ses actionnaires à 10 h 00 ce matin au 1017 rue du Hame à Montréal, pour la tenue d'une assemblée spéciale générale de ses actionnaires.

La C.S. de Beauséjour, celle de Matagami, celle de Clermont, celle de Montréal-Ouest, celle de Ste-Foy, celle de Ste-Rose d'Auteuil, celle de Boucherville, celle de Contrecoeur et celle de Charlebourg, emprunteront sous peu.

La municipalité de Lucerne, comté de Gatineau, a vendu récemment à John Graham & Co. Ltd., une émission de \$168.500 d'obligations, à 8½%, en deux tranches, dont l'une de \$102.000 en séries de 10 ans et l'autre de \$66.500 à terme 20 ans, à un prix de 93.70. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 9.4604%.

La tranche de \$102.000 en séries comporte un solde de \$46.000 à renouveler en 1979 pour un terme additionnel de 5 ans. Cette corporation vient sur le marché des obligations pour la première fois.

Quatre autres contrats portent sur des travaux similaires dont le déboursement de l'emprise du tronçon Micoua-Labreville à 735.000 volts par Desbours Construction Ltée, le déboursement des emprises de diverses lignes de transport d'énergie de la zone centre par Arthur Cloutier, des travaux d'entretien de routes, tronçon sud du réseau de Baie-Comeau à Micoua par Construction I. & X. Ltée et traitement chimique de la végétation de l'emprise de la future ligne à 735 kV entre les postes Laurentides et Duvernay.

Mattagami Lakes Mines Ltd., pour les neuf mois se terminant le 30 septembre 1969: \$5.048.000, ou 86 cents l'action, au regard de \$6.183.000, ou 94 cents l'action en 1968.

Les problèmes de l'abondance du blé

Commentés dans le dernier bulletin de la Banque de la Nouvelle-Écosse

Un grand nombre des problèmes qui affectent actuellement les exportateurs de blé, comme l'augmentation des stocks pour l'exportation et la baisse des prix, ne sont pas entièrement inconnus, mais de récents remous dans la production mondiale et sur le marché suggèrent la présence de certains maux plus durables, déclare la Banque de Nouvelle-Écosse dans sa Revue mensuelle courante. Les pays exportateurs traditionnels sont dû faire face à une répartition moindre de la production mondiale de blé en regard d'une expansion dans les pays importateurs. Ce changement de la situation a causé une grande partie de la diminution du marché du blé et de stocks considérables en surplus pour les exportateurs.

Une grande partie de la hausse de la production de blé depuis le début des années à partir de 1960 a été stimulée par des mesures du gouvernement qui accorda son appui à l'égard du prix et du revenu, mais c'est seulement en partie qu'on peut attribuer cette cause à l'augmentation de l'étendue de la culture car des améliorations marquées de la production ont été réussies, surtout grâce à des perfectionnements techniques et à l'application de meilleures méthodes d'agriculture, aidées d'ailleurs par des conditions favorables de croissance en général. La Banque fait remarquer l'emploi de grains à très haut rendement, particulièrement ceux qui sont développés au Mexique sous les auspices des fondations Rockefeller et Ford, comme l'un des perfectionnements les plus avancés.

Avec la disparition des facteurs anormaux qui ont poussé les exportations mondiales de blé à un sommet de 2.3 milliards de boisseaux en 1968-69, et avec une plus grande production domestique dans des régions d'importation, le commerce du blé a éprouvé trois années successives de baisse, tombant à 1.7 milliard de boisseaux en 1968-69. La raison principale qui motive cette baisse marquée dans les exportations de blé du Canada a été le manque de demande des pays communistes. Bien que la chute de la demande de la Chine soit l'un des quelques aspects plus brillants dans la situation actuellement pénible, ceci en

fait, fera très peu pour alléger les réserves très considérables de l'approvisionnement canadien. Cette situation n'aidant pas non plus l'augmentation prévue des exportations totales dans l'année pour la récolte de 1969-70. La Banque croit que, si nulle exportation à la Russie ne survient, il existera probablement peu de perspectives pour une augmentation du total des exportations au-dessus de la quantité de 305 millions de boisseaux de l'an dernier.

En mars de cette année, les autorités canadiennes annonçèrent qu'elles vendraient le blé au-dessus des minima établis par des arrangements internationaux du grain (I.G.A.) pour retenir la position concurrentielle du pays avec les autres pays d'exportation. Le blé Northern No 1 du Canada se vend encore à 183½ cents le boisseau, en comparaison d'un minimum de 195½ cents par boisseau calculé en vertu de I.G.A. et bien que le gouvernement ait récemment annoncé un système de deux prix avec un prix garanti en ligne avec les minima I.G.A. pour tout le blé vendu pour la consommation humaine au Canada, ceci ne couvre qu'environ 15% de la disposition annuelle totale du blé. La situation critique sur le marché mondial du blé se fait maintenant sentir dans les poches des fermiers de blé dans les prairies et ailleurs dans toute l'économie canadienne.

Il ne semble pas exister de consensus clair quant à savoir pendant combien de temps la situation actuelle du blé durera, ajoute la Banque. Un grand nombre de gens cependant ont une perspective pessimiste. Plus tôt cette année, l'équipe de travail du ministère de l'Agriculture fédéral a donné une prévision de la demande de blé canadien, dont les résultats prévoient un total de la demande du blé vers 1980 de 545 millions de boisseaux, y compris les 360 millions de boisseaux pour l'exportation. Ceci indique que les ressources actuelles consacrées au blé sont beaucoup trop nombreuses et que, l'étendue de culture devrait être réduite d'environ le tiers, à 20 millions d'acres, et les meilleurs emplois alternatifs pour les prairies semblent favoriser la production de grain de moulin et ou de l'élevage de bestiaux.

Dans les conditions comme celles qui existent aujourd'hui sur le marché mondial du blé, il est important que le Canada retienne la réputation qu'il a acquise comme exportateur de source sûre, que l'industrie s'engage dans une recherche continue et intensive des produits et que les problèmes qui se sont apparemment développés dans le mécanisme de manutention du blé soient résolus. La Banque remarque que certaines améliorations ont été faites, mais conclut avec l'observation qu'il est important de réviser d'autres techniques et politiques affectant l'industrie, et de prendre toutes les mesures possibles pour encourager une solution plus efficace et plus réaliste à l'égard des conditions du marché.

Valeur des transactions immobilières pour la région de Montréal

Selon un rapport publié aujourd'hui par la Chambre d'Immeuble de Montréal, les transactions immobilières durant le mois de septembre 1969 pour la région métropolitaine s'élevaient à \$74.261.079 pour un total de 2.112 transactions.

Dans la ville de Montréal, le quartier Ahuntsic était en première place avec 74 mutations d'une valeur de \$3.174.968, suivi de Rosemont avec 44 transactions s'élevant à \$3.119.625. Durant la période correspondante de 1968, le quartier Ahuntsic enregistrait 75 transactions pour une valeur de \$4.148.200, tandis que Rosemont avait 54 transactions s'élevant à \$2.072.725.

Parmi les banlieues de Lakeshore, Beaconsfield a été la plus active avec 87 transactions pour un montant de \$2.677.635, suivie de Dollard-des-Ormeaux avec 87 transactions s'élevant à \$2.439.677. Durant la période correspondante de 1968, les transactions à Beaconsfield s'élevaient à 92 transactions pour \$2.842.390, tandis que Dollard-des-Ormeaux enregistrait 90 transactions pour une valeur de \$2.185.503.

Dans les municipalités à l'ouest de Montréal, c'était St-Laurent qui était en première place avec 45 mutations pour \$4.022.402, tandis qu'à l'est de Montréal, St-Leonard menait avec 62 transactions valant \$3.567.597. L'année dernière, St-Laurent enregistrait 43 transactions s'élevant à \$4.012.105 et St-Leonard avait 64 transactions pour \$2.407.725.

C'était le district de Chomedey à Laval qui était premier avec 98 transactions pour un montant de \$2.953.557. Les données pour la période correspondante en 1968 ne sont malheureusement pas disponibles.

Sur la Rive Sud, Brossard était en première place avec 54 transactions pour un montant de \$1.787.668. Durant la même période l'an dernier, Brossard enregistrait 41 mutations pour une valeur de \$801.808.

COMINCO LTD

DIVIDENDE NO 129

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'un dividende de soixante-dix cents (70c) par action sur le capital-actions, payé de la Compagnie à ce jour a été déclaré pour le semestre se terminant le 31 décembre 1969, payable le 19 décembre 1969, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 21 novembre.

Par ordre du Conseil

C.H.B. Frère

Secrétaire

Montréal, Québec

13 novembre 1969

L'EXCELLENCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DES ACTIONNAIRES

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale spéciale des actionnaires de l'EXCELLENCE, Compagnie d'assurance-vie, sera tenue au Cercle de la Place d'Armes Inc., 215 ouest, rue Saint-Jacques, suite 811, Montréal, le lundi, 1er décembre 1969, à onze heures de l'avant-midi, aux fins d'adopter, s'il y a lieu, un règlement autorisant la compagnie à s'adresser à l'Assemblée Nationale pour obtenir une loi spéciale pour modifier le capital-actions de la compagnie.

Gabriel LAPOINTE, Secrétaire

Nombreuses nominations chez Imbrex Limitée

M. R. G. Godbout, Président de Imbrex Limitée, est heureux d'annoncer les nominations suivantes prenant effet immédiatement.

M. Bradley R. B. Colbert, Vice-président exécutif et Gérant général. M. Colbert sera responsable de l'administration générale de Imbrex Limitée. Il était auparavant Président et Gérant général de Imbrex DM Limited, notre compagnie de distribution en Ontario.

M. J. Bibeau, Vice-président des Ventes. Avant sa nomination, M. Bibeau était Président et Gérant général de Distributeurs Deformier Inc., notre compagnie de distribution au Québec.

M. C. R. Goulet, Vice-président de la Mise en Marché. M. Goulet était auparavant Gérant de la Mise en Marché chez Imbrex Limitée.

M. R. H. Denike, Vice-président des Opérations. M. Denike sera responsable du service et de la distribution au sein de la compagnie. Avant sa nomination, il était Gérant général de Imbrex Western Ltd., notre compagnie de distribution dans l'ouest du Canada.

M. Yves Aubry, c.a. Vice-président Finance. Avant sa nomination, M. Aubry était Secrétaire-trésorier et Contrôleur de Imbrex Limitée.

Cette équipe travaillera au bureau-chef de Imbrex Limitée à Montréal.

Imbrex Limitée est la plus grande compagnie nationale de distribution de couvre-planchers, sa clientèle s'étend d'un bout à l'autre du Canada. Ses principales lignes de couvre-plancher comprennent B.P. dans l'ouest du Canada, Armstrong en Ontario et au Québec, ainsi que Dornos dans les Maritimes. Elle distribue aussi à travers le Canada les tapis Bigelow, les sous-tapis de caoutchouc de Allen Industries et les sous

l'information

Les Argos tiennent Jackson en respect et gagnent 22-14

TORONTO (CP) — Les Argonauts de Toronto ont surpris les amateurs de football hier après-midi alors qu'ils ont disposé des Rough Riders d'Ottawa par le compte de 22-14 dans la première joute d'une série de deux matches au total des points.

Toronto a donc pris une avance de huit points en finale de la Conférence de l'Est. La deuxième joute aura lieu à Ottawa samedi prochain.

Autant les Rough Riders ont dominé à la première demie autant les Argonauts ont eu le meilleur du jeu aux 3e et 4e quarts. C'est que Leo Cahill a fait quelques ajustements, tant sur la défensive qu'à l'attaque, à la mi-temps pour bafouer les hommes de Frank Clair.

Russ Jackson, l'homme-clé dans le camp des Rough Ri-

ders d'Ottawa et celui à réussir le seul touché des siens au premier quart, fut victime par la suite d'une chasse continue de la part des joueurs de la ligne défensive des Argos. Avec le résultat que Jackson a souvent manqué de précision dans ses passes.

Le même Jackson a souvent été de courir avec le ballon et même s'il réussit des gains imposants chaque fois qu'il était plaqué par un défenseur, ce l'était de façon très dure. Jackson fut ébranlé à plusieurs occasions et nul doute que cela a affecté son jeu. C'est du moins l'avis de la majorité des experts qui ont assisté au match.

Bobby Taylor fut la grande vedette des Argonauts en récoltant deux touchés sur des passes. Le quart-arrière Tom Wilkinson a lui-même réus-

si un majeur sur une course de cinq verges et un plongeon fort spectaculaire dans la zone de buts du Ottawa.

Don Sutherland a complété le pointage dans le camp des Rough Riders avec un simple, deux placements et un converti.

SOMMAIRE

Premier quart:
Ottawa — Course de 3 verges de Jackson, converti par Sutherland 5:35
Ottawa — Placement de 19 verges de Sutherland 12:43

Deuxième quart:
Ottawa — Simple de Sutherland 4:58
Toronto — Rouge accordé par Jackson 7:28
Toronto — Passe de 10 verges de Wilkinson à Taylor, converti par Johansen 14:41
Troisième quart:
Toronto — Passe de 2 verges de Wilkinson à Taylor, converti par Johansen 6:57
Quatrième quart:
Toronto — Simple de 43 verges de Johansen 1:30
Ottawa — Placement de 30 verges de Sutherland 6:28
Toronto — Course de 8 verges de Wilkinson, converti de Johansen bloqué 14:20

Yankee Wann justifie sa bonne réputation

Faisant fi de la position extérieure et laissant tout à tour St. James Street, Score Time et Golder Mir dominer le peloton, R. Yankee Wann a attendu le dernier droit pour combler l'écart de six longueurs qui le séparait du meneur et venir coiffer St. James Street au fil d'arrivée.

Les autres à terminer ont été Andy's Son, Score Time et Golder Mir. Le gagnant a payé un billet gagnant de \$3,60.

Dès le départ de la barrière, St. James Street a pris les devants momentanément pour se voir immédiatement devancer par Score Time, qui conduisait Roger White. Au poteau du demi mille, c'est Golder Mir qui a pris les commandes pour tenir le coup jusque dans le dernier tournant.

Réjean Boily commanda alors son protégé et nul ne fut en mesure d'arrêter l'élan de R. Yankee Wann, qui remporta sa 12e victoire en 33 courses cette année.

Le triomphe de R. Yankee Wann a valu \$3,750 à son propriétaire Campbell Wannamaker de Concession, Ontario. Il a porté son total de gains de l'année à \$47,322 et son total à vie à \$125,610.

R. Yankee Wann a inscrit une performance de 2:02,3.

Un peu plus tôt, à la troisième course, Grateful Pat a encore ajouté à son impressionnant palmarès en remportant les honneurs pour la septième fois dans ses neuf

dernières courses. Ce rejeton d'Adios Harry, qui avait accumulé des gains à vie de \$36,852 avant le début de cette saison, a porté à \$23,186 ses gains de l'année en cours. Benoit Côté le conduisait et il a devancé Joltop et Bolger Hanover au fil d'arrivée.

Lullis, qui avait mené le bal depuis le départ a fait un désastreux manque dans le dernier droit et il a terminé nul part.

Victoire populaire de Libérace Hanover

Samedi soir, dans une course dédiée aux directeurs de la Ligue Internationale de Hockey sur Glace, Libérace Hanover n'a pas déçu ses nombreux partisans en arrachant la victoire au surprenant nouveau venu Tupelo Lou et à Gay Parader. Golden Able est venu terminer quatrième pendant que Baron Adios ne terminait pas à cause d'un équipement défectueux.

Le vainqueur a retourné des prix de \$4,80, \$2,90 et \$2,30, tandis que Tupelo Lou payait \$3,20 et \$2,50. Gay Parader a retourné un billet "show" de \$2,50.

Libérace Hanover, qui compte maintenant 31 départs durant l'année, a maintenant gagné quatre courses, terminée deuxième huit fois et troisième six fois. Trois de ses quatre triomphes sont survenus sur la piste de Blue Bonnets.

Victoire du McGill

HALIFAX (PC) — Les Redmen de l'université McGill, grâce à une défensive alerte, ont écrasé les Red Bombers de l'université du Nouveau Brunswick 20-8 samedi dans le match annuel pour la coupe de l'Atlantique.

Les Redmen affronteront maintenant le vainqueur de la finale de l'Ouest entre les universités du Manitoba et de Windsor.

Peter Bender, Gord Cleland et Dave Fleischer ont marqué

les touchés des Redmen, tandis que Sal Lovechio deux convertis.

Joel Irvine a compté l'unique majeur des Red Bombers qui ont également réussi un touché de sûreté.

McGill a gagné un total de 253 verges, la plupart au sol, soit 23 verges de plus que les Bombers. Un vent de 20 milles à l'heure a empêché les deux équipes de compter lorsqu'elles jouaient le vent devant.

Après la Suède c'est la Russie

Après la Suède c'est maintenant la Russie qui menace de boycotter le tournoi mondial du hockey amateur qui, cette année, aura lieu et à Montréal et à Winnipeg.

Les Russes ont déclaré qu'ils n'aimeraient pas du tout

l'idée de jouer trois parties en trois jours comme l'exige le calendrier actuel. Fred Page, le président de l'Association Internationale du Hockey Amateur en Amérique du Nord a déclaré que les Russes avaient jusqu'au 8 décembre pour en arriver à une décision finale. Si les Suédois et les Russes se retirent du tournoi mondial 1970 l'intérêt sera beaucoup moindre.

Quatre points pour M. Orr

BOSTON — Bobby Orr a récolté quatre passes hier soir alors que les Bruins ont disposé des Kings de Los Angeles au compte de 7-4 devant 14,831 spectateurs.

Première période:
Aucun but.
Punitions — McKenzie B 8:48, Bally B 12:43, Shack LA 14:45, Hextall LA 19:53.

Deuxième période:
1-Boston: Stanfield (7)
(Bucyk, McKenzie), 1:57
2-Los Angeles: Wall (4)
(Hextall), 4:23
3-Boston: Bailey (3)
(Cashman, Orr), 4:47
4-Boston: Westfall (2)
(Orr, Larentz), 8:19
5-Boston: Stanfield (8)
(Orr, McKenzie), 12:13
6-Los Angeles: Lomberry (3)
(Rochefort, Krake), 13:46
7-Los Angeles: Campbell (1)
(B. Hughes, Lemieux), 16:35
Pun.: Awrey B 4:18, Orr B 12:36.

Troisième période:
8-Boston: Hodge (4)
(Lorentz, Doak), 4:18
9-Boston: Esposito (10)
(Bucyk, Orr), 6:29
10-Boston: D. Smith (4)
(Esposito, Cashman), 13:09
11-Los Angeles: Krake (3)
(Flett, Wall), 16:14
Pun.: Cahan LA 5:24, Cashman B 14:40.

CHICAGO — Jerry Pinder y est allé d'un but alors qu'il restait moins de deux minutes à disputer dans le match et les Black Hawks de Chicago ont disposé des Canadiens de Montréal au compte de 1-0.

Moins d'une minute avant la fin du match le Canadien semblait avoir égalisé le compte sur un dur boulet de Jean Béliveau. Mais l'arbitre décréta que le lancer de Béliveau n'avait pas pénétré dans les buts mais que la rondelle avait frappé le poteau des buts.

Tony Esposito a récolté son 3e blanchissage de la saison tandis que Rogatien Vachon a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également brillé d'un vif éclat devant les buts du Canadien.

RENTREMENT — Le Canadien a également

l'information

sportive

Canadien 3, St-Louis 2 Les Blues n'espèrent plus qu'un hasard ou un miracle

ST-LOUIS — Le Canadien a remporté une victoire de 3-2 samedi soir aux dépens des Blues de St-Louis dans une joute où l'accent fut nettement mis sur la rudesse, rudesse qui rappelait celle qui avait éclaté au cours des séries de semi-finales de Coupe Stanley l'an dernier entre le Tricolore et les Bruins de Boston.

Mickey Redmond a ouvert le pointage en moins de deux minutes de jeu au début de la période initiale, puis Robert Rousseau a suivi à 6:35 avec un but quelque peu chanceux.

Au cours de la deuxième période Red Berenson et Frank St-Marseille ont nivelé le compte, mais Yvan Cournoyer devait donner la victoire aux hommes de Claude Ruel à 4:03 de l'engagement final.

Une bagarre quasi générale éclate

Les amateurs de St-Louis ont assisté à la plus longue période de hockey et de boxe jamais vue dans ce stade. Le tout a débuté par un accrochage entre Gary Sabourin et John Ferguson au cours duquel le bâton de Ferguson est venu atteindre Sabourin à la tête. Sabourin s'est écrié sur la glace. Noël Picard s'est amené en trombe vers Ferguson qu'il a cloué à son tour sur la patinoire. Lorsque tout fut à peu près revenu dans l'ordre, au moment où Ferguson prenait le chemin de la sortie après avoir écopé de deux punitions majeures et d'une de match, il se vit attendu à la porte par Bob Plager. Mal en prit à ce dernier qui reçut une raclée d'importance de la part de Ferguson rendu furieux.

Auparavant, à la fin de la première période il avait failli y avoir une escarmouche d'im-

portance entre Tom Ecclestone et Jean Béliveau, mais tout se calma... jusqu'au moment où Béliveau arriva au banc des joueurs. A ce moment-là un spectateur voulut s'en prendre au capitaine du Tricolore et devant l'attitude menaçante de Béliveau un policier dut intervenir et s'asseoir près du banc des Canadiens jusqu'à la fin de la partie.

Un boulet de Redmond et un jeu de pousse-pousse de Rousseau

Après la partie Jacques Plante a avoué que le lancer de Redmond qui l'avait déjoué était digne des pires boulets de Bobby Hull ou de n'importe quel autre franc tireur de la ligue Nationale.

Quant au but de Rousseau il a été quelque peu teinté de chance. En effet, Phil Goyette, qui venait de sortir de son banc, s'empara de la rondelle, mais dans un faux mouvement, tomba et glissa jusqu'à Jacques Plante sur qui il dirigea la rondelle accidentellement. Robert Rousseau n'eut qu'à sauter sur l'occasion pour pousser en douce le disque dans la cage abandonnée de Plante.

Yvan Cournoyer a donné la victoire aux siens lors d'un jeu de puissance pendant l'absence de Al Arbour, à 4:03. Le choix des experts s'est arrêté, dans l'ordre, sur Jacques Laperrière, Rogatien Vachon et Larry Keenan, du St-Louis, pour les trois étoiles de la soirée.

C'était une 22ème partie sans défaite pour le Canadien contre les champions de la division-ouest. A l'issue de cette joute, le pilote Scotty Bowman hochait la tête et se demandait par quel hasard ou encore par quel miracle un jour

son équipe l'emporterait sur le Bleu-Blanc-Rouge. Les 17-031 spectateurs qui ont assisté à la joute et qui ont vu les Blues avoir un avantage mar-

qué sur le Canadien pendant deux périodes étaient parfaitement de l'avis de Bowman et se posaient la même question.

Toronto gagne mais reste bon dernier

TORONTO — Les Maple Leafs de Toronto ont décroché une victoire de 4-2 samedi soir contre les Flyers de Philadelphie alors que Ron Ellis a affiché une tenue sensationnelle pour les vainqueurs en marquant deux buts. Les autres buts des vainqueurs ont été enregistrés par Mike Walton et le dernier des Leafs par Bob Pulford dans un filet désert, à 19:21 de l'engagement final.

Les Flyers avaient pris les devants au début de la joute en marquant deux buts rapides, l'un à 5:55 réussi par Jean-Guy Gendron et l'autre, à 8:15, par Rosaire Paiement.

Après ces deux buts des Flyers, seule la tenue sensationnelle du gardien de buts Bernard Parent a évité un désastre à Philadelphie. Parent exécutant miracle après miracle. Malgré cette victoire, en raison de celle de Chicago sur

Oakland, les Leafs devaient demeurer au dernier rang de la ligue Nationale.

SOMMAIRE	
Première période	
1-Philadelphie: Gendron 5 (Cherry-Ball).....	5:55
2-Philadelphie: Paiement 1 (Bernier-Hillman).....	8:15
Punitions: Fleming 2:28, Oliver 4:03, Ellis 5:32, Cherry 10:53, Horton 17:24.	
Deuxième période	
3-Toronto: Ellis 8 (Ullman).....	14:59
Punitions: Watson 1:38, Walton 12:34.	
Troisième période	
4-Toronto: Ellis 9 (Glennie).....	2:04
5-Toronto: Walton 4 (McKenny-Horton).....	12:01
6-Toronto: Pulford 1 (Keon).....	19:21
Punitions: Selby 0:46, Van Impe 14:47.	

LANCERS:	
Philadelphie	12 11 10 -- 33
Toronto	10 12 18 -- 37
A:	16:48.

Orr compte deux buts mais Boston s'incline

BOSTON — Les Bruins de Boston, malgré la tenue phénoménale de leur as à la défense Bobby Orr, qui a enregistré deux buts, ont essuyé un revers de 6-5 samedi soir aux mains des Rangers de New-York.

C'est un but de la recrue Bill Fairbairn à onze secondes seulement de la fin du match qui a scellé le sort des Bruins. Cette brillante découverte des Rangers avait d'ailleurs compté un premier but des la première période, en plus de récolter deux assistances sur les buts de

Dave Balon et de Walt Traczuk aux deuxième et troisième périodes. Les autres buts des vainqueurs sont allés à Tkaczuk (son deuxième de la soirée) et à Rod Seiling qui avait marqué le sien en première période.

Pour les Bostonnais, en plus des deux buts de Bobby Orr, Johnny Bucyk, Fred Stanfield et Ken Hodge ont réussi à déjouer Giacomin. Il s'agissait d'une deuxième victoire des Rangers en autant de rencontres contre les Bruins depuis le début de la saison.

Un groupe de quinze moniteurs de ski à l'oeuvre au camp Edphy

Le directeur du camp ED-PHY et de l'auberge La Calèche, Yvan Dubois, est revenu de Grenoble hier où il a recruté 15 moniteurs spécialisés pour les différents programmes de ski de ses deux camps.

C'est l'Union des centres de plein air (UCPA), le plus grand organisme du genre au monde, qui a déniché une trentaine de candidats et candidates parmi les membres du syndicat des moniteurs de ski français et Dubois a fait son choix parmi ce groupe à la mairie de Grenoble.

Les 15 moniteurs et monitrices sont spécialisés dans les classes de neige et dans l'enseignement du ski aux enfants. Ils avaient déjà acquis des connaissances psychologiques et pédagogiques avant de s'engager dans l'étude de la technique et la pratique du ski.

Une première expérience avait été tentée avec quatre moniteurs français l'an dernier à EDPHY et elle s'est avérée un franc succès.

Les moniteurs arriveront à Montréal au début de décembre et ne repartiront qu'à la mi-avril. Au commencement de leur séjour chez nous, ils se familiariseront avec le contexte québécois en visitant les écoles qui organisent des classes de neige à ED-PHY et à La Calèche. Ils passeront également deux fins de semaine à étudier et à connaître leurs lieux de travail sous la direction de Justin Bournival, responsable du ski à EDPHY et à La Calèche.

Ce groupe sélect d'instructeurs enseignera le ski lors du camp d'hiver de EDPHY (du 26 au 31 décembre) ainsi qu'au club du samedi pour les jeunes de 7 à 14 ans, aux participants aux classes de neige (mi-temps sportif et pédagogique), aux différents groupes scolaires que EDPHY

et La Calèche accueilleront au cours des fins de semaine, de même qu'à la clientèle régulière ou occasionnelle de La Calèche.

Ortiz revient à la boxe pour activer son commerce de vins

NEW YORK (AFP) — Après une retraite de seize mois, le Porto-Ricain Carlos Ortiz, deux fois champion du monde des poids-légers, fera sa réapparition sur le ring vendredi et entamera sa campagne pour rencontrer le Cubain de Mexico Jose Napoles champion du monde des poids mi-moyens. Pour sa rentrée, l'ancien champion du monde s'est imposé un examen sévère: il affrontera en dix rounds, au Madison Square Garden de New York, Eduardo Leite, champion du Brésil des poids mi-moyens, qui le mois dernier a fait d'impressionnants débuts au "Garden" en mettant le Porto-Ricain Rafael Correa K.O. en six rounds.

Ortiz, âgé de 33 ans et qui disputa 58 combats dans sa carrière (51 victoires, 6 défaites et 1 match nul) lesquels lui rapportèrent plus d'un million de dollars, est propriétaire d'un florissant cabaret et d'un magasin de vins et spiritueux dans un quartier porto-ricain de New York et ce n'est pas pour faire encore de l'argent qu'il a décidé de remettre les gants. "C'est surtout une question de fierté, car je me sens capable de battre bien des acteurs d'actuels championnats du monde chez les légers et les mi-moyens et mes affaires marcheront encore mieux si je reste un boxeur actif", explique-t-il.

En choisissant Leite pour adversaire, Carlos Ortiz a démontré qu'il avait le goût du risque. Le Brésilien qui



REGINA — Le demi défensif Bob Kosid, des Roughriders de la Saskatchewan, tente d'esquiver le blocage de Rudy Linterman, des Stampedeers de Calgary, numéro 17 et Roger Kramer, numéro 65. Kosid a réussi une interception au cours de ce premier match d'une série de deux de trois qui a conduit

les siens à une victoire de 17-11 samedi dans les éliminatoires de la Conférence de l'Ouest. La prochaine partie entre ces deux équipes sera disputée mercredi prochain.

(Téléphoto PA)

Saskatoon champion jr. du pays

OTTAWA — Les Hilltops de Saskatoon ont enlevé les honneurs du championnat junior canadien de football samedi en l'emportant au compte de 28-7 sur les Sooners d'Ottawa.

Il s'agissait de la deuxième année d'affilée que les Hilltops remportaient ce titre et contre la même équipe. L'an dernier le compte avait

été de 27-19.

La joute s'est déroulée par température des plus maussades et dans une mer de boue, ce qui a nui énormément au calibre du jeu. Les deux équipes ont dû s'en tenir à des jeux au sol après le premier quart.

Une erreur aux premières minutes de la joute a probablement coûté la victoire aux joueurs d'Ottawa. Lors d'une mise au jeu du ballon, le centre a mal dirigé son tir et bien que le receveur d'Ottawa ait été capable d'en reprendre possession, les Hilltops

reprirent l'initiative du jeu en pleine zone des Sooners et marquèrent le premier touché de la joute, ce qui les plaça sur le chemin de la victoire.

Les Sooners ont joué tous leurs atouts au troisième quart en réussissant à égaler le compte, mais une offensive plus vigoureuse des Hilltops leur valut la victoire au dernier quart.

Regina 17, Calgary 11

SOMMAIRE

- Premier Quart**
- 1- Calgary: Placement (Robinson, botté 22v) 10:15
 - 2- Saskatchewan: Placement (Abendschan, botté 29 v) 14:14
- Deuxième quart**
- 3- Saskatchewan: Placement (Abendschan, botté 22 v) 3:27
 - 4- Saskatchewan: Placement (Abendschan, botté 22v) 9:26
 - 5- Calgary: Simple (Robinson, botté 62 v) 14:02
- Troisième quart**
- 6- Calgary: Touché (Linterman, passe et course 65 v) 3:23
 - 7- Calgary: Converti (Robinson) 7:17
 - 8- Saskatchewan: Simple (Abendschan, botté 44 v) 2:50
 - 9- Saskatchewan: Touché (Thompson, course 16 v) 7:17
 - 10- Converti (Abendschan) 3 1 7 0 - 11
 - Calgary 3 7 0 8 - 17
 - Sask. 3 7 0 8 - 17



GRATUIT MÉDAILLON

l'homme sur la lune

avec tout achat de \$3.00 d'essence



Victoire surprise du Canada

LIVINGSTON (New Jersey) (AFP) — Le Canada a causé une surprise samedi à Livingston en battant les Etats-Unis par 21 buts à 17 en match aller des éliminatoires du championnat du monde de handball dont la phase finale aura lieu en février à Paris. A la mi-temps, les Canadiens menaient par 10 à 7.

C'est en raison de leur meilleure réussite dans leurs tirs du but que les Canadiens ont obtenu leur victoire sur les Américains, plus puissants, dans l'ensemble, mais très maladroits et manquant d'homogénéité. Les Américains qui ne sont rassemblés en équipe Nationale que depuis trois semaines, espèrent prendre leur revanche dans le match retour qui aura lieu samedi prochain à Toronto et dans lequel ils devront l'emporter par plus de quatre buts d'écart pour assurer leur qualification pour Paris.

FORUM

HOCKEY LIGUE AMERICAINE

DEMAIN à 8 HEURES P.M. Cleveland vs Les Voyageurs

PRIX: SIEGES RESERVES: Loges, Promenade, Mezzanine: \$4.00 - Amphithéâtre: \$3.00 - Cercle: \$2.50. ADMISSION GENERALE: \$2.00 - ENFANTS: \$1.00 DANS LES SECTIONS NON RESERVEES SEULEMENT. Billets MAINTENANT en vente.

Le grand jour approche...



Seize ans la semaine prochaine... et pour célébrer cet événement, une réception au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout: salle, rafraichissements, gâteau d'anniversaire, service. Elle en rêve! Sa mère avait bien raison de nous confier l'organisation de cette fête.

Si vous devez organiser une réception, une réunion ou un dîner, rappelez-vous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus importantes réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous.

Peu importe le nombre d'invités, le Reine Elizabeth assure le succès de toutes vos réceptions. Composez 861-3511 et demandez le directeur du service des banquets.

Détroit 2 Minnesota 2

PREMIERE PERIODE

- 1-Minnesota: Collins (4e) (Burns, Cullen).....
- 2-Détroit: Howe (8e) (Delvecchio, Mahovich).....

Pun.: Brewer 13:00.

DEUXIEME PERIODE

Aucun but.

Pun.: Connely 6:16, Nanne 9:42, Reid 14:15.

TROISIEME PERIODE

- 3-Détroit: Libett (Popiel, Unger).....
- 4-Minnesota: Barlow (Larose, O'Shea).....

Pun.: Popiel 10:14.

LANCERS

Détroit	7	8	10	25
Minnesota	12	7	6	25

Gardiens: Detroit, Edwards et Minnesota, Maniago.

Assistance: 14,881.

Pittsburgh 3 Los Angeles 1

PREMIERE PERIODE

- 1-Pittsburgh: B. Hextall (3) (Rupp).....
- 2-Los Angeles: D. Hextall (4) (Rocheft, Wall).....

Pun.: Watson 6:11, B. Hughes 12:03, Rolfe 19:05.

DEUXIEME PERIODE

- 3-Pittsburgh: Pronovost (4) (Woytowich).....

Pun.: B. Hughes 3:30, Pronovost 15, Lonsberry 9:40, Boyer 9:40, Shack 11:52, Cahan 14:15.

TROISIEME PERIODE

- 4-Pittsburgh: Fonteyne (1) (Brière, Pratt).....

Pun.: B. Hextall 7:36, B. Hughes 7:35, B. Hughes 14:08, D. Hextall (majeure) 17:38, Sather (majeure) 17:38.

LANCERS:

Los Angeles	7	10	11	28
Pittsburgh	10	17	11	38

Assistance: 4,855.

Chicago 3 Oakland 2

PREMIERE PERIODE

Aucun but.

Pun.: Marshall 0:54, Mohns 3:22, Marotte 6:44, Mikita 9:36, Marotte 19:25.

DEUXIEME PERIODE

- 1-Oakland: Loughton (5e) (Vadnais, Marshall).....
- 2-Oakland: Hampson (5e) (Hicke).....
- 3-Chicago: D. Hull (4e) (Martin, Nesterenko).....

TROISIEME PERIODE

- 4-Chicago: Nesterenko (4e) (Jarrett, Angotti).....
- 5-Chicago: Pappin (5e) (Stapleton, D. Hull).....

LES DEUX AFRIQUE

Suite de la page 6

Ce recul n'a pas pour autant établi le triomphe incontestable des conservateurs. Certes, les mutations du Ghana, du Mali, du Congo ex-belge désormais lié aux États-Unis, voire de l'Algérie, confirment en partie les thèses qu'ils défendaient. Mais les fautes de MM. Modibo Keita, Nkrumah, Ben Bella, fournissaient aussi aux "modérés" le service paradoxal de rendre leurs propres erreurs par comparaison presque dérisoires. Elles leur donnaient bonne conscience à bas prix. De 1960 à 1968, camp "réformiste" tira ainsi dans une large mesure sa force des faiblesses "révolutionnaires". L'ameusement de l'ennemi laisse aujourd'hui ses membres face à des embarras qu'ils ne savent comment régler. Mais les malheurs du Ghana ou du Mali ne sont plus là pour servir d'alibi ou de dérivatifs.

Malgré ses ressources économiques, le Congo-Brazzaville s'enlise ainsi dans les complots incessants et les procès politiques. Le Dahomey vit depuis des mois sous la menace permanente d'une banqueroute. Au Tchad, le président Tombalbaye renonce à dissimuler la rébellion qu'il affronte depuis trois ans. En République Centrafricaine, le général Bokassa exerce un despotisme trivial dont la brutalité ne le cède en rien à celle de M. Nkrumah jadis, à cette différence près qu'elle ne se propose aucun grand dessein. Au Sénégal, les étudiants et les syndicalistes usent lentement le pouvoir de M. Senghor. L'affairisme fleurit au Gabon, où le successeur de M. Léon Mba dépend d'une étroite protection française. A l'abri de son prestige international, la Côte-d'Ivoire elle-même ressent les symptômes de la maladie.

Certes, son ascendant reste enviable. Ses habitants bénéficient de revenus très supérieurs à ceux qu'ils auraient dans n'importe lequel des territoires voisins. Maliens, Guinéens, Voltaïques, Nigériens, viennent toujours en aussi grand nombre chercher du travail à Abidjan, la brillante capitale de la libre entreprise. Mais ici comme ailleurs la recherche exclusive du profit corrode l'esprit public, enfonce la classe dirigeante dans un lourd prosaïsme où le culte de l'argent remplace l'esprit fraternel du Rassemblement démocratique africain — R.D.A. — de jadis. Ce relâchement irrite en profondeur les classes défavorisées. Au printemps, des tracts

répandus dans les faubourgs populaires par un certain Comité révolutionnaire ivoirien — C.R.I. — réclament sans ménagement la démission du chef de l'Etat. Pareil outrage ne s'était pas produit depuis plusieurs années.

Comme l'attestent les actuelles controverses entre les étudiants ivoiriens en France et l'ambassadeur du président Houphouët-Boigny à Paris, M. Appigny Tanoe, toute une partie de la jeunesse universitaire s'éloigne du gouvernement. Voici quelques mois, un mouvement de révolte se dessina dans les facultés d'Abidjan. A commencer par la fille du président de l'Assemblée nationale M. Philippe Yacé et le fils du vice-président de la Haute-Cour de justice, M. Marcel Laubhouët, les enfants des privilèges eux-mêmes appuyèrent la protestation.

Par la voix de M. Philippe Yacé, le pouvoir réagit avec une rigueur extrême et décréta l'obligation pour les jeunes d'avoir à militer dans les rangs du parti "depuis l'école primaire jusqu'à l'université". Selon ce nouveau système, "les résultats scolaires seront acquis par le mérite, sans discrimination aucune, mais aucune bourse désormais ne sera attribuée à aucun élève, à aucun étudiant ne militant pas dans le parti aussi bien en Côte-d'Ivoire qu'à l'étranger". Ces mesures draconiennes ramenèrent l'ordre, mais nullement le calme dans les esprits. Elles ne réussissent pas à dissiper le profond désenchantement produit par le déclin des convictions sincères, ou par des intrigues de sérail comme l'antagonisme entre le ministre du Plan, M. Mohammed Diawara, et son collègue des finances, M. Konan Bédié, fort attentif à la succession présidentielle.

Enfin, la nouvelle République découvre avec amertume l'hostilité de ses voisins à l'aide qu'elle prodigue au Biafra. En dehors du Gabon, M. Houphouët-Boigny n'est encore parvenu à entraîner aucun de ses alliés dans cette hasardeuse entreprise. Plusieurs d'entre eux, et non les plus médiocres, la jugent même avec sévérité. Son ministre des affaires étrangères, M. Arsène Usher Assouan, doit défendre la cause du séparatisme ibo devant les Nations unies. Des Etats musulmans comme le Cameroun, le Sénégal, ne pourront soutenir cette initiative. Peut-être devront-ils la combattre.

A cause de cette position, le Conseil de l'Entente cesse d'unir comme par le passé le Dahomey, la Haute-Volta, le

Niger et le Togo autour d'Abidjan. Aucun événement ne symbolise mieux l'évolution intervenue depuis trois ans. Aujourd'hui, la politique africaine n'est plus principalement dominée par l'antagonisme entre "révolutionnaires" et "modérés", mais par la décomposition interne du camp conservateur.

La coopération avec l'Occident ne suffit plus même à donner un sens à ses choix, malgré les immenses services qu'elle pourrait rendre. Pour lutter contre la pression gauchiste, les dirigeants en place de Dakar à Tananarive promettent naguère à leurs peuples une augmentation substantielle du niveau de vie s'ils acceptaient d'accroître la production. Le système impitoyable d'un marché mondial où la hausse constante des prix industriels et la baisse non moins régulière des produits tropicaux condamnent les Africains à travailler davantage pour gagner moins donne à cette promesse toute l'apparence d'une duperie.

Jusqu'à présent, la force des habitudes maintient le mythe des deux Afrique. La réalité de 1969 n'en diffère pas moins fondamentalement des schémas de 1960.

NÉO-COLONIALISME

Suite de la page 5

de leur droit à la pratique du Canada. Les enseignants français envoyés au Québec au titre de la Coopération française reçoivent aussi un traitement relativement bas.

Une fonction à créer

Notre pays est jeune et en pleine expansion. Dans bien des secteurs, nos universités et nos écoles spécialisées ne peuvent pas satisfaire aux demandes trop nombreuses du pays. Comme nous venons de le démontrer, tel est justement le cas dans les domaines de l'éducation et de la santé. Or, répétons-le, la très grande majorité (85%) des coopérants du SUCO oeuvrent dans ces deux domaines.

Il est juste de faire remarquer que la plupart des pays en voie de développement sont gravement touchés par le drai-

nage de leurs cerveaux vers les pays industrialisés. Le SUCO devrait par conséquent s'assurer qu'il ne favorise pas ce drainage. Différentes procédures, claires et strictes, devraient être établies pour garantir le retour des nationaux dans leur pays d'origine, après un nombre d'années déterminé. De façon générale, ces échanges ne pourraient se faire qu'à travers le canal des gouvernements étrangers qui s'engageraient à employer convenablement leurs ressortissants à leur retour. Nous avons conscience de toucher ici à des problèmes concrets très délicats et auxquels nous ne prétendons pas apporter de solutions dans les cadres du présent article. Notre objet consiste seulement à indiquer que le SUCO devrait peut-être inclure ce type d'échanges dans sa formule.

Les universités canadiennes, ainsi que différentes écoles et associations reçoivent chaque année un certain nombre de stagiaires des pays en voie de développement. Ces derniers sont, pour une bonne part, des boursiers du gouvernement canadien. Cela constitue une forme d'échange qu'il v a tout lieu d'encourager. Cependant, il n'existe aucun corps ou organisme canadien important qui ait pour fonction de "placer au Canada des jeunes coopérants venus des pays en voie de développement". Cette fonction à créer répondrait, selon nous, à un besoin qui se fera sentir de façon de plus en plus évidente et pressante au cours des dix prochaines années. Si ce besoin du tiers monde ne trouve pas de débouchés chez nous (et dans l'ensemble des pays "occidentaux"), nous estimons que la légitimité même des organismes de volontariat comme le SUCO sera vivement contestée, et ce, dans un avenir prochain.

En guise de conclusion, nous nous permettons de citer, dans une traduction libre, un passage du rapport annuel du secrétaire intermédiaire du SUCO en 1962. "Les pays en voie de développement ne désirent pas de charité, de patronage ou de pitié, non plus que de Canadiens qui pensent qu'ils vont les civiliser. Ils accueilleront toutefois avec empressement les jeunes Canadiens qui sont prêts à travailler avec eux, en tant qu'égaux, dans un esprit de compréhension, de bonne volonté et de respect mutuel, et qui sont capables de se renseigner sur leurs pays d'accueil. Ces pays sont par ailleurs intéressés à la mise sur pied de programmes réciproques."



Le succès montera-t-il à la tête de Pierre, Luigi, Emmanuel, Rock, Gaston, Frank et Ingmar?

On dit tellement de bien de notre service "Connaisseur" que le succès pourrait bien monter à la tête de nos chefs. Et, entre nous, ils ont toutes les raisons du monde d'être fiers de leur succès.

Le service "Connaisseur" vous propose en effet une expérience gastronomique inoubliable. Mets affriolants, service impeccable: tous les passagers de nos vols nord-américains en jet DC-8 et DC-9 de plus de deux heures sont traités en véritables connaisseurs. Il va de soi que les longs parcours deviennent l'occasion rêvée d'apprécier à sa juste valeur ce festin en plein ciel. Voyez donc votre agent de voyage et demandez à prendre place parmi les connaisseurs.

AIR CANADA



LES VOYAGES RÉUSSIS NE S'IMPROVISENT PAS

LE PASSEPORT PARFAIT
POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

Succursale
LAVAL
CENTRE LAVAL
SORTIE 7 AUTOROUTE
688-5310

VOYAGES

TRAVELAIDE

LTÉE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 110 - 861-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 HRES
OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À 4 HRES

Succursale
LONGUEUIL
1 PLACE LONGUEUIL
679-3777